

**Rapport de gestion 2012.** *Aux côtés de nos clients,  
dans toutes les situations de vie.*



*Le changement fait partie de la vie.  
Il est porteur de découvertes,  
d'expériences et d'enseignements, à chaque étape  
de notre vie. Néanmoins, nous entendons préserver ce qui  
nous est cher et précieux, qu'il s'agisse  
de biens matériels ou de biens immatériels.  
Notre rapport de gestion présente plusieurs  
clientèles et clients, et ce qui compte  
aujourd'hui à leurs yeux.  
De toutes ces valeurs, ils prennent le plus grand soin.  
Quant à nous, leur assureur, nous leur apportons  
la sécurité financière nécessaire et  
notre soutien en cas de coup du sort.  
Ils ont confiance, car ils savent que nous sommes  
**toujours à leurs côtés.***

**La Mobilière**  
*Assurances & prévoyance*



à la mode

à

la mode

## Chiffres clés des comptes annuels consolidés

<b>Non-vie et vie</b> en millions de CHF	<b>2012</b>	2011	Variation en %
Primes brutes	<b>3 298,8</b>	3 175,1	+ 3,9
Primes acquises pour compte propre	<b>3 124,9</b>	2 996,9	+ 4,3
Provisions techniques pour compte propre	<b>9 009,1</b>	8 520,6	+ 5,7
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers	<b>1 054,6</b>	1 145,7	- 8,0
Placements de capitaux	<b>13 911,3</b>	13 143,0	+ 5,8
Placements pour le compte et au risque de tiers	<b>1 054,6</b>	1 145,7	- 8,0
Résultat technique	<b>93,5</b>	87,1	+ 7,3
Résultat financier	<b>359,0</b>	267,3	+ 34,3
Résultat extraordinaire	<b>- 190,0</b>	19,3	n.a.
Bénéfice annuel consolidé	<b>235,8</b>	331,3	- 28,8
Fonds propres consolidés	<b>3 702,5</b>	3 496,2	+ 5,9
Rendement des fonds propres	<b>6,6%</b>	9,8%	
<b>Non-vie</b>			
Primes brutes	<b>2 448,1</b>	2 342,5	+ 4,5
Primes acquises pour compte propre	<b>2 300,3</b>	2 198,5	+ 4,6
Provisions techniques pour compte propre	<b>4 833,8</b>	4 697,2	+ 2,9
Résultat technique	<b>163,1</b>	158,7	+ 2,8
Résultat financier	<b>212,9</b>	130,7	+ 62,9
Résultat après impôts	<b>185,2</b>	277,6	- 33,3
Ratio sinistres à primes pour compte propre	<b>64,7%</b>	64,2%	
Taux de frais pour compte propre	<b>26,7%</b>	27,1%	
Taux autres frais techniques (y c. parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance) pour compte propre	<b>1,5%</b>	1,5%	
Ratio combiné pour compte propre	<b>92,9%</b>	92,8%	
<b>Vie</b>			
Primes brutes	<b>850,7</b>	832,6	+ 2,2
Primes acquises pour compte propre	<b>824,6</b>	798,4	+ 3,3
Provisions techniques pour compte propre	<b>4 175,3</b>	3 823,4	+ 9,2
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers	<b>1 054,6</b>	1 145,7	- 8,0
Résultat technique	<b>- 69,6</b>	- 71,6	+ 2,8
Résultat financier	<b>146,1</b>	136,6	+ 7,0
Résultat après impôts	<b>50,6</b>	53,7	- 5,8
Taux de frais pour compte propre	<b>15,6%</b>	15,4%	

Variation d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, - = effet négatif sur le résultat

n.a. = non applicable

**Chiffres clés du Groupe**

<b>Chiffres clés des comptes annuels consolidés</b>	<b>2</b>
---	----------

**Avant-propos**

<b>Résumé de l'exercice</b>	<b>5</b>
-----------------------------	----------

**Philosophie**

<b>Sens du partenariat et des responsabilités</b>	<b>7</b>
<b>Partager les fruits de notre succès</b>	<b>8</b>
<b>Compte de valeur ajoutée</b>	<b>10</b>

**Facteurs du succès****12****Coopérative**

<b>Rapport de la Coopérative</b>	<b>16</b>
<b>Responsabilité sociétale</b>	<b>18</b>
<b>Délégués</b>	<b>20</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>22</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>24</b>

**Groupe Immobilière**

<b>Conseil d'administration de la Holding SA</b>	<b>34</b>
<b>Comité de direction</b>	<b>36</b>
<b>Direction</b>	<b>38</b>
<b>Structure de direction</b>	<b>39</b>
<b>Stratégie, objectifs et perspectives</b>	<b>40</b>

**Exercice 2012**

<b>Résultat global</b>	<b>50</b>
<b>Non-vie</b>	<b>52</b>
<b>Vie</b>	<b>56</b>
<b>Placement de la fortune</b>	<b>59</b>
<b>Gestion des marques, publicité, sponsoring</b>	<b>60</b>
<b>Engagements sociaux, économiques et écologiques</b>	<b>63</b>
<b>Gestion des risques</b>	<b>66</b>
<b>Ressources humaines</b>	<b>69</b>
<b>Comptes annuels consolidés</b>	<b>76</b>

**Gouvernance d'entreprise**

<b>Gestion et contrôle de l'entreprise</b>	<b>100</b>
<b>Système de rémunération</b>	<b>105</b>

**Autres informations**

<b>Agences générales et agents généraux</b>	<b>108</b>
<b>Ils ont posé pour nous</b>	<b>110</b>
<b>Représentations</b>	<b>111</b>
<b>Impressum</b>	<b>112</b>



Urs Berger, président du Conseil d'administration; Markus Hongler, CEO

## Résumé de l'exercice

**La Mobilière a clos l'exercice 2012 sur un résultat très réjouissant. Dans les affaires d'assurances, nous avons profité de la bonne tenue de la conjoncture économique, saisissant par ailleurs toutes les chances que nous offraient les marchés financiers.**

En Suisse, la conjoncture est restée favorable tout au long de 2012. Dans nombre de branches et d'entreprises, on a combattu la crise de l'euro, la faiblesse de l'économie mondiale et le franc fort par une capacité de performance accrue. Des améliorations d'ordre opérationnel ont en outre permis d'atténuer, voire de compenser, le recul des marges. La consommation soutenue des ménages et le niveau élevé persistant des investissements dans la construction et les biens d'équipement ont porté et stabilisé le marché intérieur.

Cette solidité de l'économie suisse s'est répercutée positivement sur nos affaires d'assurances. Notre volume de primes a progressé, surtout dans le secteur non-vie, mais également dans l'assurance vie, où la concurrence est pourtant acharnée. Nous avons cependant enregistré une augmentation des dommages dus au gel, aux intempéries et aux incendies et servi davantage de prestations pour incapacité de gain. Malgré cela – et en dépit également de notre croissance –, nous avons légèrement amélioré notre résultat technique d'assurance. Quant aux marchés financiers, après un premier trimestre prometteur, ils ont subi de sérieux revers, se retrouvant en outre plusieurs fois à la merci de décisions politiques. Nous avons néanmoins su y saisir toutes nos chances, si bien que le résultat de nos opérations financières a nettement progressé par rapport à l'exercice précédent.

Au final, notre résultat consolidé est excellent, et nous affichons un bénéfice annuel réjouissant même après déduction des charges extraordinaires en faveur de nos institutions de prévoyance du personnel.

Les systèmes suisses de prévoyance sont appelés à relever des défis majeurs. En novembre 2012, au terme de la procédure de consultation relative à son rapport sur l'avenir du deuxième pilier, le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la prévoyance vieillesse du futur et posé les fondements d'une réforme globale. Les assureurs se sont déclarés prêts à mettre leur savoir-faire à disposition pour développer des solutions

tournées vers l'avenir. Toutefois, étant donné qu'elle n'offre pas d'assurance complète, mais se concentre sur la réassurance des risques des institutions de prévoyance, la Mobilière n'est pas directement concernée par cette problématique.

S'agissant de notre propre prévoyance vieillesse, nous devons néanmoins faire face aux mêmes défis. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt et de l'augmentation constante de l'espérance de vie, le financement des rentes dépend de plus en plus des assurés actifs. Or, grâce à un apport de 190 millions de CHF, nos caisses de pension pourront porter leurs obligations en matière de rentes au bilan – compte tenu également de l'augmentation attendue de l'espérance de vie – avec des taux d'intérêt réalisables plus faibles. Le financement des rentes sera ainsi assuré sans que celles-ci ne doivent être subventionnées par les actifs.

Fin 2012, tant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national que celle du Conseil des Etats ont proposé de renvoyer le projet de révision de la loi sur le contrat d'assurance au Conseil fédéral. Le Conseil national a déjà suivi cette recommandation et on peut présumer que le Conseil des Etats fera de même lors de la session parlementaire du printemps 2013. Avec ce renvoi, le Conseil fédéral est prié de présenter un nouveau projet, qui ne doit cependant améliorer le droit en vigueur que sur certains points. Après dix ans de vaines empoignades sur la révision totale de cette loi de première importance, voici que se présente enfin une chance de l'adapter à la situation actuelle.

En 2012, la Mobilière a pris plusieurs décisions stratégiques:

– Nous voulons mettre à profit notre savoir-faire en matière de gestion de fortune pour couvrir plus efficacement et de façon mieux ciblée les besoins de prévoyance de nos clients. C'est pourquoi la gestion des MobiFonds est assurée, depuis 2013, non plus par un partenaire externe, mais par Mobilière Suisse Asset Management

SA, qui a obtenu à cet effet l'autorisation d'opérer en tant que société de direction de fonds. Nous avons en outre l'intention de lancer, au printemps 2013, un fonds immobilier suisse pour investisseurs qualifiés, autrement dit pour des investisseurs institutionnels comme les caisses de pension.

- Fin août, nous avons racheté à la Landesbank Baden-Württemberg (LBBW) un paquet d'actions de la Nationale Suisse représentant 11,35% de son capital. Nous entendons intensifier notre collaboration avec ce partenaire et compléter notre offre dans le domaine de l'assurance des œuvres d'art. Rappelons en outre que la Nationale Suisse confie la réalisation de ses expertises de sinistres à notre filiale XpertCenter SA depuis plus de six ans – une collaboration qui a largement fait ses preuves.
- Depuis début 2013, nous sommes liés à l'assureur maladie Concordia par un accord de distribution visant l'intermédiation mutuelle d'affaires. Nous avons ainsi élargi nos partenariats dans le domaine des assurances de personnes, puisque nous continuons à offrir les produits de Sanitas. Relevons cependant que, contrairement à Sanitas, Concordia dispose d'un réseau de distribution national. Notre coopération se fonde donc sur une proximité clients marquée, cultivée par les deux entreprises.

En 2012, nous avons de nouveau acquis de nombreux clients, augmentant notre portefeuille de quelque 45000 relations clients. Plus de 1,5 million de particuliers et d'entreprises nous font confiance, grâce à notre modèle d'affaires unique. Ses ingrédients, à savoir une stratégie à long terme axée prioritairement sur nos clients, des compétences largement décentralisées et l'enga-

gement sans faille de notre personnel, sont les garants de notre succès sur le marché. Ce succès nous place cependant face à un autre défi: fournir des prestations qui ne perdent rien en qualité malgré notre croissance continue.

Notre succès d'aujourd'hui est un puissant facteur de motivation pour l'avenir. Nous misons sur un développement constant, créons de nouveaux emplois dans les agences générales et allons de nouveau investir plus de 80 millions de CHF dans de nouveaux projets. Le principal d'entre eux pour ces prochaines années porte sur la conception d'un processus informatisé de traitement des sinistres, ce dont on ne s'étonnera guère sachant que nous versons chaque jour 4 millions de CHF de prestations et d'indemnités de sinistres à nos assurés.

Nous sommes personnellement aux côtés de nos clients dans toutes les situations de vie, comme l'illustrent les photos de ce rapport de gestion. Il est en outre de tradition à la Mobilière de faire participer les clients au succès de l'entreprise, à titre de remerciement pour leur confiance et leur fidélité. Quant à nos collaborateurs, très motivés, ils constituent notre bien le plus précieux. Ils sont les garants de la pérennité et de l'indépendance de la Mobilière. Nous les remercions de leur contribution à notre réussite, ainsi que de leur engagement et de leur loyauté.

Le Conseil d'administration a nommé Michel Gicot à la succession de Markus Sievers comme responsable du secteur du Comité de direction Développement de l'entreprise et membre du Comité de direction. Michel Gicot entrera en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2013. Nous remercions chaleureusement Markus Sievers de l'action qu'il a menée pendant 33 ans au service de la Mobilière.



Urs Berger  
Président du Conseil d'administration



Markus Hongler  
CEO

## Sens du partenariat et des responsabilités

**La Mobilière est actuellement le seul grand groupe d'assurance suisse exclusivement aux mains d'une coopérative. Prudente, indépendante, et forte de sa dotation en fonds propres, elle inscrit son action sur le long terme, tant dans le domaine de l'assurance que dans celui des placements, et fait profiter de son succès non pas des actionnaires mais ses clients.**

### Un acteur majeur du marché

Le Groupe Mobilière se positionne avec succès comme assurance adossée à une coopérative, opérant selon le principe du partenariat. Fondé à l'origine comme communauté dans le but de supporter solidairement les risques et les conséquences de sinistres, il est la preuve que la coopérative est une forme de société qui a de l'avenir. Cette réussite présuppose une capacité intrinsèque d'adaptation au changement permanent, car en l'absence d'actionnariat, l'entreprise ne peut compter que sur elle-même. La Mobilière doit sa vitalité à la mise en œuvre de stratégies visionnaires et à une gestion d'entreprise prudente. Elle est un acteur majeur du marché suisse de l'assurance.

### Des intérêts convergents

Fondée en 1826, la Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. Depuis sa création, elle est organisée en coopérative. Cette forme juridique a, pour elle, fait ses preuves: la Mobilière, sous son organisation faîtière de coopérative, est une entreprise performante. Comme le veut son statut de coopérative, elle fait profiter ses clients de sa performance économique, notamment sous forme de participation aux excédents, et non de dividendes versés à l'actionnariat. Cette orientation et cette proximité clientèle s'expriment pleinement à travers un réseau d'agences générales présent dans tout le pays. La Mobilière entend être pour ses clients un assureur à visage humain, non seulement dans le

conseil, mais aussi lors de la conclusion des contrats ou en cas de sinistre, également lorsque les contacts se font par des canaux électroniques.

La philosophie qui sous-tend la forme coopérative se traduit également dans la gestion de l'entreprise, inscrite dans l'optique du long terme. Ne pas devoir rendre compte de l'évolution à court terme du cours de l'action est un avantage indéniable. En effet, notre domaine d'activités est orienté vers le long terme, parce que le volume de dommages varie sensiblement sur des années voire des décennies. Pour absorber des variations de cette ampleur, mais aussi les évolutions défavorables des marchés financiers, tout en finançant son développement, le Groupe Mobilière doit disposer d'importants fonds propres, même s'il n'est pas coté en bourse.

Répondre à cet impératif d'autofinancement durable exige des stratégies visionnaires. Les risques pris dans les affaires d'assurances et de placements de capitaux sont proportionnés aux fonds propres. À noter que le Groupe Mobilière fait partie des assureurs suisses les mieux dotés en fonds propres.

Les *délégués* représentent les intérêts des clients. Ils peuvent transmettre leurs desiderata à l'entreprise lors des séances régionales d'information ou par le contact personnel avec les agents généraux. Le *Conseil d'administration* veille au respect de l'ancrage coopératif de la Mobilière et à la mise en œuvre de ses buts statutaires, notamment la promotion de l'assurance directe sur une base mutualiste. Les bénéfices doivent permettre au Groupe d'assurer sa subsistance et son développement par ses propres moyens. Lorsque la situation du marché et les bénéfices le permettent, une participation aux excédents est versée aux clients du secteur non-vie. La conduite stratégique et opérationnelle du Groupe incombe aux *organes de la Mobilière Suisse Holding SA*. Les interactions entre ces organes sont décrites au chapitre «Gouvernance d'entreprise».



Centre de direction stratégique et opérationnelle

## Partager les fruits de notre succès

**Opérant sur une base coopérative, la Mobilière partage les fruits de son succès avec ses clients et assure la subsistance et le développement de l'entreprise par ses propres moyens.**

Le fait que la Mobilière puisse partager les fruits de son succès tient à sa structure de propriété. En effet, selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but principal de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative. De ce fait, les intérêts de l'entreprise ne sont pas en conflit avec ceux des clients. Unique propriétaire, la Coopérative perçoit depuis des années un dividende de 12 millions de CHF. Le succès profite avant tout à nos clients, mais nos collaborateurs y prennent part eux aussi, sous forme de participation au résultat. Selon les besoins, nous investissons dans le développement de l'entreprise.

### Participation aux excédents dans les affaires non-vie également

L'octroi d'une participation aux excédents est une pratique connue et habituelle dans le secteur vie. Par contre, le fait que nos assurés du secteur non-vie profitent eux aussi largement de cet avantage est inhabituel dans la branche. Opérant sur une base coopérative, la Mobilière privilégie l'intérêt de ses clients. En 1939 déjà, alors qu'elle était exclusivement un assureur choses, elle inscrit dans ses statuts une règle encore en vigueur aujourd'hui: faire participer les assurés à la bonne marche des affaires, à travers les versements d'excédents. Ces cinq dernières années, nous leur avons reversé, en tout, plus de 600 mil-

lions de CHF. Les décisions concernant l'utilisation des excédents et l'octroi d'une ristourne aux clients sont prises par le Conseil d'administration.

Entre juillet 2012 et juin 2013, tous les clients qui ont une assurance entreprise et bâtiments MobiPro ou une assurance MobiCar bénéficient d'une réduction de primes de 10%. Au total, cette ristourne se monte à 120 millions de CHF. À partir du milieu de l'année 2013, les clients des assurances ménage et bâtiment MobiCasa bénéficieront de réductions de primes de 20% pendant un an, pour un montant total d'environ 140 millions de CHF.

Pour nos grands comptes (grandes et moyennes entreprises), il existe des plans individuels de participation aux excédents, basés sur les dispositions contractuelles et la sinistralité du contrat.

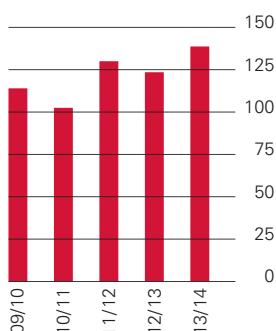
### Participation aux excédents dans les affaires vie collectives

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous assurons les risques décès, invalidité et longévité pour des institutions de prévoyance. Nos clients ont le choix entre deux types de relations contractuelles.

Dans l'un, le client souscrit une assurance collective classique pour les risques mentionnés plus haut. Les assurés ont ainsi la garantie de percevoir la quote-part légale d'excédents. Les risques et les excédents sont compensés solidairement entre eux. En 2012, 95% des revenus ont été reversés aux institutions de prévoyance sous forme de rentes, de prestations en capital, d'attributions d'excédents et de provisions. Ce taux est nettement plus élevé que la quote-part légale (90%) et que la moyenne prévisionnelle des quotes-parts d'attribution de nos concurrents.

#### Ristournes aux clients en affaires non-vie

y compris les mesures d'accompagnement MCHF



Dans l'autre, la participation aux excédents dépend de l'évolution effective du risque spécifique de l'institution de prévoyance (solde du compte des recettes et des dépenses). Cette dernière a ainsi la possibilité de bénéficier de parts d'excédents substantielles sous forme de ristournes. Ces produits sont destinés aux grandes institutions de prévoyance, qui ont une capacité de risque relativement importante.

### Détermination des excédents en assurance vie individuelle

Dans les assurances vie, l'excédent est généralement calculé selon le même principe pour tous les contrats. Il résulte de la différence entre l'état des recettes (primes d'assurance, provision au début de la période de décompte, produits des placements financiers) et l'état des charges (prestations versées sous forme de rente ou de capital, provision à la fin de la période de décompte, coût du capital, résultat de la réassurance, frais d'administration et d'encaissement et commissions payées). Le résultat, positif ou négatif, sert de base au calcul des participations aux excédents ou des ajustements de prime pour les affaires nouvelles.

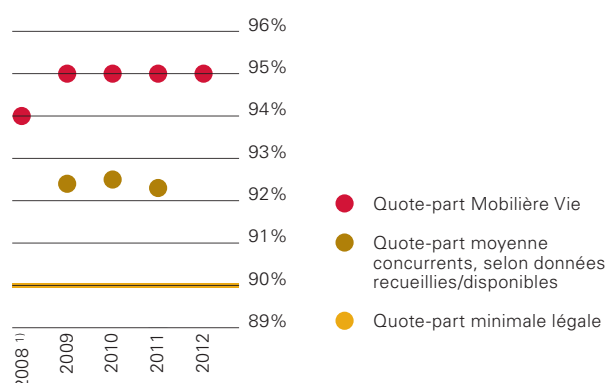
### Primes nettes garanties

Dans la prévoyance privée, en vie risque pur, nous plaçons l'accent sur des primes avantageuses, non sur la réalisation d'excédents. À cet effet, nous affinons toujours plus la segmentation du marché en profils de risques similaires, afin de proposer des primes particulièrement attrayantes dans chaque segment. En assurance décès, notre tarif est basé sur ce que l'on nomme des primes nettes. Les clients savent ainsi exactement quelles primes ils doivent payer. La Mobilière supporte le risque lié à la mortalité, le risque financier et le risque de taux d'intérêt, ainsi que, le cas échéant et pour une durée limitée, le risque lié à l'incapacité de gain.

### Participation des collaborateurs au résultat

Il est inscrit dans notre Charte que les collaborateurs soient associés à la réussite de l'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise crée de la valeur (voir le concept de valeur économique ajoutée, en page 41), et sur la base de son résultat opérationnel global, la Mobilière décide chaque année d'accorder – ou non – à ses collaborateurs non-cadres une participation au résultat de l'exercice écoulé, en plus de leur salaire. Grâce au fort engagement de ses collaborateurs en 2012, la Mobilière a enregistré à nouveau une croissance supérieure à la moyenne du marché, malgré une concurrence exacerbée. En récompense, le Comité de direction et le Conseil d'administration ont décidé de leur octroyer au printemps 2013 une participation au résultat équivalant à un tiers d'un salaire mensuel, avec un minimum de CHF 1650. Les apprentis, quelle que soit leur année d'apprentissage, reçoivent CHF 400. Au total, près de 9 millions de CHF ont été consacrés aux participations au résultat 2012.

Participation aux excédents dans les affaires collectives soumises à la quote-part légale



<sup>1)</sup> Explications du graphique: en 2008, pour l'ensemble du marché, le résultat opérationnel affichait une perte de 906 millions de CHF, due principalement aux résultats négatifs dans le processus d'épargne. Cette perte ayant dû être supportée par les assureurs vie concernés, la quote-part a inévitablement augmenté à 121,1% (soit un taux non pertinent pour la comparaison), alors que dans l'ensemble, les dépenses en faveur des assurés étaient d'un quart inférieures à celles de l'exercice précédent.

## Compte de valeur ajoutée

**Notre compte de valeur ajoutée montre l'origine et l'utilisation de la valeur créée par l'entreprise. La Mobilière Suisse Société Coopérative est l'unique bailleur de fonds du Groupe Mobilière. Ses prestations (pages 18 et 19) ne figurent pas dans le compte de valeur ajoutée.**

On se sent bien quand on est bien assuré. Au nombre de 1,5 million, nos clients comptent sur nous pour leur fournir des conseils de qualité, ainsi que pour les indemniser et les assister en cas de sinistre. Notre monde moderne recèle un grand nombre de risques, qui exigent autant de garanties. Grâce aux assurances, chacun peut se déplacer à son gré, et personne ne risque d'être ruiné par des prétentions en responsabilité civile ou les conséquences financières d'un accident. De même, des engagements importants, tels que l'achat d'une maison, ne peuvent être souscrits que parce que le risque décès est supporté par une assurance. Enfin, l'activité économique des PME et des grandes entreprises est tributaire de la sécurité nécessaire et quantifiable que fournissent les assurances et leur capacité d'indemnisation en cas de besoin. Le secteur de l'assurance, dont nous faisons partie, est donc un pilier central de l'économie suisse. Ancrée à une coopérative, la Mobilière a des devoirs particuliers, qui vont au-delà des obligations incombant à un assureur. Nous montrons ci-après d'où provient notre valeur ajoutée et comment elle est utilisée.

### Origine de la valeur ajoutée

Notre compte de création de valeur affiche une valeur ajoutée de 3,7 milliards de CHF, en augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice précédent. Une prestation globale en hausse, à laquelle les affaires d'assurance et les résultats financiers ont contribué pratiquement à parts égales. Le poste *Autres affaires* englobe les services de conseil, d'expertise et de centre d'appel. Les prestations préalables achetées à des tiers – services de conseil, de formation, d'impression de documents ou de construction – sont déduites. Par poste à temps plein, nous avons généré une valeur ajoutée de CHF 954 000 (exercice précédent: CHF 944 000).

### Un dividende modéré, pour le profit des assurés

La Coopérative, unique propriétaire, s'étant donné pour but de pratiquer l'assurance directe sur une base mutuelle, les conflits d'intérêt avec les clients sont inexistantes. Depuis des années,

la Coopérative se contente d'un dividende modeste, ce qui profite d'autant plus aux assurés.

Comme le montrent le graphique et l'état du compte, la valeur ajoutée est utilisée majoritairement au profit de nos clients. Par rapport à l'exercice précédent, les participations contractuelles aux excédents ont diminué, car l'augmentation des charges de sinistres en non-vie, consécutive au gel, aux intempéries et à des sinistres incendie majeurs, ainsi que l'accroissement de l'incapacité de gain en vie collective ont pesé sur le budget. Les autres prestations aux clients comportent des engagements tels que les stages de sécurité routière, la carte Jeunes et d'autres contributions.

La deuxième part la plus importante de la valeur ajoutée va aux collaborateurs de nos quelque 80 agences générales et des Directions. Son augmentation, en 2012, reflète les coûts générés par notre croissance élevée, à savoir les coûts de distribution et de gestion de portefeuilles. Les prestations extraordinaires en faveur des institutions de prévoyance du personnel concernent le financement des rentes.

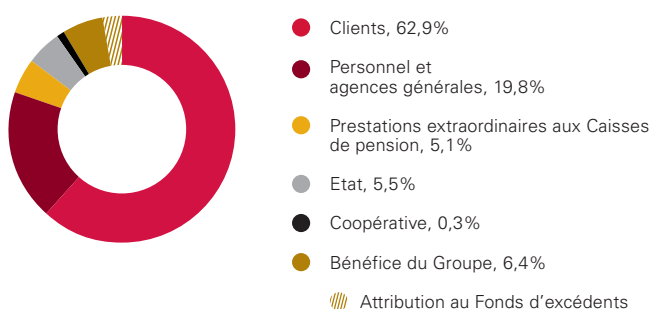
La diminution des impôts sur le bénéfice et sur le capital résulte du recul du bénéfice. Totalisées sous *Autres impôts et taxes*, nos prestations à l'Etat comportent le droit de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée, les contributions au service du feu, ainsi que les contributions à la prévention des accidents et à la sécurité routière.

Nos prestations à la Coopérative comprennent les intérêts sur son prêt, sur le compte courant et un dividende de 12 millions de CHF. Le bénéfice rétionné sert à garantir l'autofinancement de notre subsistance.

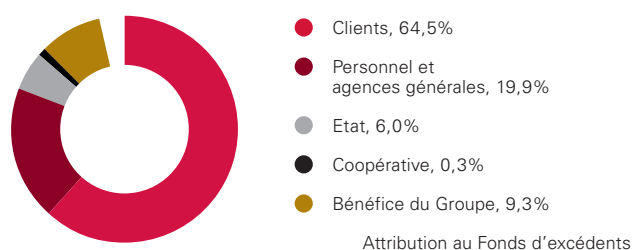
L'attribution de 100 millions de CHF au fonds d'excédents des assurés est à nouveau incluse dans le bénéfice du Groupe, un montant qui correspond à environ la moitié du résultat des affaires non-vie. Elle est destinée à de futurs versements à bien plaisir d'une participation au résultat aux clients.

<b>Compte de valeur ajoutée</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
En millions de CHF		
<b>Origine</b>		
Prestation globale résultant des affaires d'assurances	<b>3 573,6</b>	3 497,9
Prestation globale résultant des opérations financières	<b>402,5</b>	330,6
Prestation globale résultant des autres affaires	<b>68,6</b>	43,5
Prestation globale	<b>4 044,7</b>	3 872,0
Prestations préalables perçues	<b>- 313,6</b>	- 305,3
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	<b>- 26,9</b>	- 22,8
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>3 704,2</b>	3 543,9
<b>Utilisation</b>		
Participations contractuelles aux excédents	<b>56,0</b>	159,5
Frais de sinistres non-vie	<b>1 405,3</b>	1 327,4
Prestations d'assurance vie	<b>867,3</b>	796,0
Autres prestations aux clients	<b>3,1</b>	3,1
Prestations aux clients	<b>2 331,7</b>	2 286,0
Prestations au personnel et aux agences générales	<b>733,3</b>	704,0
Prestations extraordinaires aux Caisses de pension	<b>190,0</b>	0,0
Impôts sur le bénéfice et le capital	<b>26,8</b>	42,3
Autres impôts et taxes	<b>177,3</b>	169,4
Prestations à l'Etat	<b>204,1</b>	211,7
Intérêts à la Coopérative	<b>9,3</b>	10,9
Rétention du bénéfice	<b>123,8</b>	189,3
Dividendes à la Coopérative	<b>12,0</b>	12,0
Attribution au fonds d'excédents des assurés	<b>100,0</b>	130,0
Bénéfice du Groupe	<b>235,8</b>	331,3
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>3 704,2</b>	3 543,9

Utilisation de la valeur ajoutée 2012

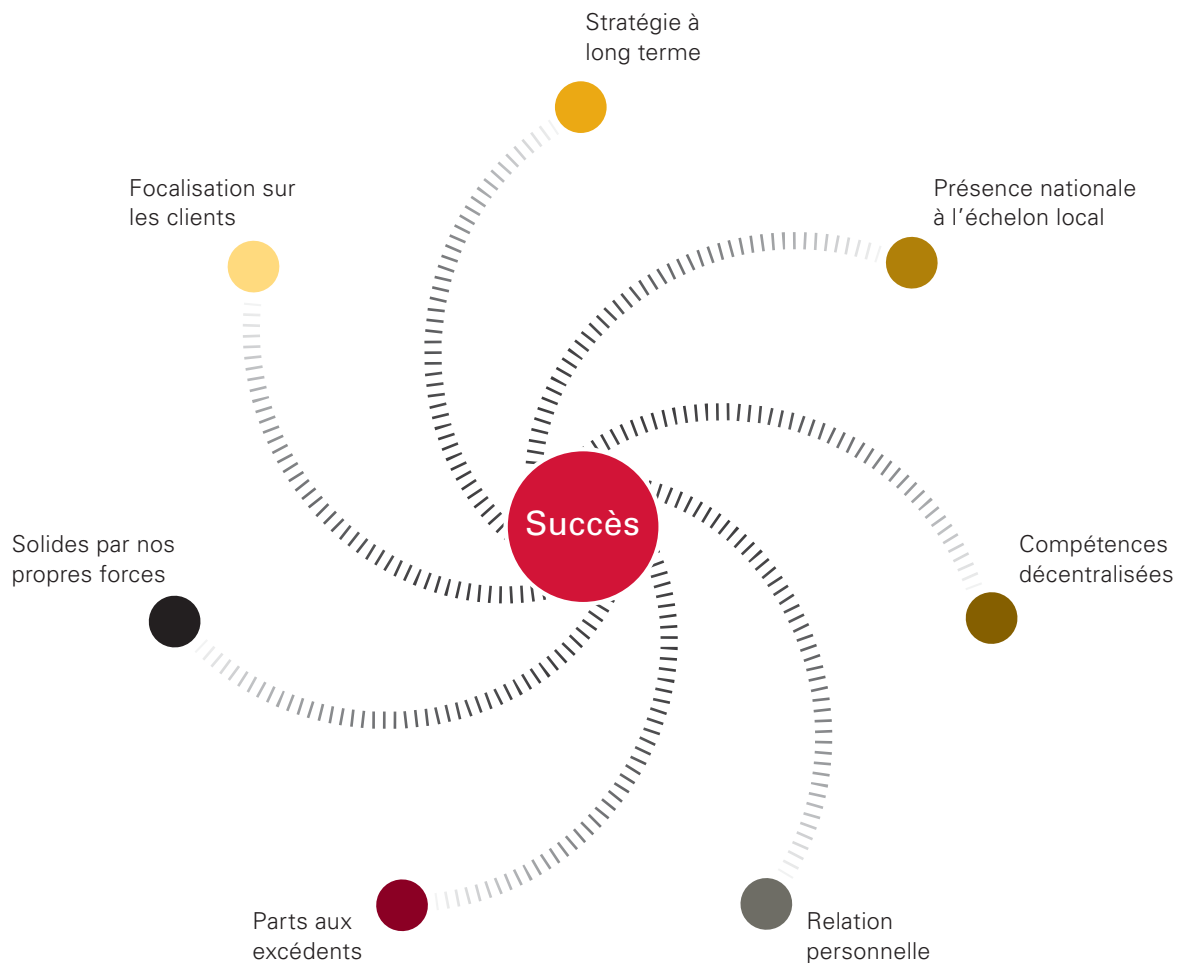


Utilisation de la valeur ajoutée 2011



## Notre réponse au mandat de la Coopérative

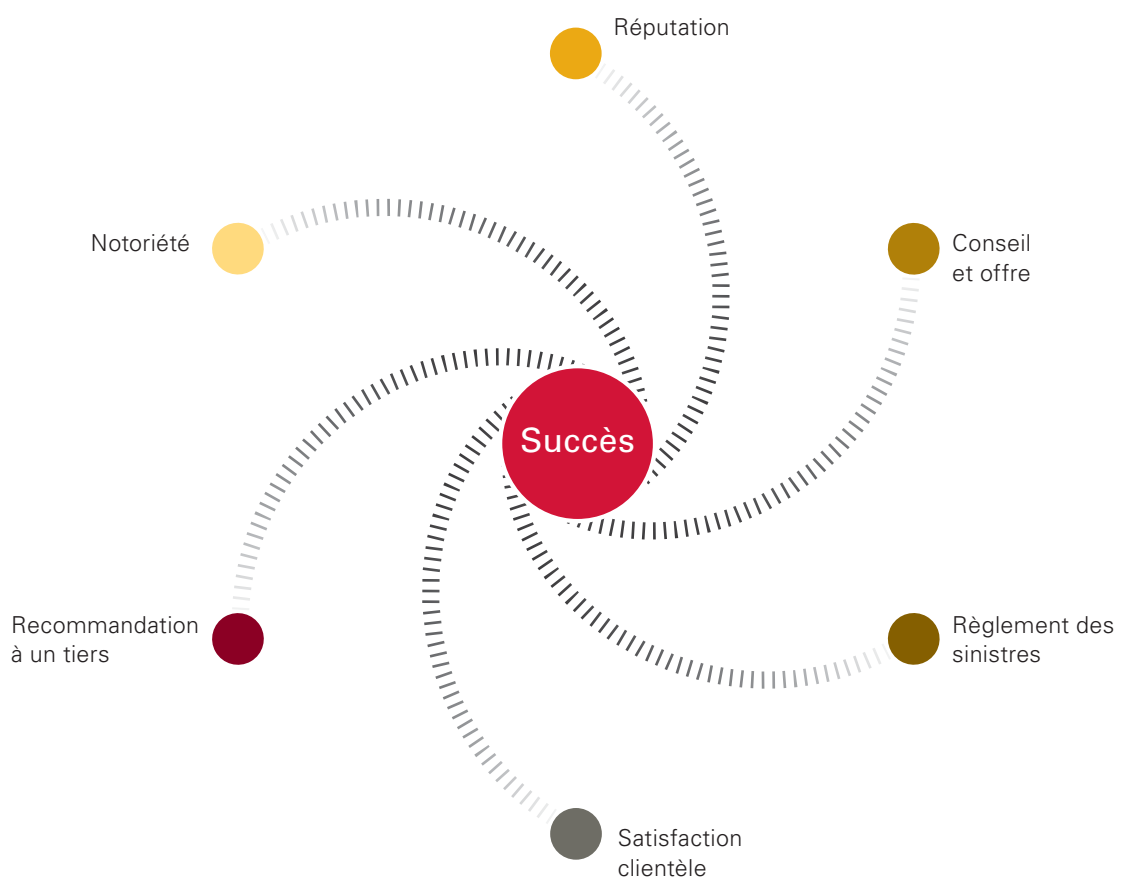
Notre ancrage à la Coopérative nous donne le devoir de conduire l'entreprise de façon durable et responsable. Que ce soit dans notre cœur de métier, dans l'exploitation de notre organisation ou dans l'utilisation des ressources, nous misons sur l'action durable.



Focalisation sur les clients	Stratégie à long terme	Présence nationale à l'échelon local	Compétences décentralisées	Relation personnelle	Parts aux excédents	Solides par nos propres forces	Succès
Nous plaçons nos clientes et nos clients au centre de notre action.	Nous poursuivons une stratégie à long terme placée sous le signe de la responsabilité.	Nos agences générales sont présentes partout en Suisse.	Nos agences générales possèdent une très vaste marge de manœuvre.	Nos clients bénéficient d'un suivi personnel et responsable.	En non-vie, nous versons des parts d'excédents à nos clients.	Nous possédons la capacité d'évoluer et la plus forte dotation en fonds propres du marché de l'assurance.	

## Notre position par rapport aux autres

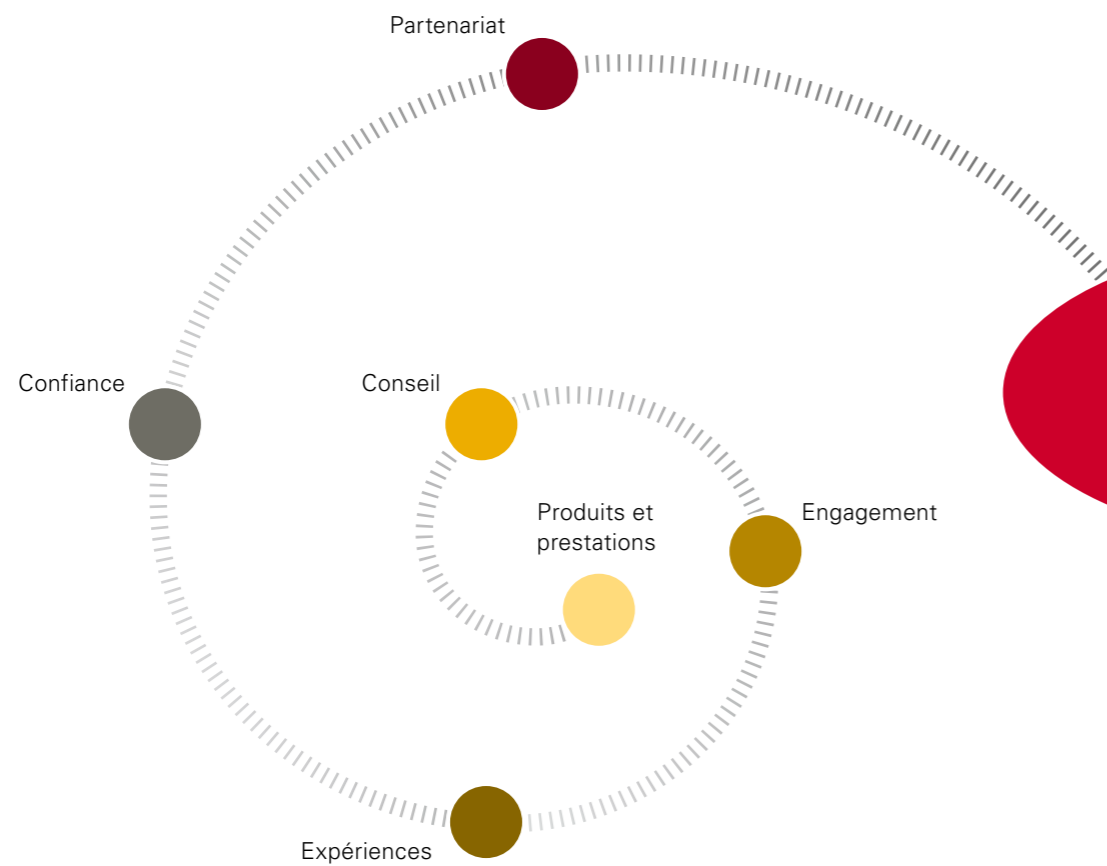
Nous cherchons systématiquement à nous améliorer, sur la base de résultats d'enquêtes. Ces études montrent notre position par rapport à nos concurrents.



●	●	●	●	●	●	●
<b>Notoriété</b> GfK 2012	<b>Réputation</b> GfK 2012	<b>Conseil et offre</b> Valuequest 2012	<b>Règlement des sinistres</b> Etude interne 2012	<b>Satisfaction clientèle</b> GfK 2012	<b>Recommandation à un tiers</b> GfK 2012	<b>Succès</b>
Meilleure note de notoriété assistée (96,1%)	Meilleures notes sur les critères d'appréciation rationnelle, d'appréciation émotionnelle et de durabilité.	Les clients accordent les meilleures notes à nos prestations de conseil et à nos offres.	Meilleures notes pour la rapidité et la générosité du règlement de sinistres, ainsi que l'amabilité et la serviabilité des gestionnaires.	Dans cette enquête, les notes obtenues par la Mobilière sont parmi les meilleures.	Dans l'enquête sur la recommandation à un tiers, la Mobilière devance nettement ses concurrents.	

### Les clients satisfaits n'hésitent pas à nous recommander

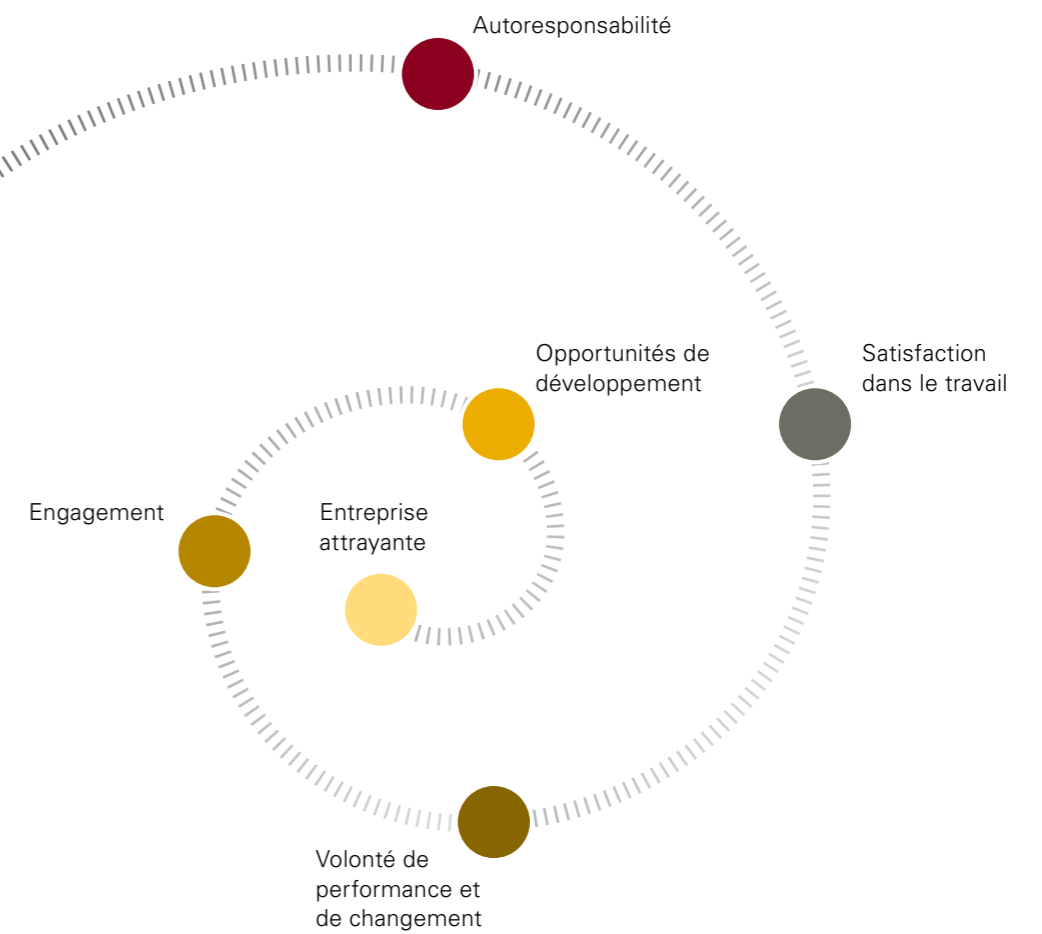
La clientèle de la Mobilière fait preuve d'une fidélité remarquable envers son assureur. Nous ne nous contentons pas de proposer des produits fiables. Partout en Suisse, nos agences générales et leurs spécialistes font bénéficier les clients de leurs vastes compétences, tant en matière de souscription que de règlement de sinistres. De plus, notre centre de contact Mobi24 est joignable 24 heures sur 24. Ce modèle d'organisation profite aux assurés. Nous sommes heureux de constater que bon nombre de clients satisfaits nous recommandent à des connaissances.



Produits et prestations	Conseil	Engagement	Expériences	Confiance	Partenariat	Succès
Nous proposons des produits et des prestations de qualité, fiables et compétitifs.	Nous fournissons des prestations de conseil personnelles et professionnelles.	Nos collaborateurs assurent un suivi rapide et fiable à leurs clients.	Nos agences générales fournissent une aide sur place, rapidement et en toute simplicité.	Nous entretenons avec nos clients des relations personnelles et souvent de très longue durée.	Nous partageons les fruits de notre succès avec nos clients.	

### Des collaborateurs motivés s'engagent personnellement

La Mobilière est non seulement une entreprise attrayante, mais aussi un employeur attrayant. Chaque année, nous faisons mesurer la satisfaction de nos collaborateurs par un institut indépendant. Le niveau de satisfaction est élevé, comme le relève le rapport en page 70. Les principaux facteurs de motivation des collaborateurs sont indiqués sur le graphique ci-dessous.



Entreprise attrayante	Opportunités de développement	Engagement	Volonté de performance et de changement	Satisfaction dans le travail	Auto-responsabilité	Succès
La Mobilière jouit d'une excellente image dans l'opinion publique et auprès de ses clients.	Nous entretenons un climat de confiance et nous proposons aux apprentis, aux talents et à la relève des postes exigeants tout en veillant à leur développement personnel.	Nos valeurs d'entreprise recueillent une forte adhésion de la part de nos collaborateurs.	Nos collaborateurs font preuve de volonté de performance et de changement.	Nous proposons des conditions d'engagement et de travail attrayantes et nous faisons participer nos collaborateurs au succès de l'entreprise.	Nous déléguons des responsabilités à nos collaborateurs, afin qu'ils s'engagent par leur savoir et leur savoir-faire.	

## Rapport de la Coopérative

### Assemblée des délégués

À l'assemblée du 11 mai 2012, les délégués ont approuvé le rapport et les comptes annuels 2011 de la Coopérative. Ils ont décidé de la répartition du bénéfice au bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

L'Assemblée a pris acte du décès de Marcus Dietrich (Wädenswil), délégué, et de Peter Gerber (Aarberg), ancien membre du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration Urs Berger (Therwil), Dora Andres (Schüpfen), Dieter Burckhardt (Männedorf), Daniel Eicher (Schönbühl-Urtenen), Elgar Fleisch (St-Gall), Leana Isler (Zurich), Luc Meylan (Neuchâtel), Peter Müller (Stein am Rhein), Franz Xaver Muheim (Altdorf), Fulvio Pelli (Lugano), Barbara Rigassi (Muri b. Bern), Serge Sierro (Sierre) et Rudolf Stämpfli (Berne) ont été réélus pour un mandat de quatre ans. Richard Burger (Bottmingen) a été réélu pour un mandat de trois ans, étant donné qu'il atteindra la limite d'âge en 2015. En outre, l'Assemblée a pris congé de Peter R. Studer (Berne), qui a atteint la limite d'âge statutaire, et renoncé à élire un remplaçant.

La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2012.

Des séances d'information ont été organisées à l'automne dans quatre régions de Suisse à l'intention des délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint.

La liste des délégués se trouve aux pages 20 à 21 du présent rapport.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2012.

#### *Séance de printemps*

Lors de la séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'Assemblée des délégués, pris connaissance du rapport d'activités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA et du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2011, puis exercé les droits de la Mobilière Suisse Société Coopérative, unique actionnaire, à l'Assemblée générale de la Mobilière Suisse Holding SA. Il a renouvelé les mandats de membres du Conseil d'administration de la Holding SA, pour une période de quatre ans, d'Urs Berger (Therwil), de Luc Meylan (Neuchâtel), Fulvio Pelli (Lugano) et Rudolf Stämpfli (Berne). Le mandat de Richard Burger (Bottmingen) a été renouvelé pour une période de trois ans.

En outre, le Conseil d'administration a approuvé le rapport annuel et les comptes 2011 du Groupe. Conformément à l'annexe 1 au «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», il a pris connaissance du rapport sur la rémunération, portant, entre autres, sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration de la Holding SA, du CEO et des membres du Comité de direction.

#### *Séance après l'Assemblée des délégués*

Lors d'une brève séance qui s'est tenue après l'Assemblée des délégués, le Conseil d'administration s'est constitué. Urs Berger a été reconduit au poste de président pour une durée de quatre ans et Richard Burger à celui de vice-président pour une durée de trois ans, en raison de la limite d'âge statutaire.

#### *Séance d'automne*

Lors de la séance d'automne, le président a informé le Conseil d'administration des activités du Conseil d'administration de la holding. Pour sa part, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration de l'évolution des affaires au deuxième trimestre et du résultat semestriel, et de l'état de mise en œuvre du programme Mobi+. Le Conseil d'administration a également discuté du positionnement et du rôle de la Coopérative et de ses organes, et approuvé la stratégie du propriétaire.

Ensuite, il s'est occupé des élections et réélections des membres du Conseil d'administration de la Coopérative et de la Holding pour les années 2013 et suivantes et a constitué une commission ad hoc chargée de préparer les propositions de vote. Enfin, le Conseil d'administration a présenté à l'intention de tous les membres de la Coopérative ses propositions de candidats à la future élection de délégués pour la région Est et la circonscription électorale du canton de Vaud.

#### **Comptes annuels**

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative (pages 24 à 27 du rapport de gestion) clôturent avec un bénéfice de 15,6 millions de CHF (exercice précédent: 20,1 millions de CHF). Le compte de profits et pertes comprend essentiellement le rendement de participation provenant des dividendes de 12,0 millions de CHF (comme l'exercice précédent), le produit du prêt accordé à la Mobilière Suisse Holding SA, soit un montant de 4,9 millions de CHF (exercice précédent: 6,0 millions de CHF), et le produit des créances en compte courant, soit 4,4 millions de CHF (exercice précédent: 4,9 millions de CHF). Les charges administratives incluent les frais liés au contrôle du positionnement et du rôle de la Coopérative et de ses organes.

La fortune investie se compose de la participation dans la Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à cette dernière.

Les actifs circulants se montent à 159,4 millions de CHF (exercice précédent: 141,9 millions de CHF). Le fonds d'excédents, qui fait partie des fonds étrangers, s'établit à 102,6 millions de CHF (exercice précédent: 97,1 millions de CHF). De ce montant, 13,0 millions de CHF ont été mis en réserve pour le financement de projets de prévention des crues, 3,5 millions de CHF pour la chaire de climatologie et 0,6 million de CHF pour la Communauté d'intérêts Coopérative.

Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) ont progressé à 947,1 millions de CHF (exercice précédent: 943,5 millions de CHF).

#### **Utilisation du bénéfice**

Le bénéfice résultant du bilan s'établit à 74,1 millions de francs. La proposition du Conseil d'administration relative à son utilisation figure à la page 27 du présent rapport. Elle prévoit notamment une attribution de 8,0 millions de CHF (identique à celle de l'exercice précédent) au Fonds d'excédents. Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée des délégués, qui aura lieu le 17 mai 2013, de l'avaliser.

## Responsabilité sociale

**L'engagement de la Mobilière en faveur de la prévention des dangers naturels est unique: en 2012, nous avons accepté de cofinancer 13 nouveaux projets. Par ailleurs, nous soutenons la recherche universitaire en climatologie. Notre responsabilité sociale s'étend en outre à d'autres types de projet d'utilité publique au niveau national, régional ou local.**

### Dangers naturels: la Mobilière soutient des projets de prévention

En 2012, comme les années précédentes, la Mobilière s'est engagée intensivement pour la prévention des dangers naturels. Approuvées par le Conseil d'administration les années précédentes, les contributions allouées à cet effet s'élèvent à 20 millions de CHF au total. Prélevé sur le fonds d'excédents de la Coopérative, ce montant sert au maintien des projets en cours et au lancement de projets futurs. En 2012, 13 nouveaux projets ont été approuvés (comme on peut le voir sur la carte, ce nombre n'avait jamais été atteint une année précédente). Les contributions les plus élevées vont au projet de protection contre les crues dans la vallée du Surbtal (AG), pour 1,5 million de CHF, et à la commune de Worb (BE), pour plus d'un million de CHF.

La décision de soutenir des projets de prévention par des moyens prélevés sur le fonds d'excédents trouve son origine dans les inondations exceptionnelles de 2005. Or, il existe d'autres dangers naturels, et le développement économique et social peut être source de nouveaux dangers. Certaines régions sont de plus en plus souvent touchées par des glissements de terrain, des chutes de pierres ou des avalanches, et même si les dommages sont couverts, la population de ces régions

souffre des conséquences de tels événements. Aussi la prévention revêt-elle une importance capitale, dans l'intérêt non seulement des clients, mais aussi de la Mobilière.

Afin d'utiliser le mieux possible les fonds affectés à la prévention, la Mobilière demande à ses agences générales de recenser les projets de prévention en cours de planification dans leurs régions respectives. Fin 2012, 60 projets répondant aux critères d'évaluation ont été retenus. Plusieurs sont terminés, mais d'autres se trouvent encore au stade de la planification ou de la réalisation. La Mobilière soutient uniquement des projets financés par les autorités publiques, à la condition que les cartes des dangers soient disponibles. En règle générale, elle prend en charge 50% du coût incombant à la commune. Fin 2012, nous étions engagés à hauteur de plus de 17 millions de CHF au total.

Un large éventail de mesures permet de protéger des zones d'habitation, artisanales et industrielles, mais aussi des routes cantonales et communales, des infrastructures publiques et des terres agricoles. Relevons au passage que dans de nombreux cas, la mise en œuvre d'un projet de prévention va de pair avec la revitalisation d'un cours d'eau et l'aménagement écologique d'une zone. La présentation et les photos de ces projets sont publiées sur notre site Internet [www.lamobiliere.ch](http://www.lamobiliere.ch) → La Mobilière → Engagement → Prévention et sécurité → Prévention dangers naturels.

### Engagement en faveur de projets de prévention

- ▲ Anciens projets
- Projets approuvés en 2012



### Recherche sur les conséquences des changements climatiques

Avec le soutien de la Mobilière, l'Université de Berne a créé une chaire extraordinaire de recherche en climatologie alpine. Cette discipline étudie la probabilité de survenance d'événements extrêmes dus à un changement climatique rapide. Financée par la Mobilière à hauteur de cinq millions de CHF pour une première période allant jusqu'en 2018, la chaire de climatologie a été attribuée au printemps 2011 à Olivia Romppainen-Martius. Cette dernière est membre de PLANAT, la plate-forme nationale «Dangers naturels». Fondée en 1997 par le Conseil fédéral, PLANAT s'engage, sur le plan stratégique, en faveur d'une amélioration de la prévention des dangers naturels pour l'ensemble de la Suisse.

### Fondation du Jubilé

Créée en 1976, la Fondation du Jubilé a pour but de promouvoir les sciences, la recherche, les arts et d'autres activités en Suisse, par des contributions à des institutions, des groupes de personnes et des particuliers. Pendant l'année sous revue, le Conseil de fondation a retenu, parmi plus de 400 demandes, 23 projets auxquels il a octroyé, au total, CHF 441 000.

### Dons

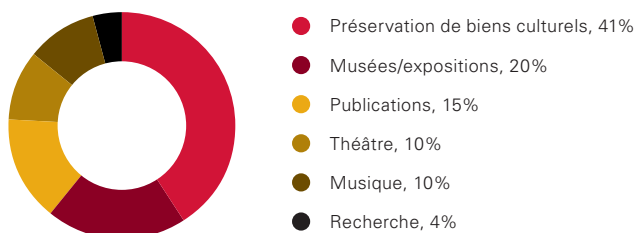
La Coopérative apporte son soutien, par le Fonds de donations, à une multitude d'activités sociales, culturelles et d'utilité publique dans toute la Suisse. En 2012, sur près de 500 demandes reçues plus de 200 ont été prises en compte, pour un montant total de CHF 700 000 environ.

### Promotion des arts

La Mobilière soutient la création artistique suisse par des achats annuels d'œuvres d'art contemporaines et organise régulièrement des expositions thématiques à l'intention de ses collaborateurs et du public. À l'été 2012, l'exposition *Chemins errants*, au Museo Cantonale d'Arte de Lugano, a permis à un large public d'admirer près de 130 œuvres de la collection Mobilière. Le catalogue publié pour l'occasion présente en outre tous les achats des onze dernières années. Intitulée *UrbanNature*, l'exposition annuelle, au siège principal de Berne, avait pour thème la rurbanité, à savoir les relations ville-campagne. Cette exposition marquait également la participation de la Mobilière à la Nuit des musées de Berne, qui a, une fois de plus, recueilli un vif succès. En outre, en matière de promotion des arts, la Mobilière finance le Prix Mobilière Young Art, désormais d'une valeur de CHF 15 000, remis chaque année lors des Swiss Art Awards, à Bâle. En 2012, la lauréate est l'artiste lausannoise Claudia Comte.

#### Promotion des sciences, de la recherche et des arts

Dons de la Fondation du jubilé en 2012



## Délégués

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

### Région Ouest

<b>Canton de Berne</b>	Ulrich Andreas Ammann, Madiswil Urs Bircher, Hinterkappelen Beat Bräm, Anet Daniel Dünner, Moutier Robert Elsässer, Berthoud Alexander Glatthard, Spiegel/Berne Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Hans Hildebrand, Herzogenbuchsee Therese Hirschi, Heimberg Jörg Huggenberger, Rüti b. Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Hans Jordi, Oberhofen Tobias Leuenberger, Lüscherz	René-François Maeder, Kandersteg Lienhard Marschall, Neueneegg Andreas Michel, Meiringen Hans-Jörg Pfister, Zweisimmen Markus Scheidegger, Gümligen Pierre Schneider, St-Imier Jürg Schürch, Huttwil Ulrich Sinzig, Langenthal Annamarie Vaucher, Berne Bruno Wägli, Säriswil Andreas Wälti, Worb Herbert Wenger, Münsingen Heinz Witschi, Meiringen Hans-Rudolf Zosso, Aarberg
<b>Canton de Fribourg</b>	Christian Haldimann, Morat Thérèse Meyer, Estavayer-le-Lac Jean-Nicolas Philipona, Vuippens Jacques Renevey, Bourguillon	Jean-François Rime, Bulle Philippe Viridis, Marly Werner Wyss, Guin
<b>Canton de Genève</b>	Claudio Badi, Le Grand-Saconnex Bernard Jeanneret, Confignon	Olivier Sandoz, Bellevue Lucien Zanella, Confignon
<b>Canton du Jura</b>	Gérard Donzé, Le Cerneux-Veuil	Jean-Marie Maître, Boncourt
<b>Canton de Neuchâtel</b>	Pierre Feller, Le Locle Daniel Kuntzer, Fontainemelon Henri Schaller, Colombier	Marc von Bergen, La Chaux-de-Fonds
<b>Canton du Valais</b>	Andreas Biner, Zermatt Laurent Multone, Monthey Jean-Daniel Papilloud, St-Séverin	Pierre Schaer, Conthey Odilo Schmid, Brigue
<b>Canton de Vaud</b>	Serge Beck, Le Vaud	Christian Rovero, Bettens

### Région Centre

<b>Canton d'Argovie</b>	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Philip Funk, Dättwil Walter Glur, Glashütten Stephan Gurini, Lenzburg	Martin Heiz, Reinach Dieter Lämmli, Aarau Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Rudolf Richiger, Möhlin Rolf Schmid, Lenzburg
<b>Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne</b>	Gabriel Barell, Binningen Christina Bertram, Oberwil Marco Fischer-Stockler, Arlesheim Thomas Friedlin, Therwil	Hans Rudolf Gysin, Pratteln Tobias Lutz, Bottmingen Rudolf Schaffner, Sissach
<b>Canton de Glaris</b>	Andrea R. Trümpy, Glaris	
<b>Canton de Lucerne</b>	Reto Bachmann, Hochdorf Daniel Gloor, Sursee Paul Philipp Hug, Lucerne Roland Marti, Rain	Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Lucerne Matthias Tobler-Kaiser, Meggen Franz Wüest, Ettiswil

<b>Cantons de Nidwald et d'Obwald</b>	Josef Windlin-Kiser, Kerns	
<b>Canton de Schwyz</b>	Moritz Betschart, Brunnen Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi
<b>Canton de Soleure</b>	Stephan Annaheim, Lostorf Rolf Büttiker, Wolfwil Reinhold Gustav Dörfliger, Egerkingen Markus Grütter, Biberist	Felix Leuenberger, Bellach Beat Loosli, Starrkirch-Wil Raoul Stampfli, Soleure
<b>Canton du Tessin</b>	Silvio Eduard Baumgartner, Mendrisio Iris Fabbri, Lugano Daniele Lotti, Bellinzona	Mario Molo, Bellinzona Battista Ponti, Morbio Inferiore
<b>Canton d'Uri</b>	Gabi Huber, Altdorf	
<b>Canton de Zoug</b>	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar
<b>Région Est</b>		
<b>Cantons d'Appenzell Rhodes extérieures et Rhodes intérieures</b>	Katrin Nägeli, Appenzell	Walter Regli, Appenzell
<b>Canton des Grisons</b>	Aldo Brändli, Grüşch Christian Cavegn, Churwalden	Volker Fell, Coire Marc E. Wieser, Zuoz
<b>Canton de Schaffhouse</b>	Barbara Müller-Buchser, Neuhausen am Rheinfall	
<b>Canton de St-Gall</b>	Otto Hofstetter, Uznach Karl Müller, St-Gall Jakob Rhyner, Buchs Alfred Ritz, Altstätten	René Schwarzmann, Bad Ragaz Rita Schwendener-Manser, St-Gall Martin Zuber, Lütisburg Station Josef Zweifel, Mörschwil
<b>Canton de Thurgovie</b>	Cäcilia Bosshard-Galmarini, Wilten-Gottshaus Max Gimmel, Arbon Raphael Herzog, Weinfelden	Peter Schütz, Wigoltingen Philipp Stähelin, Frauenfeld Suzanne Thür Brechbühl, Herdern
<b>Canton de Zurich</b>	Wolfgang Auwärter, Rikon im Tösstal Oskar Bachmann, Stäfa David Bosshard, Uetikon am See Roland Erb, Kloten Märk Fankhauser, Thalwil Hans Gerber, Fehraltorf Marcel Gisler, Flaach Konrad Kaufmann, Dietikon Christian Kramer, Uitikon Waldegg	Konrad Kyburz, Dielsdorf Walter Meier, Eglisau Adrian Meister, Zollikon Rolf E. Schäuble, Andelfingen Kurt Schiesser, Zumikon René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthour Rico Trümpler, Zurich Reto Weber, Dielsdorf Ronald Weisbrod, Ebertswil
<b>Principauté de Liechtenstein</b>	Engelbert Schurte, Triesen	

## Conseil d'administration

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

		Membre depuis	élu-e jusqu'en
<b>Président d'honneur</b>	Otto Saxer docteur en droit, avocat, Liebefeld		
<b>Président</b>	Urs Berger Therwil	2011	2016
<b>Vice-président</b>	Richard Burger ingénieur en génie mécanique EPF, Bottmingen	1992	2015
<b>Membres</b>	Dora Andres anc. membre du Conseil-exécutif bernois, entrepreneure, Schüpfen	2008	2016
	Susy Bruschweiler présidente de la Fondation SV, Blonay	2002	2014
	Dieter Burckhardt vice-président du conseil d'administration de Pestalozzi + Co AG, Männedorf	1998	2016
	Daniel Eicher CEO de A. Boss + Co AG, Schönbühl-Urtenen	2006	2016
	Elgar Fleisch docteur ès sciences économiques et sociales, professeur de gestion de l'information et de technologie à l'université de St-Gall et à l'EPF de Zurich, St-Gall	2003	2016
	Leana Isler docteur en droit, avocate, juge au tribunal administratif du canton de Zurich, Zurich	2001	2016
	Peter Kappeler ingénieur diplômé EPF, entrepreneur, Walchwil	2002	2014
	Christian Krüger propriétaire et président du conseil d'administration de Krüger & Co SA, Staad	2009	2013
	Luc Meylan licencié en droit, avocat, Neuchâtel	1988	2016
	Martin Michel docteur en droit, avocat, Lachen	2007	2015
	Franz Xaver Muheim docteur en droit, avocat et notaire, Altdorf	2002	2016
	Peter Müller docteur ès sciences naturelles (Phil. II), président du conseil d'administration de Knecht & Müller AG, Stein am Rhein	2008	2016
	Fulvio Pelli docteur en droit, avocat et notaire, conseiller national, président de la Banque Cantonale du Tessin, Lugano	1992	2016

		Membre depuis	élu-e jusqu'en
	Christian Rey docteur ès sciences économiques, CEO de Rentimo SA, président Rey Hôtels & Residences, président Swiss Hospitality Holding SA, Versoix	2002	2014
	Barbara Rigassi docteur ès sciences économiques, HES St-Gall, managing partner de BHP-Brugger und Partner AG, Muri bei Bern	2008	2016
	Fritz Schiesser docteur en droit, président du Conseil des EPF, Haslen	2005	2013
	Serge Sierro licencié en droit, avocat à Sion et Sierre, Sierre	2004	2016
	Rudolf Stämpfli docteur ès sciences économiques, HES St-Gall, président du conseil d'administration de Stämpfli SA, Berne	2005	2016
	Wilfred Pierre Stoecklin docteur ès sciences économiques, Bottmingen	2003	2015
	Andreas von Sprecher avocat Zurich et Maienfeld, Zollikon	2003	2015
	Benedikt Weibel docteur ès sciences économiques, Muri bei Bern	2007	2015
	Tous les membres du Conseil d'administration sont citoyens suisses. Elgar Fleisch possède en outre la nationalité autrichienne.		
		depuis	pour
<b>Secrétaire</b>	Andreas Dolf, avocat, Herzogenbuchsee		
<b>Organe de revision</b>	KPMG SA, Zurich	2010	2012
<b>Chef réviseur</b>	Hieronymus T. Dormann, Zurich	2010	

## Comptes annuels

<b>Compte de profits et pertes</b> milliers de CHF	<b>2012</b>	2011
Produit des participations	<b>12 000</b>	12 000
Produit du prêt	<b>4 875</b>	6 000
Autres produits financiers	<b>4 435</b>	4 936
<b>Produits</b>	<b>21 310</b>	22 936
Charges administratives	<b>- 5 603</b>	- 2 449
Charges	<b>- 5 603</b>	- 2 449
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>15 707</b>	20 487
Impôts	<b>- 133</b>	- 426
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>15 574</b>	20 061

<b>Bilan au 31 décembre</b> milliers de CHF	Annexe	2012	2011
<b>Actifs</b>			
Placements de capitaux	1	908 000	908 000
Immobilisations corporelles		286	284
Actifs immobilisés		908 286	908 284
Disponibilités		17 777	16 408
Créances envers des sociétés du Groupe		141 115	125 176
Autres actifs		470	324
Actifs circulants		159 362	141 908
<b>Total</b>		<b>1 067 648</b>	1 050 192
<b>Passifs</b>			
Fonds d'excédents	2	102 625	97 133
Engagements à long terme		102 625	97 133
Engagements envers des sociétés du Groupe Mobilière		17 356	8 670
Fonds de donations		8	7
Autres passifs		15	0
Comptes de régularisation		519	831
Engagements à court terme		17 898	9 508
Fonds étrangers		120 523	106 641
Réserves	3	873 000	873 000
Report de bénéfice		58 551	50 490
Bénéfice annuel		15 574	20 061
Fonds propres		947 125	943 551
<b>Total</b>		<b>1 067 648</b>	1 050 192

**Annexe****1 Placements de capitaux**

milliers de CHF

	<b>2012</b>	2011
Participation	<b>758 000</b>	758 000
Prêt à la Mobilière Suisse Holding SA	<b>150 000</b>	150 000
<b>Placements de capitaux</b>	<b>908 000</b>	908 000

**2 Fonds d'excédents**

milliers de CHF

	<b>2012</b>	2011
Etat au 01.01.	<b>97 133</b>	91 779
Attribution	<b>8 000</b>	8 000
Prélèvement pour des projets de prévention, la chaire de climatologie et la Coopérative	<b>- 2 508</b>	- 2 646
Etat au 31.12.	<b>102 625</b>	97 133
dont réserve pour:		
projets de prévention inondations	<b>13 013</b>	14 821
chaire de climatologie	<b>3 500</b>	4 000
CI Coopérative	<b>600</b>	800

**3 Réserves**

milliers de CHF

	<b>2012</b>	2011
Réserves générales légales	<b>400 000</b>	400 000
Réserves libres	<b>254 000</b>	254 000
Réserves extraordinaires	<b>219 000</b>	219 000
<b>Réserves</b>	<b>873 000</b>	873 000

<b>Engagements conditionnels</b> milliers de CHF	2012	2011
Engagement conditionnels	0	40

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'Administration des contributions.

<b>Participation</b>	Quote-part en %	Capital-actions en milliers de CHF
Mobilière Suisse Holding SA Bundesgasse 35 3001 Berne	100,00	200 000

Pas de modification des participations par rapport au 31.12.2011.

<b>Utilisation du bénéfice</b> milliers de CHF	2012	2011
Bénéfice annuel	15 574	20 061
Report de bénéfice	58 551	50 490
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>	<b>74 125</b>	70 551

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués du 17 mai 2013 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions:

Fonds d'excédents	8 000	8 000
Caisses de pension	3 000	3 000
Fonds de donations	700	700
Fondation du Jubilé	300	300
<b>Attributions</b>	<b>12 000</b>	12 000
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>62 125</b>	58 551

**Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels**

À l'Assemblée des délégués de la Mobilière  
Suisse Société Coopérative, Berne

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 24 à 27) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

**Responsabilité de l'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 27 mars 2013

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Oliver Windhör  
Expert-réviseur agréé



***Simon** a commencé un apprentissage de maçon au mois d'août.  
Il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé: décrocher le permis moto.  
Pendant son temps libre, il chevauche sa Gilera.  
Pour profiter de sa nouvelle acquisition et de sa liberté motorisée, il fait confiance  
à sa couverture d'assurance.  
**La Mobilière, toujours à ses côtés.***



***Tim et Cinzia** se connaissent depuis cinq ans.*

*En 2012, ils ont décidé de vivre ensemble et d'aménager leur appartement. Mais lorsqu'on quitte le cocon familial pour bâtir un avenir à deux, on ne part pas sans bagages.*

*Chacun emporte ses trésors et toutes ses possessions, que viendront compléter les acquisitions communes.*

*Tous ces objets ont pour eux une grande valeur. Aussi font-ils confiance à leur assurance.*

*La Mobilière, toujours à leurs côtés.*

## Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA\*

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

			Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
<b>Président</b>	Urs Berger, Therwil	○	1951	2011	2016
<b>Vice-président</b>	Richard Burger, Bottmingen		1943	1998	2015
<b>Membres</b>	Susy Bruschweiler, Blonay	△	1947	2005	2014
	Peter Kappeler, Walchwil	●	1947	2003	2014
	Luc Meylan, Neuchâtel	○	1947	2001	2016
	Fulvio Pelli, Lugano	△	1951	2001	2016
	Rudolf Stämpfli, Berne	▲	1955	2008	2016

Comité placements/risques  
Comité d'audit

● Président, ○ Membres  
▲ Président, △ Membres

\* La composition des Conseils d'administration de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA et de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA est identique. Tous les membres du Conseil d'administration de la Mobilière Holding SA sont citoyens suisses.

**Urs Berger** a étudié les sciences économiques à la Haute Ecole de St-Gall. À partir de 1978, il a travaillé dans une entreprise de courtage en assurances; de 1981 à 1993, il a occupé divers postes importants, notamment celui de responsable du conseil aux entreprises industrielles, auprès de Zurich Assurances. En 1993, il est entré à la Bâloise Assurances, et a été nommé, en 1999, président de la direction de la Bâloise Suisse et membre de la direction du groupe. Urs Berger a rejoint la Mobilière début 2003 et a été nommé CEO à partir de mai de la même année, fonction qu'il a exercée pendant huit ans. Le 26 mai 2011, il a quitté sa fonction de responsable opérationnel du Groupe et a été élu président du Conseil d'administration. De 2003 à 2011, Urs Berger a siégé au conseil d'administration de European Alliance Partners Company AG (Eurapco), qu'il a présidé à partir de 2009. Il est également membre du conseil d'administration de van Baerle AG, depuis 2007, et de Messeholding Bern AG, depuis 2009. Depuis 2010, il est membre du conseil de surveillance de Gothaer Allgemeine Versicherung AG, qui a son siège à Cologne, et depuis 2011, président du conseil d'administration de Emch & Berger AG. Il est également membre du conseil d'administration de

Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG, à Berne. Depuis juin 2011, Urs Berger est président de l'Association Suisse d'Assurances. En mai 2012, il a été élu au conseil d'administration de Victoria-Jungfrau Collection AG et depuis septembre 2012, il siège au comité directeur d'Economie-Suisse, la Fédération des entreprises suisses.

**Richard Burger** est ingénieur en génie mécanique diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. De 1971 à 2003, il a exercé diverses fonctions chez Sulzer, dont en dernier lieu celle de membre de la direction du groupe. De 2002 à avril 2008, il a présidé le conseil de fondation de l'institution de prévoyance de Sulzer. Depuis 2002, il est membre, et depuis 2010, vice-président, du conseil d'administration de BLS SA. De 1997 à octobre 2012, il a siégé au conseil d'administration de diverses entreprises du groupe Trumpf Grünsch. De 2001 à 2004, il a siégé au conseil d'administration de Feintool AG. Depuis 2005, il est membre du conseil d'administration de Egro Industrial Systems SA. En 2005, Richard Burger a été élu vice-président du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA.

**Susy Bruschweiler** est diplômée en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Neuchâtel. De 1995 à 1999, elle a été présidente du comité de direction de SV Schweiz, et de 1999 à mai 2010 CEO de SV Group. Auparavant, elle avait exercé diverses fonctions dirigeantes dans le domaine de la formation des professions soignantes. De 1999 à 2007, elle a été membre du comité consultatif de Credit Suisse Group. De 1999 à 2011, elle a fait partie du conseil d'administration de Siegfried AG. De 2004 à 2010, elle a été membre du comité de l'Union patronale suisse, et de 1989 à 2007, membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui l'a nommée membre d'honneur en 2007. De 2004 à 2010, elle a siégé au conseil d'administration de Movis AG. Depuis 2010, elle est présidente de la fondation SV, membre des conseils de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques et de la caisse de pension du Schweizer Paraplegiker-Gruppe Nottwil, ainsi que membre du conseil d'administration de la société Schweizer Paraplegiker-Zentrum Nottwil AG.

**Peter Kappeler** est ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et titulaire d'un MBA INSEAD. Il a exercé des fonctions dirigeantes dans le secteur bancaire et dans l'industrie. De 1992 à mai 2003, il a été responsable opérationnel de la Banque Cantonale Bernoise BEKB/BCBE, puis celle de président du conseil d'administration jusqu'en mai 2008. Peter Kappeler est entrepreneur et actif dans diverses PME. Il est membre de divers conseils d'administration, notamment de ceux de Cendres & Métaux SA, depuis 2001, et de Givaudan, depuis 2005.

**Luc Meylan**, licencié en droit, avocat et notaire, médiateur FSA, a fondé sa propre étude en 1974 à Neuchâtel. Il est l'un des fondateurs d'Athemis, une entreprise de quelque 45 collaborateurs, qu'il dirige avec huit associés. Athemis joue un rôle important dans la vie économique de l'Arc jurassien, en particulier dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, ainsi que dans le Jura bernois. Parallèlement à son activité professionnelle, qu'il exerce pour une clientèle privée et de PME, Luc Meylan est membre de plusieurs conseils d'administration.

**Fulvio Pelli**, avocat et notaire, est associé d'une étude d'avocats à Lugano. En 2004, il a été élu président de la Banque Cantonale du Tessin. De 2000 à 2005, il a fait partie du conseil d'administration de la Nouvelle Compagnie de Réassurance. Depuis 1996, il préside le conseil d'administration de Casram Holding SA. Conseiller national depuis 1995, il a présidé le PLR. Les Libéraux-Radicaux (Suisse) de 2005 à 2012.

**Rudolf Stämpfli**, docteur en économie HSG, est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli SA à Berne depuis 1988. De 2003 jusqu'au milieu de l'année 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Par ailleurs, Rudolf Stämpfli est membre de divers conseils d'administration, notamment ceux de BLS SA depuis 2006 (président depuis 2009) et de la Banque Cantonale Bernoise BEKB/BCBE depuis 2008. Il est membre du Petit Conseil et, depuis 2011, vice-président de la commune bourgeoise de Berne.

		depuis	pour
<b>Secrétaire du Conseil d'administration</b>	Andreas Dolf, avocat, Herzogenbuchsee		
<b>Révision interne</b>	Stephan Eggenberg, Gentilino		
<b>Organe de révision</b>	KPMG SA, Zurich	2010	2012
<b>Chef réviseur</b>	Hieronymus T. Dormann, Zurich	2010	

## Comité de direction

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

		Année de naissance	Membre depuis
<b>CEO</b>	Markus Hongler, Zurich	1957	2011
<b>Responsable Finances</b>	Peter Brawand, Therwil	1965	2004
<b>Responsable Assurances</b>	Bruno Kuhn, Stettlen	1957	2003
<b>Responsable Prévoyance</b>	Michèle Bergkvist-Rodoni, Borex	1969	2012
<b>Responsable Asset Management</b>	Stefan Mächler, Forch	1960	2009
<b>Responsable Management du marché</b>	Thomas Trachsler, Ersigen	1965	2010
<b>Responsable TI</b>	Rolf Trüeb, Rizenbach	1955	2011
<b>Responsable Développement de l'entreprise</b>	Markus Sievers, Balzers	1954	2003

Tous les membres du Comité de direction sont citoyens suisses.

**Markus Hongler** a accompli sa formation de base en assurances à l'agence générale de la Mobilière à Lucerne. Après un passage de quatre ans à la Genevoise, à Genève, il entre à Zurich Financial Services en 1983, où il entame une carrière qui l'amènera à exercer diverses fonctions dirigeantes en Suisse et à l'étranger. De 1996 à 2000, il a été membre du directoire de Zurich Suisse. Markus Hongler a été responsable du secteur Affaires industrielles Europe, de 2001 à 2006. Ensuite, il a dirigé, trois années durant, la division Suisse de la Zurich en qualité de CEO puis, en dernier, le pôle assurances non-vie Europe. Markus Hongler est le CEO de la Mobilière Suisse Société d'assurances depuis le 26 mai 2011. Depuis 2011, il est en outre membre des conseils d'administration d'Eurapco SA, Zurich, et d'AMICE, Bruxelles. De 2007 à août 2012, il a également siégé au conseil d'administration de Deutsche Bank (Suisse) SA.

**Peter Brawand** est licencié en sciences économiques de la Haute Ecole de St-Gall et expert comptable diplômé. À partir de 1989, il a exercé diverses fonctions chez Revisuisse Price Waterhouse SA, dont, en dernier lieu, celle de chef mandataire en matière de conseil et de contrôle de gestion. De 1994 à 1996, il a été responsable du secteur «finances et administration» au sein du comité directeur de Coop Compagnie d'Assu-

rances. En 1997, il rejoint la Bâloise Assurances. Membre du comité de direction Suisse à partir de 1998, il a occupé en dernier lieu le poste de responsable comptabilité et controlling. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, Peter Brawand est responsable du secteur du Comité de direction «Finances».

**Bruno Kuhn** est avocat. Il a débuté sa carrière en 1985 à la Société de Banque Suisse, au département des finances. De 1986 à 1987, il a exercé la fonction de chef mandataire auprès d'une agence bernoise de relations publiques. En 1987, il est entré au service de la Mobilière, a été promu à la tête du département Produits en 1999 et dirige depuis le 16 juin 2003 le secteur du Comité de direction «Assurances». De 1998 à 2006, il a siégé au conseil d'administration et au conseil de fondation de Sanitas, dont une année en qualité de président. Depuis 2008, il est également vice-président de SVV Solution SA.

**Michèle Bergkvist-Rodoni** est docteur en sciences actuarielles. Après une formation postgrade aux Etats-Unis, elle a travaillé à La Suisse comme actuaire, de 1991 à 2005. De 2003 à 2005, elle a été membre de la direction de La Suisse. En 2006, elle a rejoint Swiss Life, où elle était en charge du département Finances et Business Development au sein de sa division internationale. En 2009, elle est entrée au service du groupe international Aviva, à Paris, comme directrice des programmes Solvency II pour l'Europe. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012, Michèle Bergkvist-Rodoni est responsable Prévoyance au sein du Groupe Mobilière.

**Stefan Mächler**, licencié en droit de la Haute Ecole de St-Gall, a travaillé pendant 18 ans à Credit Suisse, dans les divisions Marché des capitaux et Asset Management. Après avoir occupé divers postes à Tokyo, Osaka, Séoul et Francfort, il rentre en Suisse en 1999, où il dirige la division Sales & Marketing Europe et Suisse de Credit Suisse Asset Management en qualité de managing director. Parallèlement, il a joué un rôle moteur dans la fondation de Swiss Prime Site AG, une société immobilière cotée en bourse, dont il a présidé le conseil d'administration jusqu'en 2005. Au sein du groupe Deutsche Bank, il était responsable du suivi des family offices en Suisse. Avant de rejoindre la Mobilière, il a été pendant deux ans CEO de la banque privée Rüd, Blass & Cie AG. Depuis 2009, Stefan Mächler est CIO et responsable du secteur du Comité de direction «Asset Management» du Groupe Mobilière. Il est également membre des conseils d'administration de Rüeegg-Naegeli SA, depuis 2002, de Corporate Private Care SA (une filiale de Sanitas), depuis 2011, et de Ledermann Immobilien SA depuis 2012. En outre, il est gérant de Mobilière Suisse Asset Management SA (depuis décembre 2012) et président des conseils d'administration de Mobi Alternative Investment Fund, Luxembourg, depuis novembre 2011, et de Alpstein Fund, Luxembourg, depuis décembre 2011.

**Thomas Trachsler**, diplômé en économie d'entreprise HES et EMBA-HSG, est entré à la Mobilière en 1986. Après avoir exercé diverses fonctions dans différents secteurs au siège principal, il passe à la distribution en 1996, en tant que chef de vente de l'agence générale de Zurich. En 1998, il reprend la direction de l'agence générale de Saanenland-Obersimmental, puis, à partir de 2004, de celle de Berthoud. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il est responsable du secteur du Comité de direction «Management du marché». Il est également membre du conseil d'administration de Yutility SA depuis 2011.

**Rolf Trüeb**, ingénieur en électricité EPF et titulaire d'un master en management international de la London Business School, a occupé diverses fonctions dans le secteur informatique au sein de différentes entreprises de télécommunications à partir de 1982. En 1989, il entre chez Swisscom, dont il prendra la direction du secteur Développement des applications informatiques en 1991. De 1998 à 2003, il a été à la tête du centre de profit Informatique d'Ascom. En 2003, il entre à la Mobilière, au poste de responsable du Développement des applications. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, il dirige le secteur du Comité de direction «Informatique». De plus, Rolf Trüeb est membre du conseil d'administration de IMS Informatik und Management Service SA depuis 1996.

**Markus Sievers** est mathématicien diplômé de l'EPFZ. À partir de 1978, il a été assistant au séminaire de mathématiques à l'EPF de Zurich. Entré au Groupe Mobilière en 1980, il a exercé successivement plusieurs fonctions: chef de vente de Providentia, directeur de Protekta, responsable du secteur Développement des affaires, puis responsable du secteur TI du Groupe Mobilière de 2003 à 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, il dirige le nouveau secteur du Comité de direction «Développement de l'entreprise». Après son prochain départ à la retraite, il sera remplacé à ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, par Michel Gicot.

## Direction

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

---

Michel Berthold

André Blanchard

Werner Bösiger

Enrico Briccola

Peter Bruder

Patrizio Bühlmann

Odilo Bürgy

Paul Cathrein

Patric Deflorin

Andreas Dolf

Stephan Eggenberg

Margrit Elbert

Roger Etter

Peter Galliker

Michel Gicot

Dominik Glaser

Rolf Günter

Roger Hämmerli

Peter Hasler

Reto Häuselmann

Gundula Heintz

Claude Helfer

Andreas Hölzli

Urs Hübscher

Thomas Itten

Stephan Jaeggi

Nicolas Jeanneret

Martin Jutzi

Michael Kämpf

Erich Kaser

---

Andreas S. Keller

Stefan Koch

Christoph Kopp

Diether Kuhn

Beat Kunz

Antoine Lavanchy

Jean-Marc Leutenegger

Patrik Linder

Daniel Luder

Werner Luginbühl

Bernhard Maeder

Rudolf Mäusli

Jérôme Mariéthoz

Peter Marthaler

Silvan Meier

André Meyer

Walter Minder

Ulrich Moser

Hans Nydegger

Beat Odermatt

Thomas Peyer

Nadine Probst

Christophe Schaufelberger

Laszlo Scheda

Christian Schindler

Bernhard Schmid

Jean-Michel Sciboz

Christoph Stäger

Roger Stämpfli

Erich Streit

---

Beat Tröhler

Christoph Tschumi

Robin van Berkel

Roland Verdon

Klaus Volken

Philippe Weber

Rolf Wendelspiess

Esther Wyss Semadeni

Markus Wyss

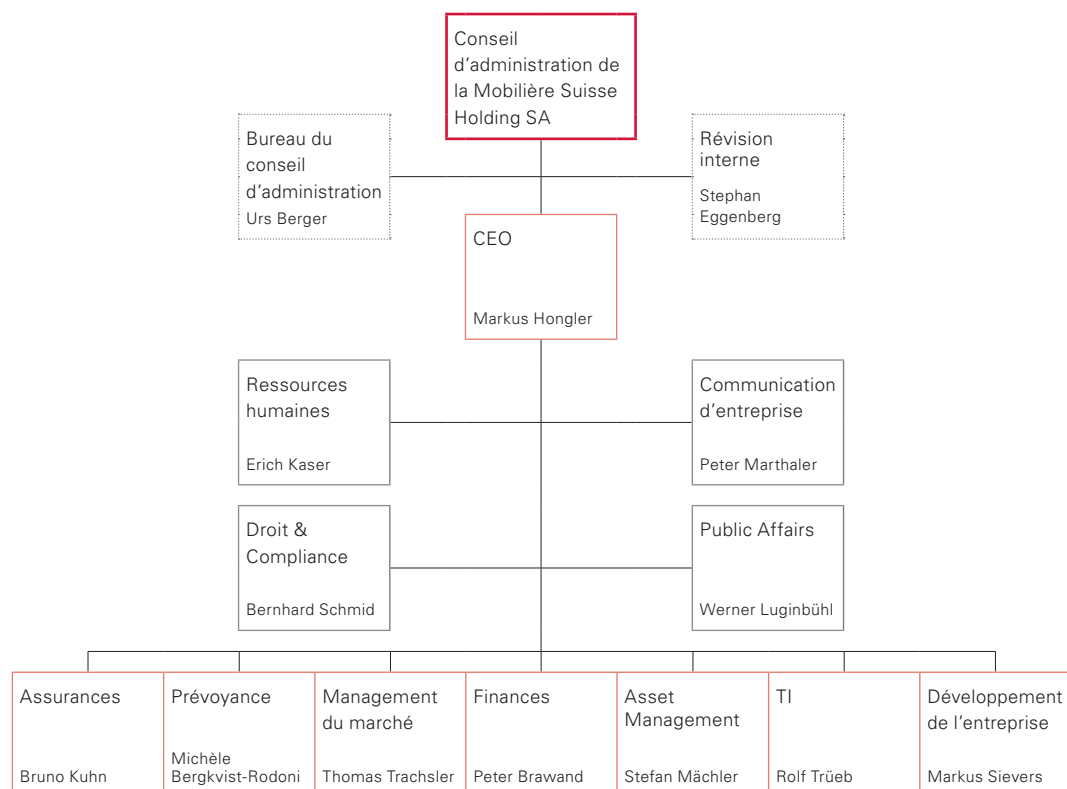
Fritz Zemp

Dirk Zitzmann

Rico Zwahlen

## Structure de direction

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)



○ Comité de direction

○ Fonctions support

## Stratégie, objectifs et perspectives

La stratégie et les facteurs de succès distinctifs de la Mobilière continuent de faire leurs preuves, permettant le développement de l'entreprise et lui promettant à l'avenir également une croissance rentable supérieure à la croissance moyenne du marché.

Opérant sur une base coopérative et assumant les responsabilités qui en découlent, la Mobilière cherche non pas à maximiser son profit, comme l'exigeraient des actionnaires, mais à réaliser un profit optimal à répartir entre toutes les parties prenantes. Son bénéfice doit permettre au Groupe de s'autofinancer et d'assurer son développement, ainsi que de verser des dividendes à la Coopérative et des participations aux excédents aux assurés. Les risques pris dans les affaires d'assurances et dans les placements de capitaux sont proportionnés aux fonds propres. À noter que le Groupe Mobilière fait partie des assureurs suisses les mieux dotés en fonds propres.

### Facteurs stratégiques de succès: proximité et excellence sur tous les canaux

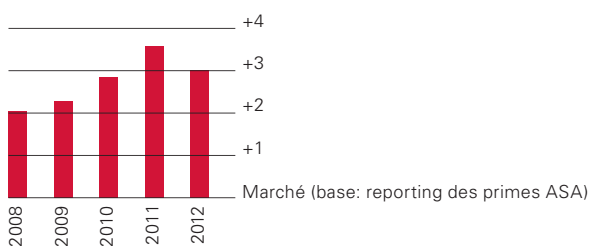
Au fur et à mesure de l'évolution des possibilités de communication, nous mettons la proximité clients – notre image de marque – en œuvre sur tous les nouveaux canaux de contact et de distribution. Depuis novembre 2012, par exemple, l'assurance ménage peut aussi être conclue en ligne, mais le suivi des clients est néanmoins assuré localement, par l'agence générale compétente. Placées au cœur de notre modèle d'affaires, nos agences générales jouent un rôle unique dans toute la branche des assurances. Nos agents généraux sont des entrepreneurs qui décident eux-mêmes de l'organisation de leur agence, ainsi que de l'engagement et de la rémunération de

leurs collaborateurs. Chaque agence dispose de vastes compétences en matière de conclusion de contrats et surtout de règlement des sinistres. Nous misons sur l'excellence à tous les niveaux: produits, conseil, vente, traitement des sinistres, paiement des prestations et services complémentaires. Et le jeu en vaut la chandelle, comme le montre la satisfaction de nos clients (voir pp. 12 à 14). Notre croissance supérieure à celle du marché est le résultat logique de l'application cohérente de notre modèle d'affaires.

Nous couvrons la totalité des besoins d'assurances des particuliers. Tous les produits et prestations que nous proposons, qu'ils soient maison ou soigneusement sélectionnés parmi ceux de tiers, se distinguent par leur excellente qualité. Aux petites entreprises (artisans et professions libérales), nous fournissons les meilleurs produits standard, aux moyennes et grandes entreprises, des solutions sur mesure. Privilégiant l'entretien de relations durables avec des clients soucieux de qualité, nous les assistons dans un esprit de partenariat, les conseillons en matière d'identification, d'évaluation et de limitation des risques et couvrons leurs besoins individuels par des offres déclinées en plusieurs variantes. Et en cas de sinistre, nous ne faisons pas qu'en assumer les conséquences financières, mais assistons également les lésés rapidement et avec compétence, sur les plans tant matériel qu'émotionnel.

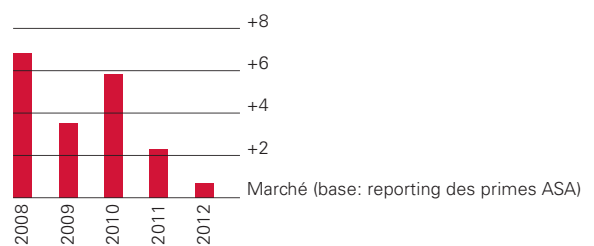
### Croissance supérieure à celle du marché

Affaires non-vie  
Différence en points de pourcentage



### Croissance supérieure à celle du marché

Affaires vie, sans les affaires collectives à prime unique  
Différence en points de pourcentage



### Service de qualité personnalisé

Dirigées par des entrepreneurs indépendants, pour qui proximité, rapidité et qualité du service ne sont pas de vains mots, nos quelque 80 agences générales possèdent la structure et les compétences nécessaires au traitement des sinistres sur place: plus de 90% des cas sont réglés en agence, rapidement et sans chicaneries administratives. Nous sommes le seul assureur à disposer d'un tel réseau. Les dossiers graves ou complexes sont traités par les experts de la Direction. En matière de gestion de sinistres, la Mobilière possède un savoir-faire particulier, reposant principalement sur les compétences de ses collaborateurs et la qualité de ses processus. En Suisse, la Mobilière donne le ton dans le traitement des sinistres, que ce soit pour son propre compte ou pour celui de certains tiers.

### Objectifs et mesures

Nous entendons non seulement préserver durablement notre position de leader des secteurs des assurances ménage et entreprise, de l'assurance vie risque pour particuliers et de la réassurance des institutions de prévoyance, mais encore confirmer notre succès dans la branche véhicules à moteur. En 2012, pour atteindre ces objectifs, nous avons donné un coup d'accélérateur aux initiatives de croissance du programme Mobi+ et défini plusieurs étapes: la mise en place des mesures visant à nous assurer une croissance rentable supérieure au marché à long terme progresse comme prévu. En outre, nous avons amélioré notre taux de pénétration dans le bassin lémanique et la région de Zurich en démarchant de nouveaux clients potentiels sur Internet et par publipostages, en ouvrant des bureaux de quartier et en occupant davantage encore l'espace public.

Nous avons aussi beaucoup de succès dans l'assurance entreprise, où nous sommes numéro 1 auprès des petites entreprises, des artisans et des professions libérales. Ce leadership, nous voulons l'étendre en améliorant notre position dans le segment des moyennes entreprises. Forts de notre expertise en matière de souscription, et à l'aide de nos systèmes

très performants, nous visons une place sur le podium dans les branches choses, responsabilité civile et assurances techniques. Enfin, en collaboration avec notre partenaire allemand Gothaer, nous avons lancé une police *Europe* à l'intention des clients opérant au sein de l'Union européenne.

Dans les affaires vie, nous inspirons une grande confiance, grâce à notre forte capitalisation, mais aussi à notre ancrage coopératif, qui nous permet de suivre une stratégie durable, sans conflit entre les intérêts du propriétaire et ceux des clients.

Notre intention est donc de profiter de notre vaste portefeuille non-vie pour pousser la vente croisée et croître dans le secteur de l'assurance vie individuelle grand public. Dans cette perspective, nous prévoyons de compléter notre offre actuelle (assurances vie mixtes traditionnelles et produits de fonds purs) par des produits d'épargne innovants, financés par des primes annuelles. Outre la couverture du risque, ces produits offriront une protection appropriée du capital versé. De plus, afin de gérer nos propres produits dans les affaires vie individuelle, nous avons transformé Mobilière Suisse Asset Management SA en une société de direction de fonds.

Enfin, pour absorber le surcroît de travail de suivi des clients et de gestion des sinistres dû à notre croissance, nous renforçons l'effectif des agences générales: nous allons créer quelque 200 postes de travail supplémentaires d'ici à 2016, à raison de 40 à 50 par année.

### Objectifs en matière de bénéfice et de rendement

La Mobilière est une entreprise entièrement autofinancée, ne dépendant donc pas du marché des capitaux, et dont les objectifs de rendement sont axés sur le long terme. En l'absence de concurrence entre les intérêts du propriétaire et ceux des clients, la création de valeur intrinsèque d'un exercice est mesurée sans tenir compte d'un rendement escompté par des actionnaires, selon le concept d'économic value added. Nous déterminons le taux de coût de nos fonds propres ainsi que le rendement moyen visé à long terme

de nos activités opérationnelles selon la méthode *Flow to Equity*. Ce rendement doit permettre de financer tant le capital-risque que les investissements nécessaires à la croissance de l'entreprise, sans oublier le versement de participations aux excédents aux assurés non-vie. Optant pour une politique de risque très conservatrice, le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA a prescrit le taux sans risque additionné de 200 à 300 points de base comme objectif de rendement moyen minimal à long terme.

### Perspectives

Face à la morosité de la situation économique mondiale, il faut s'attendre à la persistance d'une conjoncture affaiblie en Suisse et à une légère hausse du chômage. Il n'y a cependant pas lieu de craindre une récession marquée, en raison notamment de la solidité de la conjoncture intérieure et de l'effet stabilisateur du cours plancher du franc suisse face à l'euro sur l'économie d'exportation. Le risque d'une accentuation de la crise de la dette dans la zone euro a par ailleurs diminué suite aux dernières décisions de la Banque centrale européenne, même s'il ne peut être entièrement écarté.

Le potentiel de croissance de la branche des assurances se ressent bien sûr aussi de cette frilosité de la conjoncture. De plus, la faiblesse persistante des taux d'intérêt représente un défi majeur, surtout pour les assureurs vie,

tenus de financer la rémunération de leurs produits d'épargne.

Dans le secteur non-vie, nos produits sont très concurrentiels et devraient nous valoir une nouvelle progression de nos parts de marché, notamment dans les branches choses, responsabilité civile et véhicules à moteur. Nous visons à nouveau une croissance globale supérieure à celle du marché.

Dans les affaires vie, nous sommes prêts à couvrir tous les besoins de sécurité de nos clients et à asseoir et consolider notre leadership dans le secteur des assurances risques. Nous y parviendrons grâce à des offres de conception nouvelle pour les particuliers et en nous appuyant sur notre image de partenaire compétent et à forte capitalisation auprès des institutions de prévoyance. Sur un marché âprement disputé, nous prévoyons de réaliser un volume d'affaires pratiquement inchangé, en dépit du fait que, contrairement aux concurrents qui proposent des solutions d'assurance complète, nous ne bénéficions pas d'afflux de fonds d'épargne (LPP).

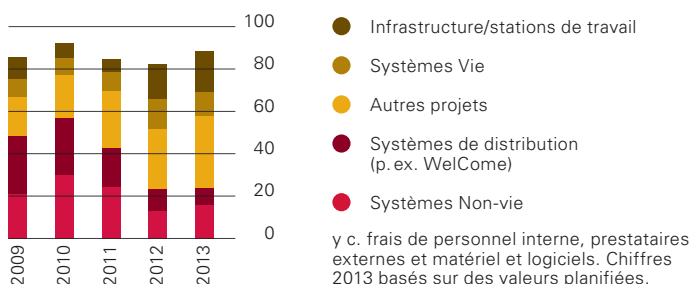
### Investissements

En 2012, les investissements, que nous consacrons depuis plusieurs années principalement aux projets, se sont élevés à environ 83 millions de CHF.

Ayant décidé de remplacer les systèmes actuels de gestion des sinistres de la branche non-vie, nous avons conçu une nouvelle plateforme de sinistres. La phase de réalisation doit débuter en 2013 et la mise en service interviendra progressivement de 2015 à 2018. Les nouveautés techniques permettront d'accélérer et d'uniformiser les processus. Outre l'optimisation des déclarations de sinistres en ligne, elles permettront la reconnaissance précoce d'éventuelles fraudes à l'assurance. Nous garantirons ainsi durablement l'excellente qualité du traitement de proximité des sinistres, tant appréciée de nos clients.

### Répartition et évolution des investissements

MCHF



Nos systèmes de distribution sont aussi adaptés en permanence aux nouvelles exigences. Ainsi, nous avons poursuivi le développement de notre plateforme de distribution à la faveur du programme WelCome, qui vise notamment à assurer la multicanalité de nos produits et à améliorer nos processus. Dans le même temps, nous avons intégré à cette plateforme un système de gestion de la relation client (CRM), destiné à soutenir les activités de traitement du marché des agences générales. De plus, nous avons mis un portail de libre-service à la disposition de nos clients PME et étoffé notre extranet pour courtiers et partenaires. Nous avons aussi revu le concept de notre présence sur Internet. Le lancement est prévu en 2013. Enfin, depuis novembre 2012, l'assurance ménage peut aussi être conclue en ligne.

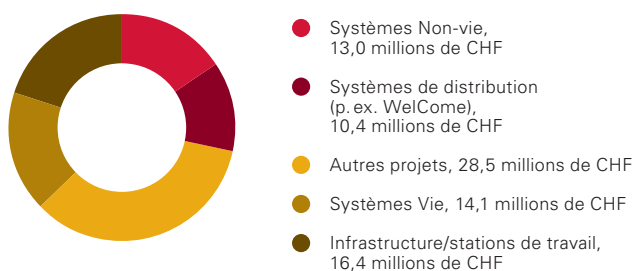
De nombreux projets ayant principalement pour objet des améliorations techniques ou des adaptations à de nouvelles prescriptions légales sont regroupés sous le poste *Autres projets*. Il vaut la peine d'en citer les plus importants: la Mobilière entend se doter d'un système unifié d'informations de gestion (*enterprise data warehouse*) à l'échelle de l'entreprise. Le projet a été lancé en 2012 et sera réalisé en quatre étapes d'ici à 2016. Quant à la révision des processus d'impression, de mise sous pli et de facturation des primes suivantes, elle est achevée. Le projet entre maintenant dans sa phase de réalisation technique.

Dans le domaine vie, nous mettons en place pour la prévoyance professionnelle une nouvelle plateforme performante et flexible, permettant des adaptations rapides aux besoins du marché. Nous optimisons en outre la forme et le contenu de nos documents de prévoyance privée à l'aide d'une solution logicielle moderne, afin d'en assurer la convivialité et la compréhensibilité, ainsi que la cohérence avec l'identité d'entreprise. Nous avons également accéléré le développement de nouveaux produits vie destinés aux particuliers, que nous prévoyons de lancer en 2013.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure des postes de travail, nous avons fourni de nouveaux appareils à tous nos collaborateurs dans toute la Suisse. Ceux-ci peuvent désormais travailler où qu'ils se trouvent, conformément aux tendances qui se font jour dans le monde du travail ainsi qu'à notre modèle *home office* (travail à domicile).

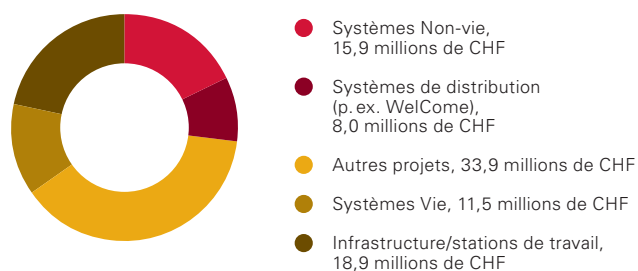
#### Répartition des investissements dans des projets en 2012

Répartition du volume d'investissements



#### Répartition des investissements dans des projets en 2013

Répartition du volume d'investissements





ôtés



***Christophe et Gwenaëlle** ont réalisé leur rêve de propriété dans le Jura neuchâtelois. Devenir propriétaire, c'est aussi prendre des engagements financiers. Depuis la naissance de leurs filles, la vie des deux ingénieurs a beaucoup changé, Lucie et Charline leur laissant peu de répit.*

*Conscients de leurs responsabilités, ils ont réfléchi aux possibles aléas de la vie. Et confié la sécurité financière de leur famille à leur assurance.*

*La Mobilière, toujours à leurs côtés.*



***Ruedi, Margrit et Roger** ont choisi l'habitat groupé pour la deuxième moitié de leur vie, une offre développée par la coopérative ZukunftsWohnen. Cette forme de vie communautaire est destinée aux personnes qui souhaitent conserver leur indépendance, mais ne désirent pas rester seules, ni vivre en maison de retraite. Elle est basée sur l'entraide, notamment dans les tâches quotidiennes.*

*Beaucoup de choses ont changé pour eux au fil du temps. Mais chacun a toujours besoin d'une solution d'assurance personnalisée.*

*La Mobilière, toujours à leurs côtés.*



***Virginie** est pédagogue curative clinique. Elle se consacre sans compter à son travail avec des enfants et des adolescents. Ses fréquents voyages l'amènent aux quatre coins du monde. De ses pérégrinations est né son intérêt pour les questions sociales, en Suisse, mais aussi à l'étranger.*

*Pour sa sécurité lors de ses déplacements, elle a choisi un partenaire d'assurance en qui elle a toute confiance.*

***La Mobilière, toujours à ses côtés.***

## Résultat global

**La Mobilière affiche de nouveau un très bon résultat global: ses affaires d'assurances ont progressé davantage que la moyenne du marché et le résultat de ses opérations financières est nettement supérieur à celui de 2011.**

Comme l'année précédente, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis au niveau de la Mobilière Suisse Holding SA, filiale à 100% de la Mobilière Suisse Société Coopérative. Le commentaire ci-après porte sur les chiffres clés présentés à la page 2 et sur les comptes du Groupe (pages 76 à 97).

### Résultat global

S'élevant à 235,8 millions de CHF, le résultat consolidé de la Mobilière peut être qualifié de très bon, d'autant qu'il inclut des charges extraordinaires de 190,0 millions de CHF occasionnées par les mesures structurelles adoptées en faveur des institutions de prévoyance du personnel. Sans ces charges, il dépasserait nettement celui de l'exercice précédent (331,3 millions de CHF).

Le résultat technique d'assurance est de 93,5 millions de CHF (exercice précédent: 87,1 millions de CHF). Le résultat financier affiche quant à lui une forte progression de 91,7 millions de CHF, à 359,0 millions de CHF. Cette hausse s'explique en particulier par une augmentation des revalorisations sur placements et une diminution des charges d'amortissement.

Les secteurs non-vie et vie contribuent au résultat global à hauteur de respectivement 185,2 millions de CHF (exercice précédent: 277,6 millions de CHF) et 50,6 millions de CHF (exercice précédent: 53,7 millions de CHF).

### Fonds propres et bilan

Les fonds propres consolidés augmentent de 3,496 à 3,703 milliards de CHF, en raison de l'utilisation du bénéfice et de l'accroissement des réserves de réévaluation. Le rendement des fonds propres est de 6,6% (exercice précédent: 9,8%). Pour toutes les sociétés d'assurances, les fonds propres pouvant être pris en compte sont de loin supérieurs aux fonds propres exigés. La solvabilité I du Groupe est de 553%. Calculé sur la base du modèle interne soumis à la FINMA et accepté par cette dernière à titre de modèle de transition provisoire avant approbation définitive, le quotient SST est supérieur à 300%. La somme du bilan se monte à 15,648 milliards de CHF (exercice précédent: 14,979 milliards de CHF).

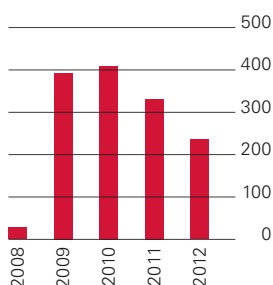
Les placements de capitaux représentent 95,6% des actifs du bilan (exercice précédent: 95,4%). La majeure partie est constituée de titres à revenu fixe, à hauteur de 7,503 milliards de CHF (exercice précédent: 7,663 milliards de CHF). Ces titres sont portés au bilan selon la méthode de l'amortissement des coûts, sauf en cas d'intention de vente anticipée ou de doute quant à la capacité du débiteur de payer les intérêts ou de rembourser. Les provisions techniques ont, comme d'habitude, été dotées prudemment.

### Affaires techniques non-vie

Dans les affaires non-vie, le volume de primes brutes a atteint 2,448 milliards de CHF (exercice

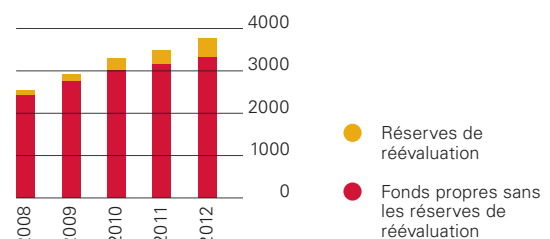
#### Résultat annuel consolidé

MCHF



#### Fonds propres consolidés

au 31.12., MCHF



précédent: 2,343 milliards de CHF). Cette progression de 4,5% résulte principalement des nouvelles affaires et des affaires de remplacement, ainsi que d'un taux de sortie inférieur à celui de la concurrence. Le résultat technique est de 163,1 millions de CHF (exercice précédent: 158,7 millions de CHF). La charge de sinistres a augmenté de 0,5 point de pourcentage à 64,7% par rapport à 2011, en raison d'un nombre supérieur à la moyenne de sinistres dus au gel, à la grêle ou à des incendies. Le taux de frais a reculé à 26,7% (exercice précédent: 27,1%), tandis que le ratio combiné pour propre compte n'a pratiquement pas varié, atteignant 92,9% (exercice précédent: 92,8%).

#### Opérations financières non-vie

Le résultat financier se chiffre à 212,9 millions de CHF, en hausse de 82,2 millions de CHF. Cette forte progression résulte d'une augmentation des revalorisations sur placements et d'un recul des amortissements.

#### Affaires techniques vie

En vie, les primes brutes se sont accrues de 2,2%, passant de 832,6 à 850,7 millions de CHF. Cette augmentation provient entièrement des affaires de prévoyance professionnelle. Le résultat technique de -69,6 millions de CHF (exercice précédent: -71,6 millions de CHF) inclut les parts aux excédents versées aux assurés, d'un montant de 37,5 millions de CHF (exercice précédent:

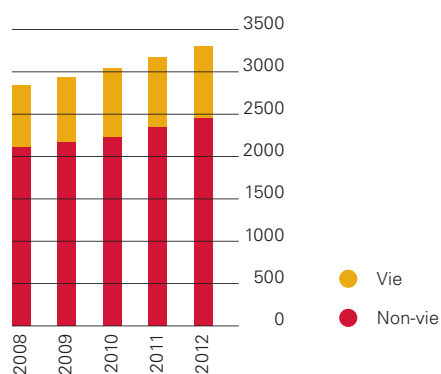
144,1 millions de CHF); ce recul est la conséquence de la charge de sinistres élevée enregistrée dans la prévoyance professionnelle. La croissance du portefeuille et celle de la charge de sinistres se sont traduites par une augmentation des provisions pour sinistres. Le taux de frais pour compte propre s'élève à 15,6% (exercice précédent: 15,4%).

#### Opérations financières vie

Le résultat financier est de 146,1 millions de CHF (exercice précédent: 136,6 millions de CHF). Si d'un côté les produits des placements et les autres produits financiers ont diminué, on est parvenu, de l'autre, à réduire les charges des placements. La progression du résultat financier résulte en particulier du recul des charges d'amortissement.

#### Primes brutes

MCHF



<b>Chiffres clés non-vie</b> millions de CHF	<b>2012</b>	2011	Variation en %
Primes brutes	<b>2 448,1</b>	2 342,5	+ 4,5
Primes acquises pour compte propre	<b>2 300,3</b>	2 198,5	+ 4,6
Charge des sinistres pour compte propre	<b>- 1 489,3</b>	- 1 410,7	- 5,6
Provisions techniques pour compte propre	<b>4 833,8</b>	4 697,2	+ 2,9
– dont provisions pour sinistres	<b>3 968,0</b>	3 854,9	+ 2,9
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	<b>255,0</b>	226,2	+ 12,7
Placements de capitaux	<b>8 413,5</b>	8 018,3	+ 4,9
Résultat technique	<b>163,1</b>	158,7	+ 2,8
Résultat financier	<b>212,9</b>	130,7	+ 62,9
Résultat après impôts	<b>185,2</b>	277,6	- 33,3
Sinistralité pour compte propre	<b>64,7%</b>	64,2%	
Taux de frais pour compte propre	<b>26,7%</b>	27,1%	
Taux autres frais techniques (y c. parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance) pour compte propre	<b>1,5%</b>	1,5%	
Ratio combiné pour compte propre	<b>92,9%</b>	92,8%	

Variation d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, – = effet négatif sur le résultat

## Non-vie

En 2012, grâce au bon positionnement de nos produits et prestations, nous avons pleinement profité du potentiel du marché, enregistrant de nouveau une croissance nettement supérieure à la moyenne de la branche. En tant que leader de l'assurance de choses, nous avons cependant été particulièrement touchés par les sinistres dus au gel, à la grêle et aux incendies.

### Environnement, positionnement et parts de marché

Nos produits et prestations étaient très bien positionnés sur le marché en 2012, ce qui nous a permis de réaliser d'excellentes affaires non-vie, dans un environnement pourtant très compétitif. Nous avons su exploiter le potentiel d'affaires ouvert par le fort volume persistant des activités de construction, la croissance de la population ainsi que l'augmentation constante du parc de véhicules à moteur: la force du franc suisse par rapport à l'euro s'est traduite par des rabais et des baisses de prix catalogue qui ont dopé le marché automobile. En 2012, la croissance des primes sur le marché non-vie suisse a atteint 1,5% en moyenne. La Mobilière a fait beaucoup mieux, puisque ses primes non-vie ont progressé de 4,5% (exercice précédent: 5,0%). Cette croissance réjouissante s'explique principalement par les nouvelles affaires et les affaires de remplacement, ainsi que par un taux de sortie moindre et une plus grande fidélité de la clientèle par rapport à nos concurrents.

Le reporting des primes de l'Association Suisse d'Assurances (ASA) montre que nos parts de marché se sont sensiblement accrues dans plusieurs branches: véhicules à moteur, responsabilité civile, choses et protection juridique. Grâce à cette croissance conforme à notre stratégie, nous avons encore consolidé notre position de numéro 3 du marché non-vie suisse, dont nous détenons actuellement une part de 17%.

Dans l'assurance de choses, nous avons confirmé notre première place en augmentant notre part de marché à 26%. Nous faisons également partie du peloton de tête, avec des parts d'au moins 10%, dans toutes les autres branches d'assurance, hormis les branches accessoires (bateaux, aéronefs, transport, crédit et cautionnement).

### Les raisons de notre succès

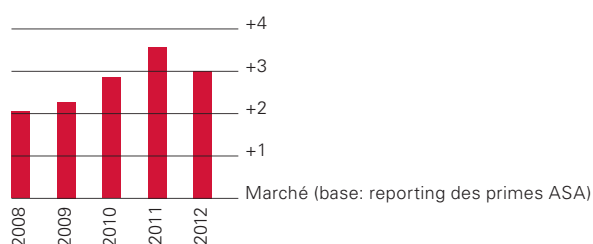
L'augmentation régulière du volume de nos primes et notre excellente position sur le marché en témoignent: notre marque est synonyme de confiance, de fiabilité et d'ancrage local. Nos plus de 80 agences générales sont proches de nos clients et dotées de vastes compétences en matière de conclusion de contrats et de règlement des sinistres. Nos produits présentent un bon rapport prix/prestations et répondent particulièrement bien aux besoins des clients, grâce notamment à des systèmes modernes de développement de produits, de tarification et de gestion des contrats qui nous permettent d'adapter nos tarifs et nos prestations à l'évolution du marché rapidement, efficacement et de manière différenciée. En outre, nos clients ont généralement une grande confiance en nous.

### Ristournes du fonds d'excédents

De juillet 2012 à juin 2013, plus d'un million de clients ayant conclu chez nous une assurance véhicules à moteur ou entreprise participant à notre résultat en bénéficiant d'une réduction de prime de 10%: un cadeau de quelque 120 mil-

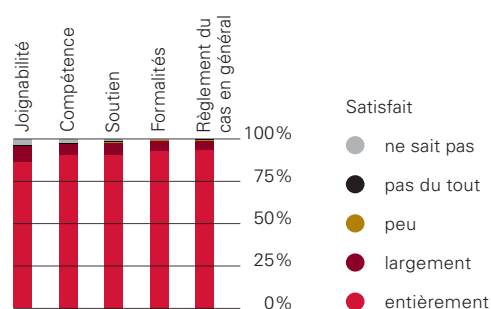
### Croissance supérieure à celle du marché

Affaires non-vie  
Différence en points de pourcentage



### Qualité du service de la Mobilière en cas de sinistre

Etude réalisée par la Mobilière, 39 000 clients privés



lions de CHF financé par le fonds d'excédents. Une vaste campagne de communication nationale met en valeur cette généreuse prestation, rendue possible par notre ancrage coopératif.

### Secteurs d'affaires et produits

Dans le segment des particuliers, nous avons consolidé notre position – déjà excellente – à la faveur tant de nouvelles affaires que d'affaires de remplacement. Les assurances ménage et mobilité affichent une croissance supérieure à celle de 2011, résultant du nombre accru de polices conclues et d'une augmentation du montant moyen des primes. Celle-ci s'explique elle-même par une tarification mieux adaptée aux risques dans les affaires véhicules à moteur et par une augmentation des valeurs assurées dans la branche ménage. La progression des assurances ménages est particulièrement réjouissante: après avoir marqué le pas en 2011, elles ont retrouvé le niveau de croissance des années précédentes. L'extension de nos couvertures, par exemple avec l'assurance casco ménage et l'assurance des vélos électriques, a donc atteint son but: nous faire gagner en attrait. Nous nous sommes en outre davantage focalisés sur les jeunes familles et les migrants, ainsi que sur les zones urbaines.

La croissance des primes était aussi au rendez-vous dans les affaires entreprises. Nous avons réalisé de nombreuses nouvelles affaires

dans le segment des petites entreprises, tout en confirmant notre succès auprès des moyennes et grandes entreprises, grâce à des stimuli de croissance ciblés. Poursuivant la révision de notre segmentation, nous avons transféré de nombreuses polices individuelles dans l'assurance MobiPro. Ce produit permet d'offrir aux PME une couverture quasi-complète avec une seule police. Enfin, corrigé d'un effet unique lié aux décomptes de primes définitifs comptabilisé en 2011, le volume des primes s'affiche en légère hausse dans l'assurance de personnes également.

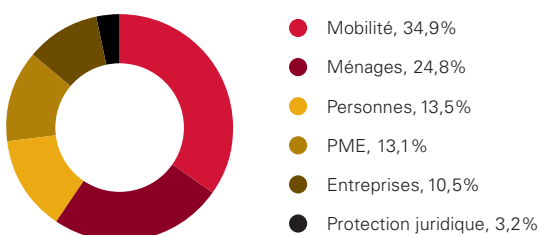
### Innovations et optimisations des processus

Depuis 2005, nous faisons migrer nos produits d'assurance – il s'agit d'une priorité stratégique – vers une plateforme informatique unique. Cette plateforme permet de les adapter rapidement et de manière ciblée à l'évolution du marché, tout en améliorant l'efficacité de notre environnement système et en le simplifiant. Les produits remaniés de l'assurance maladie et accidents ont intégré la plateforme début 2012 et, depuis avril, nous appliquons dans toute la Suisse une procédure simplifiée et coordonnée de transmission des données salariales, ce qui facilite les processus de déclaration des sommes de salaires en vue de l'établissement des décomptes de prime définitifs.

Pour en savoir plus sur la compatibilité web de nos produits et prestations, le lancement de l'assurance ménage en ligne, la nouvelle *police Europe* et le développement de la nouvelle plateforme de sinistres, veuillez vous reporter au chapitre *Stratégie, objectifs et perspectives*.

De plus, en même temps que certains établissements cantonaux d'assurance de bâtiments (cantons de Berne et de Glaris) profitent de leur position monopolistique pour pénétrer le marché de l'assurance privée, les dangers naturels et les risques liés au vieillissement des bâtiments ne cessent de croître. Nous avons fait face à cette double menace en révisant notre modèle d'examen des risques et de tarification et en lançant, en automne 2012, un produit bâtiment adapté en conséquence. Nous investissons

Portefeuille par secteur d'affaires



en outre davantage dans la prévention des sinistres, en promouvant une technologie de capteurs innovante et en utilisant notre système d'information géographique maison MobiSIG.

### Evolution des sinistres

En 2012, le ratio sinistres à primes (charge de sinistres) s'est élevé à 64,7%, une valeur supérieure à celle de l'exercice précédent (64,2%) ainsi qu'à la moyenne calculée sur dix ans. La charge de sinistres a augmenté surtout dans l'assurance de choses et l'assurance casco véhicules à moteur: la longue période de froid de février a provoqué des dégâts dus au gel pour un montant d'environ 30 millions de CHF et les intempéries et orages de grêle de juillet ont alourdi la facture de quelque 35 millions de CHF supplémentaires, en particulier dans l'assurance véhicules à moteur. Nous avons en outre enregistré une multiplication des gros incendies, qui ont grevé les résultats principalement de l'assurance entreprise. Etant donné que l'on observe une augmentation de la charge de sinistres tant dans l'assurance dégâts d'eau bâtiment que l'assurance casco véhicules à moteur sur l'ensemble du marché, nous avons pris des mesures ciblées touchant aux produits et aux primes, ainsi qu'à la gestion des sinistres. La charge de sinistres a en revanche évolué favorablement dans les assurances de personnes, responsabilité civile, protection juridique et transport, ainsi que dans les assurances techniques.

### Filiales

Le volumes d'affaires de *Mobi24 Call-Service-Center SA* a encore progressé. Les appels urgents ont augmenté de plus de 18%. La période de froid intense de février a entraîné un très grand nombre de cas d'assistance, si bien que ceux-ci présentent une hausse de 25%, atteignant les 42 000 cas. En tant que centre de contact de la Mobilière, *Mobi24* assiste les clients et les agences générales 24 heures sur 24. Le volume de ces prestations s'est également inscrit en forte hausse, d'autant que de nouvelles tâches sont venues s'ajouter aux anciennes. Ainsi, en 2012, *Mobi24* a répondu à quelque 250 000 appels et enregistré 15 000 déclarations de sinistres.

Le traitement de conclusions de contrats en ligne et la fourniture de conseils sur les produits ont aussi nettement augmenté.

Avec 8,4%, la croissance du volume des primes de *Protekta Assurance de protection juridique SA* est réjouissante, même si elle accuse un recul par rapport à 2011. Après des années de forte croissance, la branche connaît en effet un certain ralentissement. La croissance de *Protekta* reste cependant nettement supérieure à celle du marché. La force de son organisation de distribution, ses structures allégées, l'orientation constante de ses processus métier vers les besoins du marché, ses produits attrayants, la formation continue de ses collaborateurs et *JurLine*, service de renseignements juridiques par téléphone, permettent à la société d'apporter au résultat global du Groupe une contribution clairement surproportionnée par rapport à sa taille.

*XpertCenter SA* fournit à la Mobilière, mais aussi à des clients tiers, des prestations dans les domaines suivants: expertises automobiles, commerce d'épaves, recours (actifs et passifs), lutte contre la fraude à l'assurance et règlement des sinistres, y compris des sinistres avec lien d'extranéité. Près d'un tiers de son chiffre d'affaires provient des services fournis à des tiers. Pour mieux exploiter encore le potentiel de réduction des dommages, la société a de nouveau étoffé son effectif en 2012, surtout dans les domaines de l'expertise de véhicules à moteur et de la lutte contre la fraude à l'assurance.

*Protekta Conseils-Risques-SA* propose des prestations de conseil indépendant et d'assistance en gestion des risques, sécurité et prévention. Ses clients sont des sociétés industrielles, commerciales et de services de toute la Suisse. La société fournit ses prestations avec profit tant aux clients de la Mobilière qu'à des clients de tiers. En outre, elle assure la gestion de crise et la continuité des affaires du Groupe Mobilière en cas d'événement extraordinaire.

<b>Chiffres clés vie</b> millions de CHF	<b>2012</b>	2011	Variation en %
Primes brutes	<b>850,7</b>	832,6	+ 2,2
– dont primes périodiques (annuelles)	<b>642,0</b>	632,1	+ 1,6
– dont primes uniques	<b>208,7</b>	200,5	+ 4,1
Primes acquises pour compte propre	<b>824,6</b>	798,4	+ 3,3
Prestations d'assurance versées pour compte propre	<b>– 520,9</b>	– 614,0	+ 15,2
Participations des assurés aux excédents	<b>– 37,5</b>	– 144,1	+ 74,0
Provisions techniques pour compte propre	<b>4 175,3</b>	3 823,4	+ 9,2
– dont provisions pour sinistres	<b>1 456,9</b>	1 303,6	+ 11,8
– dont réserve mathématique	<b>2 663,8</b>	2 465,4	+ 8,0
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	<b>327,8</b>	417,2	– 21,4
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers	<b>1 054,6</b>	1 145,7	– 8,0
Placements de capitaux	<b>5 497,8</b>	5 124,7	+ 7,3
Placements pour le compte et au risque de tiers	<b>1 054,6</b>	1 145,7	– 8,0
Résultat technique	<b>– 69,6</b>	– 71,6	+ 2,8
Résultat financier	<b>146,1</b>	136,6	+ 7,0
Résultat après impôts	<b>50,6</b>	53,7	– 5,8
Taux de frais pour compte propre	<b>15,6%</b>	15,4%	

Variation d'un chiffre du compte de profits et pertes en %, + = effet positif sur le résultat, – = effet négatif sur le résultat

## Vie

**Notre orientation stratégique d'assureur vie grand public et de spécialiste de l'assurance risques nous a permis d'accroître notre volume de primes et d'étendre nos parts de marché.**

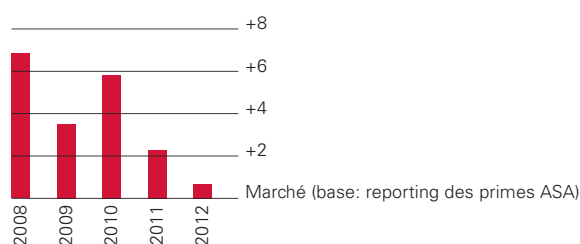
### Environnement, positionnement et parts de marché

Les incertitudes pesant sur les marchés des capitaux et sur l'économie ont poussé les clients à chercher la sécurité, tant en matière de couverture des risques, que d'épargne et de prévoyance. Dans les affaires de réassurance d'institutions de prévoyance (décès et invalidité), nous avons dû redoubler d'efforts pour renouveler les contrats et acquérir de nouveaux clients. Maintes institutions de prévoyance ont conclu des partenariats ou opté pour l'assurance complète, qui inclut la partie épargne. Les assureurs vie actifs dans ce secteur ont donc enregistré d'importants afflux de fonds, mais sont à présent exposés à un risque de placement accru. Dans la prévoyance privée, notre stratégie est axée sur les affaires à primes périodiques. Moins volatiles que les contrats à prime unique, elles sont garantes de recettes durables.

Nous sommes leader de la réassurance d'institutions de prévoyance (29% du volume de primes) et parmi les leaders des assurances risque décès de particuliers (24,4% des sommes assurées). L'évolution de la croissance est illustrée par le graphique ci-dessous (pour la comparaison, les affaires à prime unique ont été dissociées des affaires collectives): ces cinq dernières années, la croissance a été constamment supérieure au marché.

#### Croissance supérieure à celle du marché

Affaires vie, sans les affaires collectives à prime unique  
Différence en points de pourcentage



### Les raisons de notre succès

Notre gamme de produits pour particuliers répond manifestement aux besoins de sécurité des clients, comme en témoigne le succès de nos produits phares d'assurance risque décès et invalidité. Ce succès, nous le considérons comme une reconnaissance de nos compétences. Dans les affaires collectives, grâce à notre connaissance du marché et à notre proximité avec la clientèle, nous avons conservé notre position de leader de la réassurance des risques biométriques d'institutions de prévoyance semi-autonomes. Sur ce marché, notre renommée est établie de longue date, tandis que dans les affaires individuelles, elle présente encore un certain potentiel d'amélioration. À cet égard, les efforts de communication déployés depuis quelques années portent leurs fruits: notre notoriété d'assureur vie a sensiblement augmenté.

### Des excédents pour nos clients

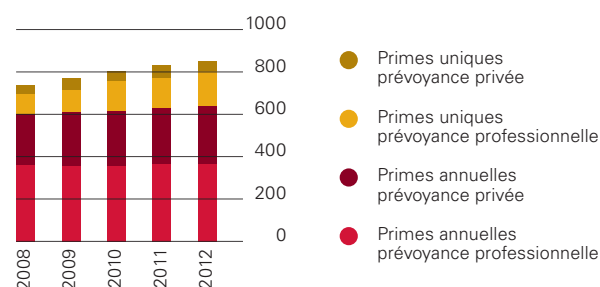
Le résultat technique comprend déjà des participations aux excédents pour les assurés pour un montant de 37,5 millions de CHF. Dans les affaires collectives soumises à la quote-part légale, 95% des revenus ont été reversés aux institutions de prévoyance sous forme de rentes, de prestations en capital, d'attributions d'excédents et de provisions.

### Prévoyance professionnelle

Fin 2012, le volume des primes annuelles était le même que lors de l'exercice précédent. Quant

#### Primes brutes en prévoyance privée et en prévoyance professionnelle

MCHF



aux primes uniques, elles s'inscrivent clairement à la hausse. Nous avons certes enregistré un volume appréciable de nouveaux contrats, mais aussi davantage de résiliations.

### Prévoyance privée

Nous avons renforcé notre position de leader de l'assurance risque décès et augmenté nos parts de marché dans l'assurance incapacité de gain et les produits d'épargne avec capital garanti en cas de vie à l'échéance. Les assurances mixtes avec primes annuelles affichent une croissance réjouissante, tandis que les produits à prime unique sont en net recul. La tendance est similaire pour les assurances vie liées à des fonds de placement sans garantie. Les affaires à prime unique perdent en importance dans notre portefeuille, conformément à notre stratégie. Le volume de primes de la prévoyance privée dans son ensemble a légèrement fléchi par rapport à 2011. Calculées plus précisément en fonction du risque, nos primes ont été ajustées à la baisse – ce dont nombre de clients ont profité –, mais nous avons pratiquement compensé cet ajustement par de très bons chiffres de vente.

### Canaux de distribution

Dans le segment des particuliers, les agences générales ont réalisé un volume réjouissant de nouvelles affaires. On leur doit l'essentiel de la croissance du volume des primes périodiques. La décision stratégique de confier le suivi des courtiers locaux et régionaux aux agences géné-

rales porte ses fruits et les premiers résultats sont bons. Certes, le nombre d'institutions de prévoyance figurant parmi nos clients a légèrement diminué, mais celui des personnes actives que nous réassurons collectivement s'est accru. La tendance à la consolidation s'est poursuivie: les grandes fondations collectives gagnent en importance, alors que le volume de primes généré par les fondations propres des entreprises s'inscrit généralement à la baisse.

### Produits et innovations

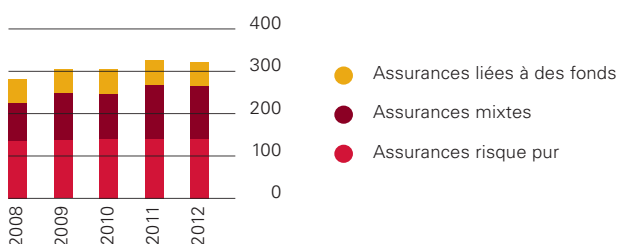
MobiLife Netto, le dernier-né de nos produits de prévoyance, connaît un succès grandissant, notamment parce qu'il offre aux clients un bonus anticipé sur leur prime annuelle. En progression d'environ 50% en 2012, le volume de primes de ces contrats représente déjà 12% du volume de primes total. MobiLife Steps est un autre produit novateur: il prévoit une durée contractuelle minimale de six ans et la demande provient de clients intéressés par une solution à long terme avec garantie tarifaire. En 2012, il a enregistré une forte croissance, comme lors des trois exercices précédents, mais le volume total reste néanmoins modeste. Enfin, en été 2012, nous avons amélioré la compétitivité de la ligne de produits Swisscanto Safe pour particuliers par une tarification mieux adaptée au risque, conforme aux critères tarifaires des produits MobiLife.

### Prestations

Par rapport à 2011, nos prestations en cas de décès ont légèrement augmenté dans la prévoyance professionnelle, conformément à l'évolution du portefeuille, mais sont restées stables dans la prévoyance privée. L'assurance incapacité de gain de la prévoyance professionnelle a subi le contre-coup de la situation économique, avec une hausse massive de la charge de sinistres. Cette charge est en revanche restée très faible dans la prévoyance privée, comme en 2011, malgré une augmentation du portefeuille clientèle. Enfin, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la 6<sup>e</sup> révision de l'AI n'a eu que des effets limités sur nos prestations.

#### Primes brutes en prévoyance privée

MCHF



## Placement de la fortune

**La zone euro n'a pas encore totalement surmonté la crise de la dette. Les discussions sur l'avenir de la monnaie européenne et le sauvetage des Etats endettés ont continué de faire peser des incertitudes sur les marchés financiers. Dans ce contexte difficile, nous sommes toutefois parvenus à réaliser un très bon résultat des placements.**

En raison de la crise de la dette souveraine en Europe et aux Etats-Unis, et de l'évolution mesurée de l'économie mondiale, les taux sont restés à un très bas niveau. Après une légère hausse les premiers mois, le rendement des obligations de la Confédération à dix ans est tombé sous 0,50% par la suite, atteignant un nouveau plus bas historique. Les marchés des actions, qui en début d'année enregistraient des bénéfices de cours encourageants, ont subi de lourdes pertes au deuxième trimestre en raison de la persistance de la crise de la dette dans la zone euro. Ce n'est qu'après que la Banque centrale européenne eut annoncé qu'en cas d'urgence elle rachèterait des emprunts d'Etat de pays en crise à des montants illimités que les cours ont nettement remontés. Le prix de l'or a affiché une évolution similaire. Les investisseurs qui ont accepté de prendre des risques et investi dans les valeurs réelles ont été récompensés par des rendements élevés.

### Résultat et stratégie de placement

Les valeurs réelles et nominales ont fourni un apport positif au résultat des placements. La situation dans le sud de l'Europe n'a aucune répercussion directe sur nos placements, car nous n'avons pas d'engagements dans les pays PIIGS. En outre, nous avons sensiblement réduit notre part d'obligations en France, et en contrepartie, de manière générale, étendu notre portefeuille en emprunts d'entreprises. Après un bon premier trimestre, nous avons réduit nos engagements en actions et pris des bénéfices.

Au second semestre, nous avons accru nos engagements, notamment en Asie et dans les pays émergents.

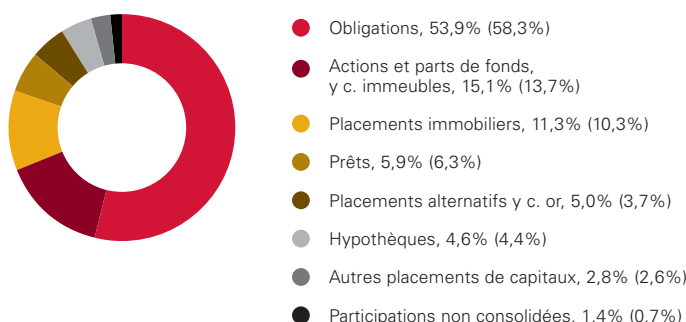
Le résultat des placements a atteint 359,0 millions de CHF, pour des produits de 458,3 millions. Le bon résultat s'explique surtout par les produits des titres, qui ont atteint 199,3 millions de CHF (exercice précédent: 221,5 millions), par des plus-values sur les ventes (surtout d'obligations et d'actions), pour un total de 95,5 millions de CHF, et par les produits des placements immobiliers, qui se montent à 66,3 millions. À 62,0 millions de CHF, le produit des corrections de valeurs sur placements est supérieur à celui de l'année précédente (9,7 millions de CHF), tandis que les amortissements ont grevé le résultat à hauteur de 30,6 millions de CHF (exercice précédent: 113,7 millions). Se chiffrant à 80,0 millions de CHF, les charges des placements ont nettement reculé (exercice précédent: 173,4 millions). La valeur comptable moyenne des placements est de 13,527 milliards de CHF, pour un rendement de 2,7% (exercice précédent: 2,1%). La performance des placements sous gestion a atteint 4,4% (exercice précédent: 4,5%).

### Placements immobiliers

Nous avons continué d'investir dans l'immobilier. À Muri-Gümligen, Chiètres et Unterterzen, de nouveaux immeubles offrant en tout 124 appartements et environ 7500 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ont été achevés. Le portefeuille s'est ainsi accru à 1,58 milliard de CHF (exercice précédent: 1,35 milliard). Avec l'augmentation du cashflow, à 56,7 millions (exercice précédent: 46,3 millions), et l'évolution positive de la valeur du portefeuille, nous avons à nouveau réalisé une excellente performance, de 6,9% (exercice précédent: 9,5%). À 3,62% (exercice précédent: 3,22%), le taux de perte de produit est encore nettement inférieur au benchmark, eu égard à la part élevée de premières locations. Quelque 630 appartements et plus de 16000 m<sup>2</sup> de surfaces administratives ou commerciales sont en construction ou planification, pour un total supplémentaire d'environ 255 millions de CHF. La part des placements immobiliers continue donc d'augmenter.

### Répartition du portefeuille au 31.12.2012

Entre parenthèses, pourcentage de l'exercice précédent



## Gestion des marques, publicité, sponsoring

**Proximité avec la clientèle, organisation décentralisée, simplicité du règlement des sinistres et ancrage coopératif: tels sont les atouts qui ont permis à la Mobilière de se profiler comme l'assureur suisse à visage humain et de devenir la marque la plus réputée de la branche.**

### La meilleure note en matière de réputation

La réputation d'une entreprise est un facteur clé de son succès. Début 2012, l'institut GfK a réalisé une enquête en ligne auprès de 3501 personnes sur la réputation de 95 entreprises. Classée pour la première fois dans l'indice de réputation des 50 entreprises suisses les plus importantes, la Mobilière y occupe un excellent dix-septième rang. Nous avons en outre obtenu les meilleures notes de la branche pour les critères de réputation globale – mesurée d'après des critères rationnels, émotionnels et de durabilité – et de fairness, ce qui confirme que notre philosophie et notre stratégie sont mises en œuvre efficacement. Notre branche confie régulièrement la réalisation d'enquêtes de notoriété à l'institut GfK. En 2012, avec un taux moyen de notoriété assistée de 96,1%, nous étions premiers au classement, comme en 2011 (95,8%). Nous sommes très connus surtout en tant qu'assureur choses, mais le taux de notoriété de nos assurances vie a encore progressé, passant de 50,7% en 2011 à 52,2% en 2012.

### Satisfaction de la clientèle encore améliorée

C'est en cas de sinistre que l'assureur mesure si ses prestations sont à la hauteur des attentes des clients. Il sait en particulier que la manière dont ceux-ci évoquent ensuite l'affaire dans leur entourage est décisive pour son image. Notre propre enquête auprès des particuliers montre, depuis déjà plusieurs années, que plus de 90%

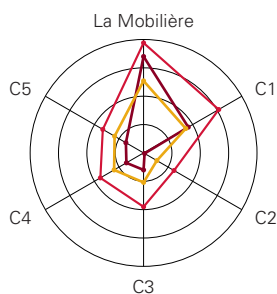
de nos clients sont satisfaits de la qualité du service en cas de sinistre. La Mobilière se distingue surtout par le règlement rapide des sinistres, sans tracasseries administratives, ainsi que par la compétence et l'amabilité de ses collaborateurs. Cette forte orientation clientèle est le fruit de son organisation décentralisée: neuf sinistres sur dix sont réglés dans les agences générales. Et les clients satisfaits le font savoir, puisque 90,7% (exercice précédent: 89,9%) des sondés ont affirmé recommander la Mobilière à leurs amis et connaissances.

### Gestion de la marque, promesse de marque et corporate design

En 2012, nous avons de nouveau obtenu la distinction de *Most Trusted Brand*. La Mobilière reste ainsi la marque la plus crédible parmi les assureurs choses. De plus, l'agence Interbrand a établi pour la première fois, avec son étude *Best Swiss Brands 2012*, un classement des 50 meilleures marques de Suisse fondé sur le critère de la valeur de la marque. La Mobilière y figure avec une valeur de marque de 241 millions de CHF, ce qui est remarquable pour une entreprise opérant uniquement en Suisse. Nous veillons en outre attentivement à l'uniformité de notre corporate design: toutes nos marques de produits et de services sont dérivées visuellement et verbalement de la marque faitière et tirent par conséquent profit de sa notoriété. Les règles de notre corporate design valent aussi pour

#### Réputation par rapport à la concurrence

GfK Business Reflector 2012  
C1 à C5: concurrents



- Appréciation rationnelle
- Durabilité
- Appréciation émotionnelle

En ce qui concerne les assurances, au moins 400 personnes ont été interrogées par entreprise. Pour tous les assureurs, nous indiquons les résultats compris entre 44 et 64 points, sur une échelle de notation de 0 à 100.

#### La promesse de marque



les sociétés d'assurances du Groupe et les agences générales.

### **Publicité**

Notre publicité est axée sur la communication de notre promesse de marque. Nous sommes fidèles à un concept dont le succès ne se dément pas depuis de nombreuses années, ce qui n'empêche toutefois pas nos croquis de sinistre et nos spots TV d'évoluer et d'être toujours d'actualité. Les enquêtes que nous réalisons chaque année confirment que notre publicité est très appréciée de nos clients comme du reste du public et que nous sommes perçus comme une entreprise positive et sympathique.

### **Médias sociaux**

Les médias sociaux sont devenus des plateformes de communication au quotidien, que nous utilisons au profit de l'entreprise pour diffuser nos messages simplement et rapidement, répondre en temps réel aux demandes de clients, créer de la valeur ajoutée par des conseils en assurance ou encore soutenir nos nouvelles campagnes publicitaires. La Mobilière compte plus de 15 000 amis sur Facebook et ses vidéos sur YouTube ont comptabilisé près de 200 000 clics. Depuis avril 2012, nous gérons en outre notre profil d'entreprise en trois langues sur Google+.

### **Notre intranet fait partie des dix meilleurs au monde**

*RedNet*, notre canal de communication interne, a été entièrement remanié en 2012 et le résultat a non seulement été salué par les collaborateurs, mais encore distingué, en janvier 2013, par le groupe américain Nielsen Norman, qui a classé notre nouvel intranet parmi les dix meilleurs au monde. Le célèbre prix *Intranet Design Annual* récompense en particulier la convivialité et la conception de l'interface des réseaux internes.

### **Sponsoring à grande échelle**

En 2012, nous avons renforcé notre présence dans la région zurichoise, en nous engageant comme sponsor principal du zoo de Zurich et en soutenant diverses activités du zoo à fort impact sur le public. En Suisse romande,

nous avons confirmé notre engagement en faveur du *Paléo Festival* de Nyon, devenant même sponsor principal. Toujours à Nyon, nous avons également renouvelé notre soutien de sponsor principal au festival international du film documentaire *Visions du Réel*, qui a enthousiasmé le public par la diversité et la charge émotionnelle des films présentés.

Notre principal engagement est celui de sponsor titre de l'association Swiss Unihockey. La Mobilière soutient les quatre équipes nationales et les arbitres depuis la saison 2007/2008. Elle a également donné son nom à la ligue nationale A, rebaptisée *Swiss Mobiliar League*. En 2012, nous avons renforcé notre coopération avec l'association par notre soutien des matches à domicile, ainsi qu'à la faveur du programme-cadre *Swiss Mobiliar Games*. Au niveau local, plus de 70 agences générales ont conclu un contrat de sponsoring avec un club de unihockey, renforçant ainsi notre présence dans toutes les ligues. Les championnats du monde masculins, qui se sont déroulés en décembre 2012 à Berne et à Zurich, ont été le point culminant de la saison.

Nous profitons en outre de manifestations de portée nationale – concerts, expositions, tournois de golf, etc. – pour soigner nos contacts avec nos clients entreprises. Nous soutenons également des événements régionaux plus modestes, mais tout aussi porteurs, qui nous permettent aussi de soigner nos relations clientèle. C'est ainsi que la Direction a contribué financièrement à plus de 180 engagements des agences générales.

Nous serons par ailleurs «partenaire roi» de la *Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres 2013*, à Berthoud. Dans cette perspective, nous nous sommes profilés auprès des milieux concernés en soutenant différentes fêtes de lutte en 2012.

Enfin, proche des familles, la Mobilière a soutenu pour la troisième année consécutive le *Festikids Openair* et sa tournée estivale dans toute la Suisse, dont le public s'étoffe d'année en année.

## Les marques du Groupe Mobilière

---

Marque d'entreprise

**La Mobilière**  
*Assurances & prévoyance*

---

Marques de produits

**MobiCasa**

**MobiCar**

**MobiLife**

**MobiPro**

**MobiTop**

**MobiSana**

**MobiTour**

**MobiFonds**

---

Marque d'offre

**MobiJeunes**  
*L'assurance des jeunes*

---

## Engagements sociaux, économiques et écologiques

Dans les secteurs sociaux, économiques et écologiques, la Mobilière mène une action responsable, tant envers ses clients et ses collaborateurs qu'envers le public. Le développement durable est ancré dans la culture d'entreprise.

### La durabilité, par parti pris

En tant que société coopérative, nous assurons notre succès et notre subsistance par nos propres forces, ce qui sous-entend une approche et une action orientées vers le développement durable.

### Responsabilité envers toutes les parties prenantes

La Mobilière s'engage avant tout envers ses clients, tant à la souscription que lors d'un sinistre, par une relation de proximité, un suivi personnel, des produits fiables et un règlement des sinistres compétent. Etant donné qu'elles sont compétentes pour la souscription et le règlement de sinistres, nos agences générales permettent à leurs collaborateurs d'agir de manière personnelle et responsable. Nous faisons confiance à nos collaborateurs, nous leur déléguons des responsabilités et attendons d'eux qu'ils s'autoresponsabilisent. Les valeurs de notre Charte – fiable, compétent, performant, prévoyant et communicatif – servent de fil conducteur et de repères dans nos relations avec toutes les parties prenantes.

S'agissant des projets d'utilité publique, nos engagements sont très diversifiés. Comme expliqué aux pages 18 et 19, la Coopérative figure parmi les leaders en particulier en matière de prévention des dangers naturels en Suisse, et la Fondation du Jubilé soutient divers projets publics. Nos engagements en matière de sponsoring sont décrits en page 61.

### Politique sociale

Notre politique sociale est décrite en détail dans le rapport sur les ressources humaines. Elle se fonde, conformément à notre philosophie d'entreprise, sur une relation de partenariat. Que ce soit à l'interne ou vis-à-vis de l'extérieur, nous assumons nos responsabilités et cultivons les valeurs définies dans notre charte d'entreprise. Le succès durable de la Mobilière et la qualité de sa performance d'entreprise doivent beaucoup à l'engagement, supérieur à la moyenne, de collaborateurs qualifiés et performants. Nous sommes favorables à la prise de charges publiques, mandats politiques ou sociaux par les collaborateurs.

L'évolution de son effectif suit la croissance du Groupe Mobilière. Afin de maîtriser le surcroît de travail dans le suivi clientèle et le traitement des sinistres, nous renforçons le personnel, principalement des agences générales, et créons d'ici à 2016 quelque 200 nouveaux postes de travail, à raison de 40 à 50 par an. Près de 80 agences générales entrepreneuriales proposent 2223 emplois motivants, à temps plein ou à temps partiel, partout en Suisse. Ainsi, nous pouvons maintenir nos compétences et offrir des emplois qualifiés dans les régions périphériques également. Sur les sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich, nous employons, en tout, 2082 personnes.

### Politique sociale

Valeurs clés et tendances

Effectif	↗	analogue à la croissance	Age moyen	↔	constant
Postes de travail décentralisés	↗	en hausse	Temps partiel	↗	en hausse chez les hommes
Participation au résultat/bonus	↔	orientation vers la valeur et les prestations	Part de femmes cadres*	↗	en légère hausse
Relève/apprentis	↑	effectif élevé	Heures supplémentaires*	↗	en légère hausse
Niveau de formation	↑	en hausse	Soldes de vacances*	↔	constant
Fluctuation	↔	faible	Journées de maladie*	↔	niveau bas constant

\*valeurs collectées sur les sites de Direction uniquement

Dans la mesure où l'entreprise crée de la valeur, et sur la base de son résultat opérationnel global, la Mobilière décide chaque année d'accorder – ou non – à ses collaborateurs non-cadres une participation au résultat de l'exercice écoulé, en plus de leur salaire fixe.

Avec plus de 300 places d'apprentissage et postes de relève dans toute la Suisse, principalement en dehors des sites de Direction, la Mobilière est dans le peloton de tête des entreprises formatrices de l'assurance. Le niveau de formation de nos collaborateurs est en hausse depuis plusieurs années. En 2012, 3,73% de la masse salariale ont été consacrés au développement personnel et à la formation, chaque collaborateur ayant suivi en moyenne 3,4 jours de cours à l'interne. Le taux de fluctuation du personnel étant faible, l'entreprise conserve son précieux savoir. L'âge moyen des collaborateurs est de 40,8 ans.

La part des personnes travaillant à temps partiel n'a pratiquement pas changé, mais nous relevons une augmentation de la demande chez les hommes. La part de femmes cadres est quant à elle en légère hausse. S'agissant de la gestion du temps, le nombre moyen d'heures supplémentaires par collaborateur a augmenté de quatre heures et les soldes de vacances sont restés inchangés. Les absences pour maladie restent constantes, à un niveau relativement bas.

#### **Incidatifs pour une utilisation responsable des ressources et la prévention des sinistres**

La Mobilière encourage l'utilisation responsable des ressources par des incitatifs liés à ses produits, par exemple en offrant plusieurs variantes de franchises ou des rabais aux propriétaires de véhicules écologiques. Nous conseillons nos clients en matière de dispositifs anti-incendie et anti-inondations, ainsi que sur d'autres mesures de prévention. En plus des prestations financières en cas de sinistre, nos spécialistes conseillent les clients, afin d'éviter des dommages consécutifs, organisent rapidement des solutions de remplacement et apportent leur aide pour le Case management ou la gestion

des absences. La proximité clients est ici un avantage. Nos connaissances, notre expérience et notre réactivité locale nous permettent de proposer rapidement des solutions et de contribuer à la création de valeur à l'échelle régionale. Notre application pour téléphones portables «Urgences Mobilière» permet à nos clients, en cas de sinistre, d'obtenir l'aide de la Mobilière en tout temps et partout dans le monde. Depuis avril 2012, une fonction d'alerte météo est intégrée à «Urgences Mobilière». Par ce service réalisé en collaboration avec MétéoSuisse, la Mobilière informe les utilisateurs, rapidement et gratuitement, de l'imminence d'un événement naturel dans l'une des 152 régions de Suisse de leur choix. Compatible iPhone et Android, l'application «Urgences Mobilière» est fournie gratuitement à toute personne intéressée. Elle a déjà été téléchargée plus de 60 000 fois.

#### **Des constructions écorespectueuses**

Dans les investissements immobiliers, tant à l'achat que lors de la construction ou dans l'exploitation des immeubles, nous accordons une grande importance au développement durable et tenons compte des composantes écologiques, sociétales et économiques. Nous choisissons les appareils électroménagers qui offrent le meilleur rendement énergétique, ainsi que des technologies et des matériaux écorespectueux. Si possible, nous faisons appel aux énergies renouvelables ou à des énergies alternatives. Les contrôles des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude et les propositions d'optimisation des spécialistes mandatés permettent des économies d'énergie dont nos locataires profitent. De plus, nous collaborons avec des associations professionnelles, nous assurons une veille technologique, et nos spécialistes mettent le savoir acquis en pratique dans la gestion des immeubles.

#### **Affirmation de la conscience écologique**

La charge écologique liée à l'exploitation de nos sites de Direction résulte principalement de la consommation électrique et du chauffage. Sur le site de Direction de Berne, nous sommes parvenus à ramener la consommation énergétique

sous le niveau de 2005, bien que depuis lors les locaux soient ventilés en été et chauffés en permanence durant les mois d'hiver, et malgré l'augmentation sensible des effectifs.

Les travaux d'agrandissement du siège principal ont été terminés dans les délais et en octobre 2012, près de 140 collaborateurs ont pu prendre possession de leurs nouveaux bureaux. Ces travaux ont permis d'aménager, en tout, environ 220 places de travail supplémentaires. Il en résulte une utilisation encore meilleure des infrastructures techniques, qui aura un impact positif accru sur l'efficacité énergétique du bâtiment.

À Nyon, le système d'éclairage avec régulation automatique de la lumière (variation de l'intensité lumineuse à la demande et stores asservis à la lumière du jour) sera étendu à tout le bâtiment d'ici à fin 2013, l'essai pilote ayant été concluant. De plus, pour les deux dernières étapes de la construction, nous avons opté pour un éclairage à diodes, qui offre, outre un gain de confort pour les collaborateurs, une meilleure efficacité énergétique et a un impact positif sur notre bilan énergétique.

Sur les sites de Direction de Berne et de Zurich, le chauffage est intégralement fourni par une centrale à distance, une solution durable, notamment eu égard à l'optimisation énergétique et

à la diminution des rejets de CO<sub>2</sub> par les fournisseurs d'énergie. Le site de Direction de Nyon est chauffé au gaz naturel, moins polluant.

Nous procédons chaque année à un bilan énergétique complet et nous documentons l'affectation des ressources et l'évolution des émissions, afin de vérifier les effets des mesures prises. En outre, des consignes organisationnelles (tri des déchets, véhicules de société à faible consommation, etc.) incitent nos collaborateurs, dans leur travail quotidien, à adopter un comportement respectueux des ressources naturelles. De plus, nos sites de Direction sont aisément accessibles par les transports publics; nous encourageons par ailleurs nos collaborateurs à les utiliser pour leurs déplacements professionnels et pour se rendre au travail.

### Indicateurs de gestion environnementale

basés sur les données des trois sites de direction

	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif <sup>1)</sup>	1 690	1 709	1 764	1 870	2 015
Consommation électrique en kWh <sup>2)</sup>	6 617 676	6 754 575	6 741 558	6 846 484 <sup>6)</sup>	6 683 157
Chauffage à distance, en kWh	3 275 991	3 238 187	3 334 965	2 812 209	3 623 055
Gaz naturel, en kWh	1 291 587	1 250 780	1 650 189	1 461 584 <sup>6)</sup>	1 417 726
Mazout, en kWh <sup>3), 4)</sup>	142 500	141 611	0	0	0
Consommation énergétique totale, en kWh	11 327 754	11 385 153	11 726 712	11 120 277 <sup>6)</sup>	11 723 938
Consommation énergétique par collaborateur, en kWh	6 703	6 662	6 648	5 947 <sup>6)</sup>	5 818
Consommation de papier, en t <sup>5)</sup>	285	260	249	240	242
Déchets, en t	340	332	370	348	315

<sup>1)</sup> y c. auxiliaires, stagiaires et apprentis

<sup>2)</sup> y c. centre de calcul, centre d'impression, garage, service traiteur à Berne et Nyon

<sup>3)</sup> sans les véhicules de société

<sup>4)</sup> Site de Zurich: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage au gaz naturel à partir de mai 2009

<sup>5)</sup> y c. traitement des imprimés, envoi des polices

<sup>6)</sup> Excepté le site de Zurich (immeuble vendu au 15 juillet 2011)

## Gestion des risques

La centralisation des processus de gestion des risques permet d'identifier, limiter et surveiller systématiquement tous les risques essentiels à l'échelle du Groupe Mobilière.

### Buts de la gestion des risques

Les buts de la gestion des risques sont inscrits dans deux politiques arrêtées par le Conseil d'administration. La politique de solvabilité fixe les bases nécessaires pour permettre à la Mobilière de conserver durablement sa capacité d'autofinancement et de satisfaire en tout temps les exigences légales. La politique de gestion des risques opérationnels (ORM) contient les prescriptions destinées à prémunir l'entreprise contre des événements susceptibles de menacer son existence et à optimiser la qualité des processus et du service.

### Organisation et responsabilités

Par la mise en place, à l'échelle de l'entreprise, de la gestion des risques, d'un système de contrôle interne et de la compliance, le Conseil d'administration assume sa responsabilité suprême. Il statue sur les lignes directrices et les concepts de mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Il traite les risques de niveau stratégique dans le cadre du processus d'élaboration et de révision de la stratégie, les bases décisionnelles étant préparées par le Comité de direction.

Le Conseil d'administration formule annuellement les prescriptions régissant la gestion des risques au niveau opérationnel. En cela, il est conseillé et assisté par le Comité placements/risques dans

le domaine des risques techniques et financiers, et par le Comité d'audit dans celui des risques opérationnels. L'application des prescriptions incombe au Comité de direction. Deux commissions de gestion siégeant trimestriellement sous la conduite du responsable des finances (CFO) préparent les bases décisionnelles à l'intention du Comité de direction: la commission stratégique ALM pilote les risques techniques et financiers à travers le processus ALM, tandis que la commission ORM traite les risques inhérents aux processus, aux ressources humaines, aux systèmes et aux événements extérieurs à l'entreprise.

L'unité centrale Gestion des risques et l'unité Compliance Office Groupe Mobilière soutiennent le Conseil d'administration et le Comité de direction dans les questions de gestion des risques. Elles mettent à disposition les méthodes et instruments de pilotage de ces processus, veillent au respect des prescriptions stratégiques et de politique commerciale, et préparent les informations sur la situation financière et de risque destinées au management, afin de créer la transparence voulue. Les secteurs du Comité de direction et les fonctions de support sont responsables de la mise en œuvre des processus de gestion des risques et de la gestion des risques dans leurs domaines de compétence respectifs.

### Principales catégories de risques

Niveau opérationnel			Niveau stratégique	
<b>Risques techniques</b> – Non-vie – Vie	<b>Risques financiers</b> – Marché – Crédit – Structure financière – Liquidités	<b>Risques opérationnels</b> – Processus – Personnel – Systèmes – Événements extérieurs	<b>Stratégie et risques liés à l'environnement</b>	<b>Risques inhérents aux systèmes</b>

### Modèle de risques pour la détermination du capital requis

La tolérance au risque est la prescription fondamentale pour déterminer le capital requis. La description quantitative des risques techniques et des risques financiers repose sur nos propres observations. Les besoins en capital risque sont ensuite déterminés à l'aide d'un modèle de risque interne. Pour quantifier les risques, nous utilisons, outre nos modèles internes, les logiciels *Igloo Professional* et *Prophet ALS*. Parallèlement, des tests de stress et des analyses de scénarios complètent les modèles quantitatifs.

### Risques techniques

Par risques techniques, nous entendons les modifications de la situation financière de l'entreprise découlant de facteurs de risque actuariels. Ceux-ci sont classés en deux catégories: les risques techniques non-vie et les risques techniques vie. Les volumes de primes par branche d'assurance sont présentés dans le tableau, qui donne ainsi une vue d'ensemble de la structure de risques.

### Risques financiers

Par risques financiers, nous entendons les modifications de la situation financière de l'entreprise découlant de facteurs de risque financiers. En font partie, outre les risques de marché et de crédit, les risques de structure financière et de liquidités. La répartition du portefeuille ressort du graphique, qui montre comment la fortune de la Mobilière est placée.

### Risques opérationnels et compliance

Les risques opérationnels ne sont pas quantifiés, mais sont pris en compte dans notre modèle de risque interne, à travers un supplément de capital requis. La gestion systématique de cette catégorie de risques par l'unité centrale Gestion des risques garantit que des mesures et des contrôles sont disponibles pour limiter les risques dans les processus métier et empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir de graves conséquences financières. Les dimensions de risques reporting financier, législation et réglementations (Compliance), ainsi que l'exploitation, sont gérées dans un système intégré orienté risques, aligné sur nos processus métier. Le pilotage et la surveillance des risques opérationnels essentiels du Groupe Mobilière sont regroupés au sein de l'unité centrale Gestion des risques et du Compliance Office Groupe.

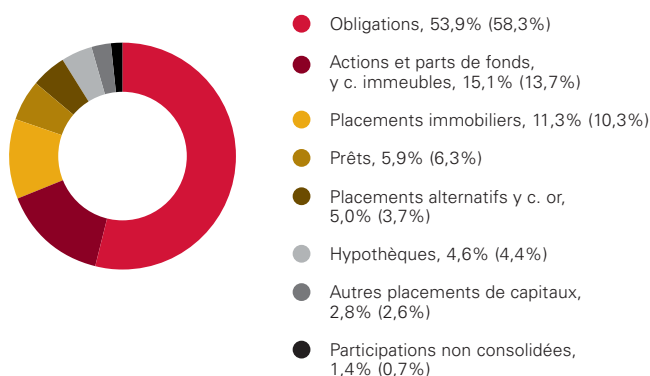
### Risques actuariels

Volume de primes par branche

	MCHF
<b>Non-vie</b>	
Mobilité	850
Ménages	605
Personnes	329
Entreprises	257
PME	319
Protection juridique	77
<b>Vie</b>	
Primes uniques prévoyance privée	46
Primes uniques prévoyance professionnelle	163
Primes annuelles prévoyance privée	276
Primes annuelles prévoyance professionnelle	366

### Répartition du portefeuille au 31.12.2012

Entre parenthèses, pourcentage de l'exercice précédent



### Continuité des activités et gestion de crises

En cas d'événement exceptionnel, la continuité des activités et la gestion de l'événement sont assurées par un système central coordonné de continuité des activités s'appuyant sur une cellule de crise et des organisations de secours locales. Elles sont soutenues au besoin par la fondation CareLink, à Klotten, – p.ex. assistance psychologique ou logistique –, ce qui explique les exercices conjoints.

### Fonds propres plusieurs fois supérieurs aux exigences légales

Au 31 décembre 2012, le Groupe Mobilière remplit les exigences légales (Solvabilité I) à 553%. Des analyses de sensibilité réalisées régulièrement permettent de quantifier les effets de scénarios de très graves crises du marché sur la marge de solvabilité. Ces effets sont présentés dans le tableau ci-dessous à gauche.

Notre capacité de risque mesurée selon le test suisse de solvabilité SST (Solvabilité II) démontre que tant les différentes sociétés du Groupe Mobilière que le Groupe lui-même affichent de confortables taux de couverture. Calculé selon un modèle interne fondé sur les principes du SST, le quotient est supérieur à 300%. Un système assorti de limites d'intervention nous permet de suivre en permanence l'évolution de la dota-

tion en capital par rapport au capital requis et d'intervenir précocement en cas de risque de sous-couverture. Les contributions aux risques – déterminées conformément aux principes du SST – qui alimentent le capital de solvabilité requis du Groupe, sont présentées dans le graphique ci-dessous à droite.

### Instruments de couverture

En raison de notre exceptionnelle dotation en fonds propres, nous recourons prioritairement à des instruments destinés non pas à limiter les besoins en capital risque, mais à contenir les effets d'événements extrêmes. Le recours à ces instruments diminue dans le même temps la volatilité des rendements. Sur le plan des risques actuariels, nous nous couvrons en particulier contre les pertes résultant d'événements naturels. Enfin, nous nous protégeons contre les pertes sur placements par le recours ciblé à des instruments financiers dérivés et par la couverture à 100% des risques de variations des cours des monnaies sur les placements en valeurs nominales.

#### Solvabilité I – Analyse de sensibilité

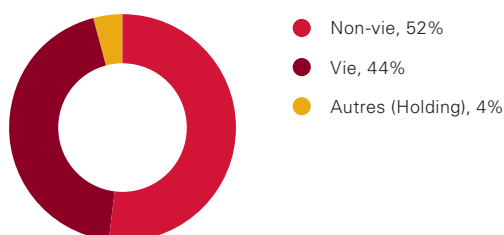
Impact d'événements extrêmes sur la marge de solvabilité

	Marge de solvabilité	Marge de solvabilité après un événement extrême
Solvabilité I à fin 2012	553%	
Perte de valeur de 30% sur		
Actions		485%
Devises		506%
Or		531%
Immeubles (y c. fonds)		457%

Effets fiscaux non pris en compte

#### Solvabilité II – Cotisations de risque pour le capital de solvabilité requis

Etat au 30.6.2012 (chiffres communiqués à la FINMA conformément aux principes SST)



## Ressources humaines

**Nous encourageons nos collaborateurs à s'autoresponsabiliser et à développer leurs compétences en mettant l'accent sur la satisfaction des clients et le succès de la Mobilière. Une conduite du personnel fondée sur la confiance et sur les valeurs de l'entreprise et orientée résultats est à la fois la condition et l'instrument de notre succès.**

Le succès durable de la Mobilière doit beaucoup au fort engagement de collaborateurs qualifiés et performants. Que ce soit à l'interne ou vis-à-vis de l'extérieur, nous assumons nos responsabilités et cultivons les valeurs définies dans notre charte d'entreprise.

### **Convention d'objectifs, bonus pour cadres et participation au résultat**

Les prestations des cadres sont évaluées et récompensées selon un système orienté valeurs: les composantes du bonus correspondent au degré de réalisation des objectifs individuels, des objectifs de création de valeur et d'autres objectifs quantitatifs de l'entreprise. Les collaborateurs ne bénéficiant pas d'un bonus ont néanmoins vu leur contribution à la performance globale de l'entreprise récompensée par le versement, au printemps 2012 d'une participation au résultat s'élevant à 55% de leur salaire mensuel.

### **Evolution de l'effectif et recrutement**

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe était de 3884 équivalents plein temps, sans les apprentis (exercice précédent: 3748). La fluctuation de l'effectif est de 5,1%, départs naturels et transferts au sein de l'entreprise non compris. La part de femmes dans le Groupe est de 38,0%.

Il est difficile actuellement de recruter des spécialistes confirmés et expérimentés, que ce soit dans le domaine de l'assurance, de la souscription, de l'actuariat ou de l'informatique. Les postulants sont très souvent de jeunes débutants ou des personnes souhaitant se reconverter. Les passages de collaborateurs des agences générales à la Direction ou inversement sont activement encouragés et ont légèrement augmenté, et les possibilités de développement en interne sont bien utilisées, ce qui nous permet de conserver un précieux savoir-faire, tout en maintenant le taux de fluctuation à un bas niveau.

### **Planification des besoins en personnel et développement personnel**

La planification des besoins en personnel et du développement personnel est à la base des décisions en matière de recrutement, de développe-

ment et de relève, tant internes qu'externes. Dans tous les secteurs de l'entreprise, le potentiel et les prestations des collaborateurs font l'objet d'évaluations. La gestion des talents gagne de plus en plus en importance. Notre politique de promotion ciblée de la relève, à tous les niveaux, vise à couvrir nos besoins en cadres dirigeants et en spécialistes à moyen terme. Avec un horizon de planification de trois ans, elle nous permettra d'éviter la pénurie de personnel que nous promet l'évolution démographique. Ainsi, depuis 2009, nous sélectionnons les candidats potentiels à des postes de relève et de développement dans notre cœur de métier et les préparons à leur future fonction par une formation pratique. En 2012, nous avons à nouveau proposé près de 50 postes de relève, notamment dans les secteurs Assurances et TI.

### **Promotion des apprentis et de la relève**

En 2012, on comptait dans nos agences générales et les Directions 317 jeunes (exercice précédent: 303) suivant une formation d'employé de commerce, d'informaticien, d'agent de maintenance, d'assistant socio-éducatif et d'assistant d'assurance AFA. Proportionnellement à son effectif, la Mobilière est, depuis de nombreuses années, le principal pourvoyeur de places d'apprentissage et de formation dans la branche en Suisse. En 2012, 95% des apprentis ont réussi leur examen final (exercice précédent: 97%). Le taux d'engagement de ces jeunes diplômés s'est élevé à 72% et plusieurs d'entre eux, qui souhaitaient poursuivre leur formation en cours d'emploi, ont été engagés à temps partiel.

### **Investissements dans les compétences**

Par des cours spécifiques, nous soutenons le développement, d'une part, des compétences en matière de conclusion de contrats et de règlement des sinistres dans les agences générales et, d'autre part, du professionnalisme des services spécialisés de la Direction. On a ainsi dispensé 763 cours techniques et cours de conduite, représentant 14207 journées de formation. En outre, plus de 2000 journées de formation ont été données dans le cadre de projets. En tout, 3,73% des frais de personnel sont consacrés au développe-

ment du personnel et à la formation. Chaque collaborateur a suivi en moyenne 3,4 jours de cours à l'interne. La formation interne repose sur un système de milice, en ceci qu'elle est assurée par nos propres spécialistes, issus de la Direction ou des agences générales. Nous profitons ainsi de leurs vastes compétences, savoir-faire pratique et expérience. La qualité du service externe est garantie à la fois par le professionnalisme de notre processus de sélection et par notre concept global de formation. Tout futur conseiller doit suivre une formation interne ciblée d'une durée d'un an et demi et réussir aussi bien l'examen d'intermédiaire d'assurances AFA que l'examen interne. Quant à nos programmes d'évolution vers le leadership, ils n'ont rien perdu de leur importance et sont flanqués d'un programme similaire destiné aux spécialistes, ce qui démontre que nous attachons une égale valeur aux carrières de dirigeant et de spécialiste.

#### Enquête auprès des collaborateurs

Comme l'année précédente, l'enquête 2012 a recueilli un taux de participation élevé (77%). Les meilleures notes vont, cette fois encore, à l'identification à l'entreprise, à l'implication et aux compétences de conduite des supérieurs directs, ainsi qu'à l'aptitude au changement et aux prestations. L'indicateur global de satisfaction des collaborateurs se maintient au haut niveau de l'année précédente, même si la coopération recueille une note quelque peu inférieure. Nous comparons les

notes relevées pour l'ensemble de l'entreprise avec celles concernant les secteurs du Comité de direction. De plus, nous procédons à des analyses de variations et engageons, le cas échéant, les mesures nécessaires.

#### Portails de libre-service MSS et ESS

Les portails électroniques de libre-service pour les cadres (MSS) et les employés (ESS) font la preuve de leur utilité. Le portail MSS s'est enrichi de fonctionnalités dans le domaine de la gestion du temps, des vacances et des absences. Lui aussi très apprécié, le portail ESS fournit aux collaborateurs toutes les informations voulues sur les horaires de travail, le salaire et la réalisation des objectifs.

#### Nouveau centre de service pour les collaborateurs

Nous avons créé des centres de service où collaborateurs et supérieurs hiérarchiques peuvent obtenir conseils et renseignements sur les questions relatives aux RH.

#### Gestion de la santé

Afin de promouvoir la santé, nous proposons à nos collaborateurs depuis deux ans des séminaires dans les domaines stress/performance et activité physique et alimentation. Notre portail santé met à disposition divers modules de promotion de la santé, tels qu'une application interactive de micropauses, une infothèque et un centre

#### Formation de base et formation continue en 2012

Journées de cours par catégorie



de test en ligne pour mesurer sa forme physique. Davantage exposés au stress, les cadres ont été identifiés comme un groupe cible particulier dans le programme InBalance. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, se soumettre à un bilan de santé et suivre des séminaires personnalisés.

#### **Politique familiale et affaires sociales**

Pour que chacun puisse mieux concilier vie professionnelle et familiale, nous proposons des modèles de travail flexibles, tels que le télétravail. Les demandes de travail à temps partiel sont acceptées dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences de la fonction. La Mobilière accorde également un congé de paternité. Des crèches facilitent la reprise du travail après un congé maternité, de même que l'emploi de responsables de famille monoparentale et la réinsertion professionnelle des femmes. Le pourcentage de femmes qui reprennent leur activité après un congé maternité est d'ailleurs élevé. Nos crèches d'entreprise, à Berne et à Nyon, connaissent un grand succès. À l'été 2012, la crèche de Berne a organisé pour la première fois une semaine d'accueil de vacances pour les enfants des collaborateurs. Grâce à notre coopération avec servicefamille, nos collaborateurs peuvent bénéficier de conseils gratuits et de divers services utiles dans le cadre familial. S'ils sont dans une situation difficile ou ont des problèmes personnels, ils peuvent s'adresser gratuitement à un service social interne ou externe. Enfin, en cas d'absence de longue durée pour cause de maladie, le recours au case management permet une reprise plus rapide du travail.

#### **Code de conduite/discrimination**

Pendant l'année sous revue, aucun cas de discrimination ou de harcèlement sexuel n'a été annoncé.

#### **Commission du personnel**

Notre Commission du personnel a pour mission de servir d'interlocuteur et de faire le lien entre le Comité de direction et les employés, et de s'engager en faveur des intérêts de ces derniers.

#### **Caisses de pension**

Le Groupe Mobilière a confié la prévoyance professionnelle vieillesse (LPP) du personnel à trois caisses de pension. Les risques décès et invalidité sont réassurés auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. Il existe une institution de prévoyance pour les employés de la Direction et une pour ceux des agences générales; l'employeur prend en charge les cotisations d'épargne et de risque à hauteur de 60%. La troisième institution est la caisse de pension des agents généraux, dont le financement est paritaire. En cas de départ à la retraite anticipé, l'employeur prend à sa charge les frais liés aux rentes AVS transitoires et l'intégralité des frais administratifs, hormis les honoraires et redevances externes.

Notre préoccupation majeure est de préserver durablement les généreuses prestations de prévoyance de nos Caisses de pension. L'augmentation de la durée de vie et la persistance des taux bas exigent cependant des adaptations. Les rendements réalisables ne correspondent plus aux anciennes attentes. De 2001 à 2011, nos institutions de prévoyance ont réalisé un rendement moyen d'à peine 2,5% et l'année 2012, sensiblement meilleure en matière de placement, pourrait bien rester une exception. Grâce à un apport de 190 millions de CHF, il est possible de financer les rentes à un niveau de taux plus bas, ce qui permettra d'éviter les subventions croisées par les assurés actifs.



***Albertine et Daniel** dirigent avec passion l'hôtel-restaurant Zum Kreuz, dans le canton de Soleure, propriété de la famille depuis 150 ans. Excellence culinaire et service hors pair sont leurs maîtres-mots. Leur grand plaisir: régaler leurs hôtes – qu'ils viennent en voisins ou de pays lointains – de leurs spécialités de saison.*

*Diriger sa propre entreprise comporte des risques. Aussi font-ils confiance à leur interlocuteur personnel pour toutes leurs questions d'assurance.*

*La Mobilière, toujours à leurs côtés.*



***Andrea et Lorenzo** dirigent ensemble l'entreprise familiale fondée il y a vingt ans par Lorenzo. Basée au Tessin, leur entreprise de précision fabrique des produits de haute technologie pour des clients suisses et internationaux, auprès desquels elle a acquis, par des relations durables, une excellente réputation.*

*Le père et le fils mettent toute leur expertise technique au service de leur entreprise. Ils recherchaient un partenaire tout aussi compétent en matière d'assurances.*

*La Mobilière, toujours à leurs côtés.*

## Comptes annuels consolidés

<b>Compte de profits et pertes non-vie</b> milliers de CHF	Annexe	<b>2012</b>	2011
Primes brutes	1	<b>2 448 077</b>	2 342 469
Parts des réassureurs		<b>- 134 368</b>	- 132 305
Primes pour compte propre		<b>2 313 709</b>	2 210 164
Variation du report de primes pour compte propre	2	<b>- 13 379</b>	- 11 668
Primes acquises pour compte propre		<b>2 300 330</b>	2 198 496
Sinistres payés pour compte propre	2	<b>- 1 369 740</b>	- 1 259 195
Variation de la provision pour sinistres et des autres provisions techniques pour compte propre	2	<b>- 119 573</b>	- 151 539
Charge des sinistres pour compte propre		<b>- 1 489 313</b>	- 1 410 734
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		<b>- 18 421</b>	- 15 392
Frais techniques pour compte propre	3	<b>- 613 488</b>	- 596 337
Autres charges techniques d'assurance		<b>- 15 984</b>	- 17 336
<b>Résultat technique non-vie</b>		<b>163 124</b>	158 697
Produits des placements	5	<b>275 386</b>	259 880
Charges des placements	5	<b>- 47 385</b>	- 120 521
Autres produits financiers	6	<b>37 646</b>	55 359
Autres charges financières	6	<b>- 52 728</b>	- 64 056
<b>Résultat financier non-vie</b>		<b>212 919</b>	130 662
<b>Résultat ordinaire non-vie avant impôts</b>		<b>376 043</b>	289 359
Résultat extraordinaire	7	<b>- 174 831</b>	19 272
<b>Résultat non-vie avant impôts</b>		<b>201 212</b>	308 631
Impôts	8	<b>- 16 038</b>	- 30 976
<b>Résultat non-vie après impôts</b>		<b>185 174</b>	277 655

<b>Compte de profits et pertes vie</b> milliers de CHF	Annexe	<b>2012</b>	2011
Primes brutes	1	<b>850 741</b>	832 625
Parts des réassureurs		<b>- 26 125</b>	- 33 971
Primes pour compte propre		<b>824 616</b>	798 654
Variation du report de primes pour compte propre	2	<b>- 53</b>	- 278
Primes acquises pour compte propre		<b>824 563</b>	798 376
Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers	4	<b>53 519</b>	532
Prestations d'assurance payées pour compte propre	2	<b>- 520 878</b>	- 613 979
Variation de la provision pour sinistres pour compte propre	2	<b>- 153 278</b>	- 52 227
Variation de la réserve mathématique	2	<b>- 198 412</b>	- 134 694
Variation des provisions pour le compte et au risque de tiers	2	<b>91 091</b>	197 203
Charge de participation des assurés aux excédents		<b>- 37 539</b>	- 144 133
Frais techniques pour compte propre	3	<b>- 128 699</b>	- 122 667
<b>Résultat technique vie</b>		<b>- 69 633</b>	- 71 589
Produits des placements	5	<b>182 920</b>	188 632
Charges des placements	5	<b>- 32 636</b>	- 52 887
Autres produits financiers	6	<b>16 560</b>	21 399
Autres charges financières	6	<b>- 20 721</b>	- 20 573
<b>Résultat financier vie</b>		<b>146 123</b>	136 571
<b>Résultat ordinaire avant impôts, Vie</b>		<b>76 490</b>	64 982
Résultat extraordinaire	7	<b>- 15 169</b>	0
<b>Résultat vie avant impôts</b>		<b>61 321</b>	64 982
Impôts	8	<b>- 10 738</b>	- 11 307
<b>Résultat vie après impôts</b>		<b>50 583</b>	53 675

<b>Compte de profits et pertes</b> milliers de CHF	<b>2012</b>	2011
<b>Récapitulation</b>		
Résultat non-vie après impôts	<b>185 174</b>	277 655
Résultat vie après impôts	<b>50 583</b>	53 675
<b>Bénéfice annuel consolidé</b>	<b>235 757</b>	331 330

<b>Bilan au 31 décembre</b> milliers de CHF	Annexe	<b>2012</b>	2011
<b>Actifs</b>			
Placements de capitaux	9, 11	<b>13 911 308</b>	13 142 962
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	10	<b>1 054 619</b>	1 145 709
Immobilisations incorporelles	11	<b>15 771</b>	18 815
Immobilisations corporelles	11	<b>200 804</b>	189 928
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>15 182 502</b>	14 497 414
Liquidités		<b>117 416</b>	161 068
Créances	12	<b>112 778</b>	93 260
Autres actifs	13	<b>55 152</b>	44 248
Comptes de régularisation		<b>180 003</b>	182 578
<b>Actifs circulants</b>		<b>465 349</b>	481 154
<b>Total</b>		<b>15 647 851</b>	14 978 568
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques non-vie	14	<b>4 833 799</b>	4 697 223
Provisions techniques vie	14	<b>4 175 289</b>	3 823 438
Provisions techniques – pour le compte et au risque de tiers		<b>1 054 619</b>	1 145 709
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	15	<b>582 815</b>	643 393
Provisions non techniques (financières)	16	<b>411 323</b>	200 372
Prêts à long terme de parties liées		<b>150 000</b>	150 000
Autres engagements à court terme	17	<b>612 905</b>	668 520
Autres passifs à court terme		<b>48 937</b>	59 143
Comptes de régularisation		<b>75 660</b>	94 532
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>11 945 347</b>	11 482 330
Capital-actions	18	<b>200 000</b>	200 000
Réserves de capital	18	<b>575 000</b>	575 000
Réserves de bénéfices		<b>2 470 719</b>	2 376 962
Réserves de réévaluation		<b>456 785</b>	344 276
<b>Fonds propres consolidés</b>		<b>3 702 504</b>	3 496 238
<b>Total</b>		<b>15 647 851</b>	14 978 568

<b>Tableau de financement</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
milliers de CHF		
Bénéfice annuel consolidé	<b>235 757</b>	331 330
Gains (-)/pertes (+) réalisés/non réalisés sur immeubles de placement	<b>- 2 214</b>	16
Autres placements de capitaux	<b>- 57 832</b>	- 104 282
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	<b>- 37 024</b>	19 714
Créances	<b>23</b>	91
Autres actifs	<b>- 45 661</b>	- 42 032
Dettes	<b>- 116</b>	- 226
Autres passifs	<b>37 820</b>	51 640
Revalorisations (-)/Amortissements (+) de participations	<b>- 9</b>	- 121
Placements immobiliers	<b>6 356</b>	- 7 802
Autres placements de capitaux	<b>1 030</b>	151 042
Immobilisations incorporelles	<b>8 690</b>	7 744
Immobilisations corporelles	<b>18 130</b>	15 030
Créances	<b>- 258</b>	- 1 272
Augmentation/Diminution de provisions techniques	<b>488 319</b>	351 493
Parts d'excédents créditées en assurance vie	<b>108</b>	156
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	<b>- 205 487</b>	- 125 401
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers	<b>- 91 090</b>	- 197 203
Créances	<b>- 19 307</b>	- 6 460
Autres actifs	<b>34 781</b>	68 985
Comptes de régularisation actifs	<b>2 575</b>	- 4 041
Dettes	<b>- 55 499</b>	12 449
Provisions non techniques (financières)	<b>179 217</b>	1 394
Autres passifs	<b>- 48 026</b>	- 41 740
Comptes de régularisation passifs	<b>- 18 872</b>	- 3 598
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>	<b>431 411</b>	476 906
Achat (-)/Vente (+) de participations	<b>- 100 276</b>	- 294
Placements immobiliers	<b>- 180 468</b>	- 141 657
Autres placements de capitaux	<b>- 275 781</b>	- 489 848
Placements pour le compte et au risque de tiers	<b>128 114</b>	177 489
Immobilisations incorporelles	<b>- 5 646</b>	- 6 638
Immobilisations corporelles	<b>- 29 006</b>	- 5 897
<b>Flux financiers relatifs aux activités d'investissement</b>	<b>- 463 063</b>	- 466 845
Dividendes	<b>- 12 000</b>	- 12 000
<b>Flux financiers relatifs aux activités de financement</b>	<b>- 12 000</b>	- 12 000
<b>Variation des liquidités</b>	<b>- 43 652</b>	- 1 939
Total des liquidités exercice précédent	<b>161 068</b>	163 007
Variation des liquidités	<b>- 43 652</b>	- 1 939
<b>Total des liquidités exercice sous revue</b>	<b>117 416</b>	161 068

**Tableau de variation  
des fonds propres**

milliers de CHF

	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de bénéfice	Réserves de ré- évaluation	Fonds propres
<b>Etat au 31.12.2010</b>	<b>200 000</b>	<b>575 000</b>	<b>2 230 246</b>	<b>287 549</b>	<b>3 292 795</b>
Effet provenant du reclassement d'un immeuble de placement dans les immeubles d'exploitation			- 12 614		- 12 614
Modification des réserves de réévaluation				56 727	56 727
Bénéfice annuel consolidé			331 330		331 330
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			- 12 000		- 12 000
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			- 160 000		- 160 000
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>200 000</b>	<b>575 000</b>	<b>2 376 962</b>	<b>344 276</b>	<b>3 496 238</b>
Modification des réserves de réévaluation				112 509	112 509
Bénéfice annuel consolidé			235 757		235 757
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			- 12 000		- 12 000
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			- 130 000		- 130 000
<b>Etat au 31.12.2012</b>	<b>200 000</b>	<b>575 000</b>	<b>2 470 719</b>	<b>456 785</b>	<b>3 702 504</b>

## Annexe

### Principes relatifs à la présentation des comptes

Les comptes du groupe ont été établis conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la loi suisse.

### Principes de consolidation

Les sociétés opératives dont la Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Ne sont pas prises en compte les sociétés immobilières non consolidées, qui figurent dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur vénale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% sont inscrites au bilan par mise en équivalence (equity method), à raison du taux de participation à leurs fonds propres. Pour les participations majoritaires non opératives, est également portée au bilan la valeur de la participation à leurs fonds propres.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société, et a l'intention de maintenir durablement cette participation, celle-ci figure dans les placements de capitaux à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Le tableau de la page 87 indique le périmètre de consolidation.

### Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale, sans égard à leurs rapports internes. Le cas échéant, les parts allouées aux actionnaires minoritaires sur le résultat et leurs parts de fonds propres sont indiquées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les profits intermédiaires résultant de transactions internes au Groupe sont éliminés.

### Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du groupe, clôturés à la même date et vérifiés.

### Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne dite «purchase-method». La valeur comptable des participations est compensée avec la part des capitaux propres correspondants, évaluée selon des règles uniformes, au moment de l'acquisition. Le goodwill est pris en compte séparément dans les immobilisations incorporelles et amorti sur la durée d'utilisation estimée; le badwill est, selon sa provenance, soit inscrit au bilan dans les réserves non techniques (financières) et traité en conséquence, soit saisi directement avec effet sur le résultat. Depuis la première utilisation des Swiss GAAP RPC (1<sup>er</sup> janvier 1998), une procédure simplifiée a été appliquée. L'écart qui existait à ce moment-là entre la valeur comptable de la participation et la part détenue dans le capital propre de celle-ci a été compensée avec les réserves de bénéfice.

### Conversion des monnaies étrangères

Les sociétés entièrement consolidées établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont:

	2012 CHF	2011 CHF
EUR	1,2068	1,2139
USD	0,9153	0,9351

### Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs n'est pas effectuée aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées) mais aux valeurs actuelles, l'évaluation est effectuée, dans des conditions normales d'exploitation, au prix du jour ou à la valeur utile.

*Titres à revenus fixes:* les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method) si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée selon la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur de payer les intérêts ou de rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à la valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché au moyen de notre propre modèle d'évaluation.

*Actions et parts de fonds:* les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs du marché (prix du jour), la différence positive entre la valeur du marché et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur du marché est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Des augmentations ultérieures de valeur sont également enregistrées au compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, comme revalorisation des placements.

*Placements alternatifs (tels que venture capital, hedge funds, private equity, private debt, matières premières):* les instruments de capitaux étrangers non cotés sont présentés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de capitaux propres non cotés

étant évalués à la valeur nette d'inventaire ou selon la part de capital propre.

*Placements immobiliers:* les placements immobiliers (immeubles de rapport) figurent au bilan à la valeur vénale; celle-ci est calculée périodiquement sur la base d'estimations d'experts. La valeur vénale est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow method ou méthode de l'actualisation des flux de trésorerie); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash flows escomptées attendues à la date du bilan et générées par l'utilisation poursuivie des immeubles locatifs. La différence positive entre la valeur vénale et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur vénale est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme amortissement sur placements. Une augmentation de la valeur jusqu'à la valeur d'acquisition est également portée au compte de résultat.

*Prêts/Hypothèques:* les prêts et hypothèques sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition historique après déduction des corrections de valeur nécessaires (pertes prévisibles sur débiteurs).

*Autres placements de capitaux:* figurent dans ce poste les fonds gérés dans le cadre de la stratégie de placement qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de titres call et à revenus fixes et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués aux valeurs actuelles (valeurs du jour).

*Placements pour le compte et au risque de tiers et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers:* Sur ces postes sont portés au bilan les assurances vie liées à des fonds de placement et les produits d'assurance vie constitutives de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. Les preneurs d'assurance participent au résultat ou à la variation de valeur des placements afférents aux assurances liées à des fonds de placement, souscrites pour leur compte et dont ils supportent le risque. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques, lesquelles garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (valeur du jour), ce qui dans le même temps définit le montant des provisions techniques correspondantes.

*Instruments financiers dérivés:* les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options ainsi que des certificats sur indices d'actions et des futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir les risques de change ou, selon le cas, les fluctuations de prix du marché. Les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions et futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. En ce qui concerne les valeurs actuelles, nous renvoyons aux explications concernant le bilan. Les dérivés sont évalués aux prix du jour actuels. Les valeurs de remplacement sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan, la valeur temporelle des options put stratégiques n'étant pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement resp. de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés à la valeur actuelle, avec effet sur le résultat, sans imputation de la contrepartie résultant des opérations de base. Pour les transactions destinées à augmenter l'efficacité de la gestion, la valeur actuelle positive est comptabilisée dans les réserves de réévaluation.

*Immobilisations incorporelles:* les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, droits d'utilisation et goodwill, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable sur plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans; dans des cas dûment justifiés, l'amortissement peut être effectué sur une plus longue durée, jusqu'à 20 ans au maximum. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année; si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

*Les frais d'acquisition* des polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

*Immobilisations corporelles:* les immobilisations corporelles sont amorties sur la base du coût d'acquisition; l'amortissement est effectué linéairement sur la durée d'usage. Celle-ci a été déterminée comme suit pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles:

mobilier/machines/véhicules	2 à 10 ans
matériel informatique/réseaux	3 à 10 ans
immeubles d'exploitation	40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si l'évolution de la valeur nécessite des amortissements supplémentaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

*Disponibilités:* les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés aux valeurs actuelles (prix du jour).

*Créances et autres actifs/engagements à court terme et autres passifs:* ces postes sont évalués aux valeurs historiques. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur effectuées individuellement pour des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques pour le risque de défaillance.

*Provisions techniques:* ces provisions sont calculées de manière prudente, par contrat d'assurance ou par sinistre, en tenant compte des obligations présumées vis-à-vis des assurés et des lésés et/ou selon des méthodes de calcul mathématique/statistique approuvées par les autorités de surveillance et comportent des provisions pour fluctuations suffisantes pour garantir la capacité d'honorer à long terme les engagements souscrits.

- Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnisations futures et non escomptées de dommages. Les provisions pour rentes sont consolidées intérêts déduits. Les provisions pour sinistres incluent les provisions pour dommages déclarés, les provisions pour dommages qui se sont produits mais qui n'ont pas encore été déclarés et les frais de traitements de sinistres correspondants.

- Les réserves mathématiques correspondent à des espérances mathématiques (valeurs au comptant) des prestations et des coûts d'assurance compte tenu des paiements des preneurs d'assurance, des intérêts actifs et d'autres paramètres économiques et démographiques.

- Le report des primes est déterminé selon la méthode pro rata temporis.

*Provisions pour participations futures des assurés aux excédents:*

- Non-vie: la Mobilière rétrocède aussi une part des excédents aux assurés non-vie. La dotation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents est décidée par l'assemblée générale; le conseil d'administration décide chaque année de l'utilisation des fonds.

- Vie: en assurance vie, l'excédent est la différence entre l'intérêt garanti et le rendement effectivement obtenu d'une part et les résultats

prévisionnels et effectifs des processus de risques et de frais d'autre part. Les montants correspondants sont comptabilisés au bilan sous provisions pour participations futures des assurés aux excédents et utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés. Le calcul de la répartition des excédents est effectué selon les dispositions légales et contractuelles et selon la politique d'excédents propre à chaque entreprise. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la part de ces provisions revenant aux assurés correspond à la quote-part légale. Elle comprend des plus-values et des moins-values qui ont ou non une incidence sur le résultat. La part à attribuer aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation (des réserves de bénéfice, des réserves de réévaluation ainsi que d'opérations antérieures ayant une incidence sur le résultat) entre les comptes du groupe et le boucllement individuel établi selon les principes du droit commercial, est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables.

*Provisions non techniques (financières):* ces provisions représentent des obligations présumées découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance des prestations correspondantes sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur l'utilisation, la dissolution et la constitution des provisions non techniques. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les impôts courants dus à court terme sont saisis dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation.

*Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan* sont évalués en fonction de la probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

*Impôts:* les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts courants dus à court terme figurent dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs sont soldés dans la mesure où ils concernent la même entité fiscale. Les impôts différés actifs ne sont saisis et montrés dans les autres actifs que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les impôts futurs à payer. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées en annexe. Les impôts différés passifs figurent dans les provisions pour impôts. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition attendu.

*Répercussions économiques des obligations de prévoyance:* les collaborateurs des sociétés du groupe sont affiliés à des plans de prévoyance selon le droit suisse. En règle générale, ces plans sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des entités juridiques indépendantes de l'employeur, selon le système de la primauté des cotisations. Les plans assurent des prestations pour la retraite, en cas d'invalidité et de décès; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance. La Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, respectivement, au passif ou à l'actif en fonction de l'importance de l'avantage économique ou au contraire des engagements de l'employeur; les variations par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat comme charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes: des réductions de montant

ou des exonérations sont prévues par les statuts ou par des règlements; l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des contributions; les buts de la prévoyance sont garantis et remplis; la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire de cotisation. Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement, l'employeur et les travailleurs peuvent, en vertu des prescriptions légales de la LPP et de l'OPP2, être tenus de verser des cotisations (à fonds perdu) pour résorber le découvert de l'institution de prévoyance; dans une telle situation, l'employeur a donc une obligation directe. Les réserves de cotisation d'employeur sont comptabilisées comme valeur d'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont saisies parmi les charges de personnel, compte tenu des renoncations d'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'escompte.

<b>Périmètre de consolidation</b>		<b>Quote-part</b>		<b>Capital-actions</b>	
Participations		en %		milliers de CHF	
		2012	2011	2012	2011
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	H	–	–	<b>200 000</b>	200 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	N	<b>100,00</b>	100,00	<b>3 000</b>	3 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	V	<b>100,00</b>	100,00	<b>25 000</b>	25 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	A	<b>100,00</b>	100,00	<b>1 000</b>	500
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	N	<b>100,00</b>	100,00	<b>148 000</b>	148 000
Limmat Compagnie d'Assurances, Berne	N	<b>100,00</b>	100,00	<b>10 000</b>	10 000
Mobi 24 Call-Service-Center SA, Berne	C	<b>100,00</b>	100,00	<b>200</b>	200
Protekta Conseils-Risques-SA, Berne	C	<b>100,00</b>	100,00	<b>100</b>	100
XpertCenter SA, Berne	C	<b>100,00</b>	100,00	<b>100</b>	100
Alpstein Fund, Luxembourg <sup>1)</sup>	I	<b>100,00</b>	100,00	–	–
Mobi Alternative Investment Fund, Luxembourg <sup>1)</sup>	I	<b>100,00</b>	100,00	–	–

<sup>1)</sup> Société d'investissement SICAV-FIS de droit luxembourgeois

#### Activité principale

- A Asset Management
- C Conseil/service
- H Holding
- I Société d'investissement
- N Non-vie
- V Vie

Les participations de la Mobilière Suisse Holding SA mentionnées ci-dessus sont entièrement consolidées.

## Explications concernant le compte de profits et pertes

<b>1 Primes brutes</b>	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF		
<b>– par branche (affaires directes)</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens	934 670	911 342
Assurance responsabilité civile	241 164	228 027
Assurance véhicules motorisés	809 910	750 001
Assurance marine, aviation et transport	8 785	8 493
Assurance caution	3 938	3 855
Assurance accidents et maladie	344 819	346 162
Assurance de protection juridique	77 475	71 446
Autres assurances	15 882	14 039
Total affaires directes	2 436 643	2 333 365
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	11 434	9 104
<b>Total primes brutes non-vie</b>	<b>2 448 077</b>	<b>2 342 469</b>
Vie	771 084	734 416
Vie pour compte et au risque de tiers	79 657	98 209
Total affaires directes	850 741	832 625
<b>Total primes brutes vie</b>	<b>850 741</b>	<b>832 625</b>

Le Groupe Mobilière opère en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

<b>2 Parts des réassureurs</b>	<b>2012 Non-vie</b>	2011	<b>2012 Vie</b>	2011
milliers de CHF				
Brut	- 13 473	- 12 274	- 53	- 278
Parts des réassureurs	94	606	0	0
<b>Variation du report de primes pour compte propre</b>	<b>- 13 379</b>	<b>- 11 668</b>	<b>- 53</b>	<b>- 278</b>
Brut	- 1 427 613	- 1 303 977	- 549 362	- 652 755
Parts des réassureurs	57 873	44 782	28 484	38 776
<b>Paiements pour sinistres/prestations d'assurances payées pour compte propre</b>	<b>- 1 369 740</b>	<b>- 1 259 195</b>	<b>- 520 878</b>	<b>- 613 979</b>
Brut	- 145 458	- 159 776	- 153 278	- 52 227
Parts des réassureurs	25 885	8 237	0	0
<b>Variation de la provision pour sinistres et des autres provisions techniques pour compte propre</b>	<b>- 119 573</b>	<b>- 151 539</b>	<b>- 153 278</b>	<b>- 52 227</b>

En vie, il n'y a pas de parts de réassurance dans la variation de la réserve mathématique ni dans les provisions pour le compte et au risque de tiers.

<b>3 Frais techniques</b> milliers de CHF	<b>2012</b> <b>Non-vie</b>	2011	<b>2012</b> <b>Vie</b>	2011
Frais d'agences et autres frais de distribution	- 388 872	- 370 484	- 45 699	- 44 864
Frais d'administration	- 252 844	- 251 428	- 83 000	- 77 803
<b>Frais techniques bruts</b>	<b>- 641 716</b>	<b>- 621 912</b>	<b>- 128 699</b>	<b>- 122 667</b>
Parts des réassureurs	28 228	25 575	0	0
<b>Frais techniques pour compte propre</b>	<b>- 613 488</b>	<b>- 596 337</b>	<b>- 128 699</b>	<b>- 122 667</b>

Les frais de personnel s'élevaient à 301,6 millions de CHF (exercice précédent: 291,8 millions de CHF).

<b>4 Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers</b> milliers de CHF	<b>2012</b>	2011
Produits/bénéfices et pertes réalisé-e-s	12 024	4 950
Bénéfices non réalisés	41 575	3 157
Pertes non réalisées	- 80	- 7 575
<b>Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers</b>	<b>53 519</b>	<b>532</b>

<b>5 Produits/Charges des placements</b> milliers de CHF	<b>2012</b> <b>Non-vie</b>	2011	<b>2012</b> <b>Vie</b>	2011
Produit des titres	105 451	120 103	93 833	101 393
Produit des placements immobiliers	47 716	43 831	18 550	14 561
Produit des participations non consolidées	546	776	0	0
Intérêts sur dépôts	158	175	0	0
Revalorisations sur placements	45 901	6 075	16 054	3 608
Profits provenant de la réalisation de placements	51 704	62 697	43 788	58 349
Autres produits de placement	23 910	26 223	10 695	10 721
<b>Produits des placements</b>	<b>275 386</b>	<b>259 880</b>	<b>182 920</b>	<b>188 632</b>
Charge des placements immobiliers	- 9 133	- 9 751	- 2 861	- 3 912
Amortissements sur placements	- 14 439	- 81 414	- 16 161	- 32 309
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 11 814	- 19 158	- 7 082	- 11 616
Charges de gestion	- 11 818	- 9 372	- 6 265	- 4 702
Autres charges de placement	- 181	- 826	- 267	- 348
<b>Charges des placements</b>	<b>- 47 385</b>	<b>- 120 521</b>	<b>- 32 636</b>	<b>- 52 887</b>

## 6 Autres produits financiers/charges financières

Les autres produits financiers comprennent des gains de change réalisés/non réalisés sur des postes en monnaies étrangères et d'autres produits d'intérêt.

Les autres charges financières comprennent des pertes de change réalisées/non réalisées sur des postes en monnaies étrangères, ainsi que d'autres intérêts passifs.

## 7 Produit extraordinaire

Un apport total de 190,0 millions de CHF est fourni par les employeurs pour soutenir les mesures structurelles des Caisses de pension. Ce montant est supporté par le secteur non-vie à hauteur de 174,8 millions de CHF et par le secteur vie à hauteur de 15,2 millions de CHF. Le produit extraordinaire de 19,3 millions de CHF réalisé en non-vie l'année précédente résulte de la vente d'un immeuble d'exploitation à Zurich.

8 Impôts milliers de CHF	2012 Non-vie	2011	2012 Vie	2011
Impôts courants sur les bénéficiaires et sur le capital	- 24 914	- 27 788	- 10 063	- 9 743
Impôts différés	8 876	- 3 188	- 675	- 1 564
<b>Impôts</b>	<b>- 16 038</b>	<b>- 30 976</b>	<b>- 10 738</b>	<b>- 11 307</b>

Le taux d'impôt différé de 22% correspond au taux prévu par rapport au résultat avant impôts. Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 6,3 millions de CHF (31.12.2011: 1,1 million de CHF).

## Explications concernant le bilan

9 Placements milliers de CHF	2012	2011
Titres à revenu fixe <sup>1)</sup> (valeur actuelle 2012: 7 952 971; 2011: 8 053 600)	7 502 813	7 662 800
Actions et parts de fonds <sup>1)/2)</sup> (valeur d'acquisition 2012: 1 914 849; 2011: 1 821 968)	2 097 469	1 797 429
Placements alternatifs <sup>1)</sup> (valeur d'acquisition 2012: 576 017; 2011: 409 126)	698 297	481 846
Placements immobiliers (valeur d'acquisition 2012: 1 374 408; 2011: 1 195 768)	1 575 144	1 351 767
Prêts hypothécaires	637 183	590 729
Autres prêts	816 382	825 979
Participations non consolidées	187 765	87 480
Dépôts auprès des entreprises d'assurance cédantes	4 034	4 424
Autres placements de capitaux	392 221	340 508
<b>Placements de capitaux<sup>3)</sup></b>	<b>13 911 308</b>	<b>13 142 962</b>

Corrections de valeur milliers de CHF	2012	2011
Actions et parts de fonds	- 79 835	- 186 565
Placements alternatifs <sup>4)</sup>	- 20 114	- 22 119
Hypothèques	- 1 740	- 335

<sup>1)</sup> Désormais, les placements alternatifs sont mis au bilan séparément. Afin de permettre la comparaison, les private debt et les matières premières ont fait l'objet d'un reclassement.

<sup>2)</sup> fonds immobiliers et participations dans des sociétés immobilières inclus

<sup>3)</sup> sans liquidités (actifs circulants)

<sup>4)</sup> Suite au reclassement du Private Debt, qui passe des titres à revenu fixe aux placements alternatifs, les corrections de valeur sont désormais indiquées distinctement pour ces valeurs.

722 229      642 945

117 416      161 068

<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF	Valeur actuelle active		Valeur actuelle passive	
<b>Devises</b>				
à des fins de couverture	<b>8 829</b>	3 982	<b>0</b>	6 970
<b>Instruments de capitaux propres et indice correspondant</b>				
à des fins de couverture	<b>719</b>	0	<b>0</b>	0
<b>Total</b>	<b>9 548</b>	3 982	<b>0</b>	6 970

<b>Report sur les valeurs inscrites au bilan</b>	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF				
Actions et parts de fonds	<b>719</b>	0	<b>0</b>	0
Autres passifs de courte durée	<b>0</b>	0	<b>0</b>	6 970
Autres actifs	<b>8 829</b>	3 982	<b>0</b>	0
<b>Total</b>	<b>9 548</b>	3 982	<b>0</b>	6 970

<b>10 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers</b>	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF		
Parts de fonds	<b>649 916</b>	701 895
Autres placements de capitaux	<b>404 703</b>	443 814
<b>Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers</b>	<b>1 054 619</b>	1 145 709

**11 Tableau des actifs immobilisés**

milliers de CHF

**Placements immobiliers  
(placements)**

	2012	2011
<b>Valeur comptable nette au 01.01.</b>	<b>1 351 767</b>	1 196 572
<b>Valeurs d'acquisition</b>		
Etat au 01.01.	<b>1 195 768</b>	1 140 005
Entrées	<b>202 086</b>	149 735
Sorties	<b>- 23 446</b>	- 23 638
Reclassement <sup>1)</sup>	<b>0</b>	- 70 334
Etat au 31.12.	<b>1 374 408</b>	1 195 768
<b>Corrections de valeur cumulées</b>		
Etat au 01.01.	<b>- 71 670</b>	- 110 842
Amortissements <sup>2)</sup>	<b>- 12 864</b>	- 16 733
Dépréciations de valeur	<b>6 508</b>	8 818
Sorties	<b>4 042</b>	8 296
Reclassement <sup>1)</sup>	<b>0</b>	38 791
Etat au 31.12.	<b>- 73 984</b>	- 71 670
<b>Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée) 31.12.</b>	<b>274 720</b>	227 669
<b>Valeur comptable nette au 31.12.</b>	<b>1 575 144</b>	1 351 767
- dont immeubles en construction	<b>94 752</b>	141 969
- dont terrains non bâtis	<b>36 088</b>	35 540
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition au 31.12.	<b>200 736</b>	155 999

<sup>1)</sup> 2011: Reclassement d'un immeuble de placement dans les immeubles d'exploitation<sup>2)</sup> 2011: dont 15,7 millions de CHF enregistrés par les réserves de bénéfices

milliers de CHF	Participations non consolidées (placement)		Immobilisations incorporelles	
	2012	2011	2012	2011
<b>Valeur comptable nette au 01.01.</b>	<b>87 480</b>	87 065	<b>18 815</b>	19 922
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
Etat au 01.01.	<b>87 022</b>	86 728	<b>45 891</b>	40 250
Entrées	<b>100 276</b>	294	<b>6 344</b>	6 691
Sorties	<b>0</b>	0	<b>- 1 013</b>	- 1 050
Reclassement	<b>0</b>	0	<b>15</b>	0
Etat au 31.12.	<b>187 298</b>	87 022	<b>51 237</b>	45 891
<b>Corrections de valeur cumulées</b>				
Etat au 01.01.	<b>458</b>	337	<b>- 27 076</b>	- 20 328
Modification de valeur	<b>9</b>	121	<b>0</b>	0
Amortissements ordinaires	<b>0</b>	0	<b>- 9 130</b>	- 7 744
Amortissement extraordinaire	<b>0</b>	0	<b>203</b>	0
Sorties	<b>0</b>	0	<b>552</b>	996
Reclassement	<b>0</b>	0	<b>- 15</b>	0
Etat au 31.12.	<b>467</b>	458	<b>- 35 466</b>	- 27 076
<b>Valeur comptable nette au 31.12.</b>	<b>187 765</b>	87 480	<b>15 771</b>	18 815

milliers de CHF	Immeubles d'exploitation		Installations et équipements		Total immobilisations corporelles	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Valeur comptable nette au 01.01.</b>	<b>157 387</b>	124 424	<b>32 541</b>	35 845	<b>189 928</b>	160 269
<b>Valeurs d'acquisition</b>						
Etat au 01.01.	<b>334 330</b>	259 223	<b>89 409</b>	86 630	<b>423 739</b>	345 853
Entrées	<b>11 190</b>	10 035	<b>18 567</b>	9 180	<b>29 757</b>	19 215
Sorties	<b>0</b>	- 5 262	<b>- 11 797</b>	- 6 401	<b>- 11 797</b>	- 11 663
Reclassement <sup>1)</sup>	<b>0</b>	70 334	<b>- 15</b>	0	<b>- 15</b>	70 334
Etat au 31.12.	<b>345 520</b>	334 330	<b>96 164</b>	89 409	<b>441 684</b>	423 739
<b>Corrections de valeur cumulées</b>						
Etat au 01.01.	<b>- 176 943</b>	- 134 799	<b>- 56 868</b>	- 50 785	<b>- 233 811</b>	- 185 584
Amortissements ordinaires	<b>- 5 845</b>	- 4 209	<b>- 12 340</b>	- 10 821	<b>- 18 185</b>	- 15 030
Sorties	<b>0</b>	856	<b>11 101</b>	4 738	<b>11 101</b>	5 594
Reclassement <sup>1)</sup>	<b>0</b>	- 38 791	<b>15</b>	0	<b>15</b>	- 38 791
Etat au 31.12.	<b>- 182 788</b>	- 176 943	<b>- 58 092</b>	- 56 868	<b>- 240 880</b>	- 233 811
<b>Valeur comptable nette au 31.12.</b>	<b>162 732</b>	157 387	<b>38 072</b>	32 541	<b>200 804</b>	189 928

<sup>1)</sup> 2011: reclassement d'un immeuble de placement dans les immeubles d'exploitation

Valeurs d'assurance incendie	2012	2011
milliers de CHF		
Valeurs d'assurance incendie des placements immobiliers et des immobilisations corporelles	<b>1 429 864</b>	1 302 112

12 Créances	2012	2011
milliers de CHF		
Créances sur des preneurs d'assurance	<b>68 101</b>	62 648
./ corrections de valeur	<b>- 6 931</b>	- 7 135
Créances sur des compagnies d'assurances	<b>27 239</b>	24 716
Créances sur des agents et des intermédiaires d'assurance	<b>6 915</b>	4 264
Créances sur des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	<b>17 454</b>	8 767
<b>Créances</b>	<b>112 778</b>	93 260

<b>13 Autres actifs</b>	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF		
Autres actifs	<b>55 482</b>	44 603
./ corrections de valeur	<b>- 330</b>	- 355
<b>Autres actifs</b>	<b>55 152</b>	44 248

<b>14 Provisions techniques</b>	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF	<b>Non-vie</b>		<b>Vie</b>	
Reports de primes	<b>479 439</b>	466 061	<b>51 804</b>	51 752
Provisions pour sinistres	<b>3 967 990</b>	3 854 870	<b>1 456 888</b>	1 303 609
Réserve mathématique	<b>0</b>	0	<b>2 663 781</b>	2 465 370
Parts d'excédents créditées aux assurés	<b>0</b>	0	<b>2 816</b>	2 707
Autres provisions techniques	<b>178 582</b>	167 673	<b>0</b>	0
Provision pour catastrophes	<b>200 000</b>	200 000	<b>0</b>	0
Provision pour vieillissement, maladie	<b>7 788</b>	8 619	<b>0</b>	0
<b>Provisions techniques pour compte propre</b>	<b>4 833 799</b>	4 697 223	<b>4 175 289</b>	3 823 438
Parts des réassureurs	<b>134 723</b>	108 678	<b>0</b>	0
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>4 968 522</b>	4 805 901	<b>4 175 289</b>	3 823 438

<b>15 Provisions pour participations futures des assurés aux excédents</b>	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011
milliers de CHF	<b>Non-vie</b>		<b>Vie</b>	
<b>Provisions pour participations futures des assurés aux excédents</b>	<b>254 978</b>	226 152	<b>327 837</b>	417 241

**16 Provisions non techniques (financières)**

milliers de CHF

	Provisions pour impôts	Autres provisions	Provisions pour restructuration	Total provisions non techniques (financières)
<b>Etat au 31.12.2010</b>	<b>164 657</b>	<b>21 405</b>	<b>20</b>	<b>186 082</b>
Utilisation	0	- 4 437	- 15	- 4 452
Dissolution <sup>1)</sup>	- 5 617	- 197	- 5	- 5 819
Constitution	23 265	1 296	0	24 561
<b>Etat au 31.12.2011</b>	<b>182 305</b>	<b>18 067</b>	<b>0</b>	<b>200 372</b>
Utilisation	0	- 3 042	0	- 3 042
Dissolution	- 12 169	0	0	- 12 169
Constitution <sup>2)</sup>	35 701	190 461	0	226 162
<b>Etat au 31.12.2012</b>	<b>205 837</b>	<b>205 486</b>	<b>0</b>	<b>411 323</b>

<sup>1)</sup> provisions pour impôts: dont 3,1 millions de CHF enregistrés par les réserves de bénéficiaires

<sup>2)</sup> Autres provisions: dont 190,0 millions de CHF destinés à des mesures structurelles en rapport avec les Caisses de pension (voir annexe 7 Produit extraordinaire)

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur le revenu. Des impôts différés actifs naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres passifs à court terme ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31 décembre 2012 concernent principalement les mesures structurelles dans les Caisses de pension ainsi que des prestations à des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs. Les prestations à des collaborateurs et à des ex-collaborateurs sont escomptées au taux de 3% (31.12.2011: 3%).

**17 Autres engagements à court terme**

milliers de CHF

	2012	2011
Engagements en rapport avec des opérations d'assurance	471 772	543 343
Engagements envers des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	141 133	125 177
<b>Autres engagements à court terme</b>	<b>612 905</b>	<b>668 520</b>

Les engagements en rapport avec des opérations d'assurance incluent les primes payées d'avance pour un montant de 444,3 millions de CHF (31.12.2011: 516,6 millions de CHF).

**18 Capital-actions/réserves de capital**

Le capital-actions de la Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de 100 CHF nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Autres éléments comptables**

milliers de CHF

**2012**

2011

**Remarques concernant le bilan**

Engagements conditionnels	<b>2 667</b>	2 704
Autres engagements non portés au bilan	<b>63 112</b>	27 770

Les engagements conditionnels concernent des obligations de garantie en faveur de tiers.

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan comprennent les dépenses futures pour contrats non résiliables d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'un an.

Les sociétés consolidées du Groupe font partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répondent solidairement de leurs engagements en matière de TVA envers l'Administration des contributions.

**Transactions avec des parties liées (Mobilière Suisse Société Coopérative)**

Prêts à long terme (engagements)	<b>150 000</b>	150 000
Avoirs en compte courant	<b>17 356</b>	8 670
Dettes en compte courant	<b>141 114</b>	125 177
Charge d'intérêts sur prêts à long terme (engagements)	<b>4 875</b>	6 000
Charge d'intérêts sur compte courant	<b>4 424</b>	4 914
Autres produits (frais d'administration imputés)	<b>1 582</b>	1 147

Les autres transactions avec des parties liées concernent des hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative et à des membres du Comité de direction (31.12.2012: 4,3 millions de CHF; 31.12.2011: 4,2 millions de CHF).

Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaborateurs.

**Indications relatives à la gestion des risques**

L'organisation de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et du système de contrôle interne relève de la responsabilité suprême du Conseil d'administration. Ce dernier définit les stratégies et les lignes directrices de la politique de gestion des risques. Le pilotage obéit aux processus présentés sur le graphique ci-dessous.

**Risques, processus et comités de pilotage**

Niveau opérationnel			Niveau stratégique	
Risques techniques – Non-vie – Vie	Risques financiers – Marché – Crédit – Structure financière – Disponibilités	Risques opérationnels – Processus – Personnel – Systèmes – Evénements extérieurs	Stratégie et risques liés à l'environnement	Risques inhérents aux systèmes
Processus ALM		Processus ORM	Stratégie processus	
Comité stratégique ALM		Comité ORM	Comité de direction	

ALM = Asset Liability Management

ORM = Operational Risk Management

Pour tout complément d'information, voir le chapitre Gestion des risques en page 66.

### Indications concernant les engagements de prévoyance

<b>Avantages économiques/ engagement et coût de la prévoyance</b>	Sur/ sous-couver- ture selon Swiss GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise	Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel		
milliers de CHF	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011	<b>2012</b>	<b>2012</b>	<b>2012</b>	2011
Institution(s) de prévoyance sans surcouverture/sous-couverture	<b>0</b>	<b>0</b>	0	<b>0</b>	<b>29 477</b>	<b>29 477</b>	27 277
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	<b>0</b>	<b>29 477</b>	<b>29 477</b>	27 277

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur au 31.12.2012, ni au 31.12.2011.

### Evénements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 26 février 2013 par le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA. Ils tiennent compte de tous les événements qui étaient connus à la date du bilan et dont l'origine est antérieure à celle-ci. Aucun événement d'origine postérieure à la date du bilan ayant une incidence importante sur les états financiers ou l'appréciation de ceux-ci, et qui, en conséquence, devrait être mentionné dans l'annexe, n'était connu au moment de l'approbation des comptes.

**Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes consolidés**

À l'Assemblée générale de la Mobilière Suisse Holding SA, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Mobilière Suisse Holding SA, comprenant le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 76 à 97) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

**Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les Swiss GAAP RPC et les dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Zurich, le 26 février 2013

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Oliver Windhör  
Expert-réviseur agréé

## Gestion et contrôle de l'entreprise

**La Mobilière entend établir un reporting clair et présenter de manière transparente les principes et les modalités de la gouvernance d'entreprise appliqués au sein du Groupe, et répondre ainsi aux attentes de toutes les parties prenantes.**

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions de la directive SIX du 29 octobre 2008 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009) sur les informations relatives à la gouvernance d'entreprise. Elle adhère néanmoins à ces principes de transparence, ainsi qu'au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, tout en prenant la liberté de s'en écarter dans certains cas dûment motivés. La gestion et le contrôle de l'entreprise sont présentés ci-après en suivant pour l'essentiel la directive SIX. Les dispositions visant spécialement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que succinctement. Les rémunérations de l'exercice 2012 sont présentées à la page 105. Lorsque les informations requises sont fournies ailleurs dans le présent rapport de gestion, nous y renvoyons expressément.

### Structure du Groupe et actionariat

Tant la Coopérative que la Holding SA sont des sociétés régies par le droit suisse. Elles ont leur siège à Berne. La Coopérative détient la totalité du capital-actions de la Holding SA. Il n'y a pas de participation croisée au sens de la directive SIX. Les pages 7 et 87 (périmètre de consolidation) renseignent sur la structure du Groupe. La structure de direction opérationnelle est illustrée à la page 39.

### Structure du capital

La structure du capital ressort du bilan de la Coopérative (p. 25) et du bilan consolidé (p. 79). Les statuts de la Holding SA ne prévoient pas d'augmentation de capital, autorisée ou conditionnelle. Au cours des trois derniers exercices, le capital n'a subi aucune modification. La Coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions est entièrement libéré. Les statuts actuels ne prévoient ni émission de bons de jouissance ou de bons de participation ou inscriptions de nommées, ni émission d'emprunts convertibles ou d'options.

### Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative

La Coopérative compte actuellement quelque 1,5 million de sociétaires – personnes physiques ou morales et collectivités publiques –, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Les sociétaires n'ont ni l'obligation de faire des versements supplémentaires, ni d'autres obligations financières. Leurs intérêts sont défendus par 150 Délégués (effectif nominal) provenant des cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein. Les Délégués représentent les divers milieux d'assurés, tels que les particuliers, les agriculteurs, les artisans, l'industrie, le commerce, les entreprises de services et les pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans; un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Les statuts ne prévoient ni limitation du nombre de mandats, ni limite d'âge. Les Délégués approuvent chaque année le rapport de gestion et décident de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. En outre, ils élisent les administrateurs de la Coopérative. La composition actuelle de l'Assemblée des délégués est présentée aux pages 20 et 21.

### Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

est formé d'au moins quinze personnes et sa composition souligne la volonté d'un ancrage aussi large que possible dans les régions et les divers cercles d'assurés. La durée ordinaire d'un mandat est de quatre ans. Les statuts ne prévoient pas de limitation ni d'échelonnement du nombre de mandats. En revanche, une limite d'âge est fixée à 72 ans. Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonctions exécutives. Urs Berger, qui a cédé sa place de CEO du Groupe Mobilière à Markus Hongler le 26 mai 2011 et a été élu membre et président du Conseil d'administration est réputé «non indépendant» – au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise – pendant trois ans. Le Conseil d'administration a pour mission d'assurer l'orientation mutualiste de l'entreprise. Il est responsable du rapport de gestion de la Coopéra-

tive, organise l'élection des Délégués et exerce les droits d'actionnaire de la Coopérative à l'Assemblée générale de la Holding SA. À ce titre, il approuve le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés, prend connaissance du rapport sur les rémunérations, élit le Conseil d'administration de la Holding SA et lui donne décharge.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle des affaires de la Coopérative, dont la gestion est déléguée à la Holding SA. La direction du Groupe étant déléguée à la Mobilière Suisse Holding SA, aucun comité permanent n'a été constitué. Par contre, le Conseil d'administration a délégué trois de ses membres à chacun des deux comités de pilotage dirigés par le président, chargés, avec deux groupes de travail de la Holding SA, des questions du positionnement et du rôle de la Coopérative et de ses organes. En outre, en vue des élections et réélections aux Conseils d'administration de la Coopérative et de la Holding SA, le Conseil d'administration a élu, en son sein, deux membres supplémentaires à une commission ad hoc intitulée *Conseil d'administration de la Coopérative et de la Holding SA*. Cette commission est également chargée de vérifier les rémunérations des organes de la Coopérative et de la Holding SA et, le cas échéant, d'élaborer des propositions d'adaptation. Le Conseil d'administration s'informe régulièrement de la marche des affaires et se réunit au moins deux fois par année. Durant l'exercice sous revue, il a tenu trois séances.

La composition actuelle du Conseil d'administration est présentée aux pages 22 et 23. Aucun membre du Conseil d'administration de la Coopérative n'exerce de fonction dirigeante dans une autre compagnie d'assurances suisse.

Le **Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA** doit compter cinq membres au moins, soumis aux mêmes règles que les membres du Conseil d'administration de la Coopérative en ce qui concerne la durée, l'échelonnement et la limitation des mandats,

ainsi que la limite d'âge. La majorité des membres du Conseil d'administration de la Holding SA doit également faire partie du Conseil d'administration de la Coopérative; depuis la restructuration du Groupe Mobilière en 2000, tous en font partie. Ces mêmes dispositions s'appliquaient, pendant l'année sous revue, aux administrateurs des sociétés opérationnelles du Groupe, soit Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA et Mobilière Suisse Asset Management SA.

Depuis 2000 également, le Conseil d'administration de la Holding SA présentait la même composition que ceux des trois sociétés opérationnelles précitées. De plus, la pratique qui veut que les fonctions de président et de vice-président des Conseils d'administration de la Coopérative, de la Holding SA et des sociétés du Groupe soient respectivement exercées par une seule et même personne a été constamment respectée depuis 2000. Enfin, depuis 2006, les mandats des membres du Conseil d'administration coïncidaient avec ceux des administrateurs de la Coopérative et des sociétés du Groupe. Or, en 2012, nous avons décidé de transformer Mobilière Suisse Asset Management SA en société de direction de fonds. De ce fait, pour des raisons relevant du droit de la surveillance, le statut de Mobilière Suisse Asset Management SA comme société du Groupe a été modifié et la composition de son conseil d'administration est à présent différente de celle du conseil d'administration de la Holding SA. Les autres règles, décrites ci-dessus et inscrites dans les statuts, ont par conséquent été modifiées. Ces changements ont pris effet au 10 décembre 2012. La gestion et le contrôle de l'entreprise se fondent sur la législation en vigueur et sur les instructions et règlements internes, ainsi que sur la Charte de la Mobilière, le Code de conduite et la politique adoptés par le Conseil d'administration de la Holding SA. La Charte et le Code de conduite sont publiés sur notre site Internet [www.lamobiliere.ch](http://www.lamobiliere.ch).

La conduite opérationnelle du Groupe ainsi que l'organisation, les tâches et les compétences des organes de la Holding SA et des trois sociétés

du Groupe sont régies par un règlement d'organisation et un règlement des compétences édictés par le Conseil d'administration de la Holding SA, qui sont revus au moins une fois par an et, si nécessaire, adaptés.

Le Conseil d'administration délègue au Comité de direction les tâches relevant de la gestion de la Holding SA, sauf prescription contraire de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. Il définit la stratégie d'entreprise, la structure organisationnelle du Groupe, la politique de solvabilité et de placement, la stratégie de placement, les principes et mécanismes de la gestion des risques ainsi que le système de contrôle interne. En outre, il arrête la planification annuelle et pluriannuelle du Groupe. Font également partie de ses attributions la nomination et la révocation du CEO, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de support du Comité de direction, du responsable de la révision interne et du secrétaire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre ses décisions aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, il a tenu neuf séances. Il participe en outre chaque année à un atelier et à divers séminaires de formation. Tous les membres du Comité de direction prennent part aux séances lorsque l'examen de la planification annuelle, le reporting ou la clôture des comptes semestriels ou annuels sont à l'ordre du jour. S'agissant d'autres sujets, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, au besoin, tout ou partie du Comité de direction, ainsi que des experts internes ou externes. Le CEO assiste en principe toujours aux séances du Conseil d'administration, à moins qu'une clause de récusation s'y oppose ou que certains thèmes doivent être traités à huis clos.

Le Comité de direction informe le Conseil d'administration de la marche des affaires dans le cadre du reporting trimestriel. Chaque trimestre également, la révision interne lui présente un rapport sur l'état d'avancement des contrôles et sur leurs

résultats, ainsi que sur l'état d'avancement de l'application des recommandations. En ce qui concerne les autres instruments d'information et de contrôle en relation avec le Comité de direction, nous renvoyons aux indications relatives à la révision interne et externe (p. 103 à 104) et à la gestion des risques (p. 66 à 68).

Enfin, le Conseil d'administration vérifie chaque année l'adéquation de la stratégie mise en œuvre. Depuis le milieu de 2011, il traite des questions d'importance stratégique dans le panel Innovation, où l'on discute d'idées stratégiques visant à instaurer une véritable dynamique de l'innovation. Le panel poursuit en outre l'intégration de la planification stratégique, du modèle d'entreprise et des divers aspects du modèle d'affaires – notamment le concept de prestations, la création et la distribution de valeur, les canaux de communication et de distribution – en une vision synthétique, sur laquelle s'appuyer pour définir les structures et le modèle d'organisation de la Mobilière.

#### **Comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA**

Pour se faire assister dans ses activités de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration de la Holding SA a constitué en son sein deux comités permanents comptant trois membres chacun. Actuellement, hormis le vice-président, tous les membres du Conseil d'administration siègent dans l'un de ces comités. Urs Berger, le président, est membre du Comité placements/risques, mais non du Comité d'audit. Pendant l'exercice sous revue, chaque comité a tenu quatre séances. Le but, la constitution et les tâches des comités sont arrêtés, dans leurs grandes lignes, dans le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration a en outre édicté un règlement détaillé pour chacun d'entre eux. Les comités ont pour mission, avec l'aide de spécialistes internes et, au besoin, externes, d'approfondir certains thèmes et questions sur mandat du Conseil d'administration et d'élaborer des bases de décision à l'intention de ce dernier. En règle générale, le CEO participe aux séances des comités en qualité de conseiller. Le Conseil

d'administration in corpore reste seul responsable des tâches confiées aux comités.

Les comités du Conseil d'administration n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ils ont cependant le droit de soumettre des avis et des recommandations au Conseil d'administration et le devoir de l'informer de tout manquement grave et/ou événement particulier qu'ils constateraient. Le Comité placements/risques assiste et conseille le Conseil d'administration dans les domaines de la gestion des actifs/passifs, de la gestion des placements, de la gestion des risques (actuariels, financiers et de crédit) et de la gestion financière. Quant au Comité d'audit, il fait de même dans les domaines de la surveillance des comptes, du reporting financier et de la conformité aux lois, statuts, règlements, instructions et autres normes internes.

En 2012, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité ad hoc. La procédure de sélection visant à assurer la succession de Markus Sievers, qui quittera ses fonctions de responsable du secteur Développement de l'entreprise ainsi que le Comité de direction à fin mars 2013, a été confiée au président du Conseil d'administration et au CEO. Aucun des membres du Conseil d'administration, ni par conséquent de ses comités, ne remplit de fonctions exécutives. De plus, hormis Urs Berger, élu président le 26 mai 2011, tous sont réputés indépendants au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. La période transitoire de «non-indépendance» du président s'achèvera le 25 mai 2014. La composition actuelle du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que des informations sur chaque membre sont présentées aux pages 34 et 35.

#### **Comité de direction**

Dirigé par le CEO, auquel incombe la responsabilité opérationnelle du Groupe, le Comité de direction met en œuvre les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration de la Holding SA et informe régulièrement ce dernier sur la marche des affaires et les projets importants du Groupe, des secteurs du Comité de direction et des socié-

tés du Groupe. Le Conseil d'administration a élu Michel Gicot à la succession de Markus Sievers à la tête du secteur du Comité de direction Développement de l'entreprise et membre de la direction au 1<sup>er</sup> avril 2013. Les membres du Comité de direction sont présentés aux pages 36 et 37 et la structure de direction est illustrée à la page 39. Aucun contrat dit de management n'est en cours à la Mobilière. Les contrats de travail du CEO et des membres du Comité de direction prévoient, sans exception, un délai de congé de six mois pour la fin d'un semestre civil.

#### **Droits de participation des actionnaires**

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'Assemblée des délégués (de la Coopérative) et à l'Assemblée générale (de la Holding SA), les quorums, les modalités de convocation de ces deux assemblées ainsi que les règles régissant l'ordre du jour sont conformes aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

#### **Prises de contrôle et mesures de défense**

Les statuts de la Holding SA ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre ni clauses relatives aux prises de contrôle.

#### **Révision**

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. L'organe de révision externe collabore étroitement avec la révision interne, tout en conservant son indépendance. Les activités de révision sont surveillées par le Comité d'audit et, en dernière instance, par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2012, les organes compétents ont de nouveau désigné la société KPMG SA comme organe de révision externe des comptes de la Coopérative, de la Holding SA et de toutes les filiales consolidées. L'organe de révision externe est mandaté pour un an; ses prestations sont évaluées annuellement. Le réviseur responsable participe aux séances du Comité d'audit lorsque ce dernier discute du plan de révision interne et externe et à celles du Conseil d'administration lorsque celui-ci examine les rapports

de révision sur la clôture des comptes annuels. La somme des honoraires de révision facturés pendant l'exercice sous revue se monte à CHF 611 280. En outre, CHF 124 400 ont été facturés pour des mandats en relation avec la révision et CHF 512 125 pour des prestations de conseil. En 2012, KPMG SA n'a exécuté aucun mandat de soutien de la révision interne. Le respect des exigences d'indépendance est assuré en permanence.

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du Comité de direction, le responsable de la révision interne rend compte de ses activités directement au président du Conseil d'administration de la Holding SA. La révision interne effectue des contrôles dans l'ensemble du Groupe. Elle soutient le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance par l'évaluation indépendante de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du respect des prescriptions statutaires, légales et réglementaires. Tous les rapports sont mis à la disposition du CEO, du membre du Comité de direction responsable du secteur concerné et à d'autres responsables du management. De plus, les résultats importants de la révision sont communiqués régulièrement au président du Conseil d'administration et au Comité d'audit. La coordination des activités de révision et l'étroite collaboration avec l'organe de révision externe permettent d'accroître l'efficacité du travail fourni par la révision interne.

### **Politique d'information**

Le Groupe Mobilière informe chaque année les Délégués, les administrateurs, les collaborateurs, les médias et le public sur ses résultats annuels et la marche de ses affaires par son rapport de gestion, la conférence de presse du bilan, des communiqués de presse et sur Internet. Les résultats semestriels sont communiqués aux médias dans le courant du troisième trimestre. En outre, des rapports sur les résultats du premier trimestre, du semestre et des trois premiers trimestres sont remis aux membres du Conseil d'administration de la Coopérative et aux Délégués. Outre l'Assemblée annuelle des délégués, des réunions régionales d'information sont organisées chaque année en automne, afin de favoriser les contacts. À cette occasion, les Délégués sont informés oralement sur le résultat semestriel ainsi que sur différents thèmes d'actualité ayant trait à la branche des assurances et au Groupe Mobilière.

## Système de rémunération

**Simple et cohérent, le système de rémunération de la Mobilière tient compte des valeurs inhérentes à l'ancrage coopératif de l'entreprise. Il prescrit des rémunérations appropriées, équitables et concurrentielles.**

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux dispositions du Code des obligations sur la transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction, adoptées le 7 octobre 2005 et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. De plus, sa taille critique n'atteignant pas le seuil déterminant, elle n'est pas non plus tenue d'appliquer la circulaire de la FINMA «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers», en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le système de rémunération est conçu de manière à prévenir, autant que possible, l'octroi d'avantages non objectivement justifiés ainsi que toute fausse incitation. En outre, aucune prime d'embauche (sign-on), indemnité de départ, ni «parachute doré» ne sont accordés. Avec effet à partir de l'exercice 2011, le système de rémunération des échelons de fonction 1 à 4 (CEO, membres du Comité de direction et membres de la direction) a été complété par une composante de gratification, qui tient compte du succès durable et de l'évolution ainsi que de la position du Groupe Mobilière. La décision de verser ou non cette composante est prise par le Conseil d'administration au terme d'une première période d'observation de quatre ans. Les Conseils de fondation des institutions de prévoyance ont modifié leurs règlements, en ce sens que les membres de conseils d'administration d'entreprises affiliées qui, immédiatement avant leur nomination au conseil d'administration, exerçaient une fonction opérationnelle dans l'entreprise restent en principe assurés pendant toute la durée de leur mandat d'administrateur, mais en fonction de leur nouvelle rémunération.

Ces adaptations, outre d'autres adaptations marginales, ont été décidées suite à la vérification du système de rémunération par le Conseil d'administration, sur recommandation de la FINMA aux entreprises qui ne sont pas tenues d'appliquer sa circulaire «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers». L'Assemblée des délégués, le Conseil d'administration de la Coopérative

et le Conseil d'administration de la Holding SA fixent eux-mêmes les rémunérations versées à leurs membres.

### Rémunération des membres de l'Assemblée des délégués de la Coopérative

La rémunération des Délégués se compose d'une indemnité fixe et d'une indemnité forfaitaire pour frais, versées en espèces. En 2012, le total des indemnités fixes et des indemnités forfaitaires pour frais payées au Délégués en fonction a atteint CHF 256 000.

### Rémunération du Conseil d'administration de la Coopérative

Les membres du Conseil d'administration de la Coopérative, qui siègent également au Conseil d'administration de la Holding SA, sont rémunérés séparément pour chaque mandat. Leur rémunération d'administrateurs de la Coopérative se compose d'une indemnité fixe, en espèces, à laquelle s'ajoute un jeton de présence de CHF 1000 par séance. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata. Les membres qui siègent dans une commission ad hoc ou un comité de pilotage perçoivent une indemnité de CHF 1000 par jour de séance. Ce montant est une indemnité forfaitaire couvrant la préparation et la participation personnelles à la séance.

Les indemnités fixes versées en 2012, y compris les indemnités versées aux membres de la commission ad hoc Nomination/rémunération et des deux comités de pilotage Positionnement de la Coopérative, sont les suivantes:

- Conseil d'administration, présidents inclus, globalement: CHF 627 500 CHF.
- Indemnité totale la plus élevée: Urs Berger, président: CHF 43 000.

### Rémunération du Conseil d'administration de la Holding SA

Les principes de la rémunération du Conseil d'administration de la Holding SA et les différentes composantes de cette rémunération sont définis dans un règlement sur la rémunération édicté par le Conseil d'administration lui-même.

La rémunération des administrateurs de la Holding SA inclut celle à laquelle ils ont droit en tant qu'administrateurs des sociétés du Groupe. La rémunération des membres et du vice-président du Conseil d'administration se compose d'une indemnité de base fixe, à laquelle s'ajoute un complément pour le vice-président ainsi que pour les membres et les présidents des comités permanents du Conseil d'administration. Aucun jeton de présence n'est versé pour la participation aux séances des comités permanents. Les membres d'une commission ad hoc ou d'un comité de pilotage du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de CHF 1000 par jour de séance, comme dans le cas de la Coopérative. La participation aux séances du Conseil d'administration in corpore donne droit à un jeton de présence de CHF 1000 par jour. Le président du Conseil d'administration perçoit une rémunération annuelle fixe (indemnité forfaitaire), qui inclut en particulier le complément pour sa participation aux comités permanents et temporaires du Conseil d'administration et aux comités de pilotage, ses jetons de présence ainsi que l'indemnisation de ses mandats de membre des Conseils de fondation des institutions de prévoyance du Groupe Mobilière. Le versement a lieu en espèces, sous déduction de la part des cotisations AVS/AI/APG/AC et des cotisations aux caisses de pension du Groupe Mobilière à la charge du salarié. Le président perçoit en outre une indemnité de débours annuelle. Les frais de déplacement et autres frais effectifs de tous les membres du Conseil d'administration sont remboursés conformément au règlement sur la rémunération. Aucune bonification n'est versée. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata. Les indemnités fixes (indemnités de base, compléments et indemnité forfaitaire, y compris les indemnités de participation à des commissions ad hoc et à des comités de pilotage, sans les jetons de présence aux séances ordinaires et/ou extraordinaires) versées en 2012 sont les suivantes:

– Conseil d'administration, présidents inclus, globalement: CHF 1 080 000.

– indemnité la plus élevée (indemnité forfaitaire brute): Urs Berger, président: CHF 500 000.

### **Rémunération du CEO et des membres du Comité de direction**

La rémunération du CEO et des membres du Comité de direction du Groupe Mobilière est arrêtée dans un règlement édicté par le Conseil d'administration de la Holding SA. Elle se compose d'un salaire fixe basé sur la classification individuelle et d'une indemnité variable dépendant des résultats (bonus). La somme de ces deux composantes ne doit pas être supérieure à la rémunération maximale prescrite. Le montant maximal de l'indemnité variable est fixé individuellement chaque année. Il s'élève au plus à 100% (CEO) ou à 50% (membres du Comité de direction) du salaire fixe convenu. Le bonus versé dépend du degré de réalisation des objectifs relevant des catégories d'objectifs et des critères de mesure suivants:

- a) résultat opérationnel global après coût du capital (valeur ajoutée selon le concept de la création de valeur intrinsèque) et objectifs quantitatifs de l'entreprise (p. ex. évolution des affaires par rapport au marché);
- b) objectifs quantitatifs et qualitatifs du secteur du Comité de direction ainsi qu'objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

La catégorie d'objectifs a) est plus fortement pondérée pour le CEO que pour les membres du Comité de direction. Le contraire prévaut pour la catégorie b), qui est davantage pondérée pour les seconds que pour le premier. Etant admis que les résultats sont influençables, cette pondération différenciée vise à fixer clairement les priorités de chaque groupe cible (échelon de fonction). Le CEO et les membres du Comité de direction sont assurés auprès de la caisse de pension des collaborateurs et auprès de la caisse complémentaire du Groupe Mobilière. Aucun apport allant au-delà des cotisations réglementaires de l'employeur n'est prévu. Le cas échéant, ces apports sont considérés comme des indemnités devant expressément faire l'objet d'une proposition au Conseil d'administration. Le remboursement des frais et les indemnités

forfaitaires pour frais sont régis par le règlement sur le remboursement des frais du Groupe Mobilière et par le règlement complémentaire sur le remboursement des frais des cadres des échelons de fonction 1 à 4, agréé par l'Administration des contributions du canton de Berne.

Le total des indemnités fixes (salaires fixes) et des indemnités variables (bonus) versées en 2012 aux membres du Comité de direction, y compris au CEO, s'élève à CHF 6 096 000. Ce montant inclut les indemnités versées au responsable Prévoyance, en fonction jusqu'à fin mai 2012, et son successeur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

#### **Autres indications**

Sont également considérés comme prestations de l'employeur les rabais collaborateur sur les assurances et les hypothèques ou les prêts, les gratifications d'ancienneté et les versements dans un MobiFonds, conformément aux règlements applicables. Ces prestations sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Mobilière.

En 2012, aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants ni à des personnes liées à des membres d'organes dirigeants. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec, dans certains cas, le même rabais que celui accordé aux collaborateurs du Groupe Mobilière.

## Agences générales et agents généraux

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

<b>Argovie</b>	Aarau	Daniel Probst
	Baden	Marc Périllard
	Lenzburg	Markus Fisler
	Muri (Freiamt)	Rolf Thumm
	Reinach	Andreas Huber
	Rheinfelden	Roger Schneider
	Zofingen	Raphael Arn
<b>Appenzell Rh. Ext.</b>	Herisau (Rhodes-Extérieures)	Adrian Künzli
<b>Appenzell Rh. Int.</b>	Appenzell	Hans Fritsche
<b>Bâle-Ville</b>	Bâle	Beat Herzog
<b>Bâle-Campagne</b>	Aesch	Stephan Hohl
	Liestal	Alfred Guggenbühl
<b>Berne</b>	Belp	Christoph Schmutz
	Ostermundigen (Berne-Est)	Beat Klossner
	Berne (Berne-Ville)	Ulrich Hadorn
	Berne (Berne-Ouest)	Heinz Etter
	Bienne	Daniel Tschannen
	Berthoud	Christian Jordi
	Herzogenbuchsee	Dennis Borgeaud
	Interlaken (Interlaken-Oberhasli)	Philipp Mischler
	Langenthal	Bernhard Meyer
	Laupen	Max Baumgartner
	Lyss	Patrick Zahnd
	Moutier (Moutier-St-Imier)	Eric Veya
	Spiez	Bernhard Bigler
	Thoune	Herbert Sonderegger
Worb (Emmental)	Ulrich Brechbühl	
<b>Fribourg</b>	Bulle	Jacques Yerly
	Guin	Aldo Del Monaco
	Estavayer-le-Lac (La Broye-Nord Vaudois)	Dominique Torche
	Fribourg	Daniel Charrière
	Morat (Morat-Anet)	Bernhard Hubacher
<b>Genève</b>	Genève	Denis Hostettler
<b>Grisons</b>	Coire	Valentin C. Spescha
	St-Moritz	Dumeng Clavuot
<b>Jura</b>	Delémont	Patrice Wolff
	Porrentruy	Marianne Chapuis
<b>Lucerne</b>	Hochdorf (Seetal-Rontal)	Christoph Blum
	Lucerne	Toni Lötscher
	Sursee	Herbert Heini
	Willisau (Willisau-Entlebuch)	Stefan Schärli
<b>Neuchâtel</b>	La Chaux-de-Fonds (Montagnes et Vallées Neuchâteloises)	Daniel Hugli
	Neuchâtel	Pierre-André Praz

<b>Nidwald et Obwald</b>	Sarnen (Obwald et Nidwald)	Alfred Tschanz & Roland Arnold
<b>Schaffhouse</b>	Schaffhouse	Gerhard Schwyn
<b>Schwytz</b>	Lachen Schwytz	Roland Egli Stephan Annen
<b>Soleure</b>	Balsthal Olten Soleure	Marc Bloch Fabian Aebi-Marbach Hans Jürg Haueter
<b>St-Gall</b>	Buchs (Buchs-Sargans) Flawil Rapperswil (Rapperswil-Glarus) Heerbrugg (Rheintal) Rorschach (Arbon-Rorschach) St-Gall Wil	Rainer Kostezer Ruedi Germann Rolf Landis Norbert Büchel Armin Broger Gian Bazzi Thomas Broger
<b>Thurgovie</b>	Frauenfeld Kreuzlingen Weinfelden (Moyenne Thurgovie)	Ernst Nüesch Roland Haselbach Franz Koller
<b>Tessin</b>	Bellinzone Lugano	Michele Masdonati Marco Ferrari
<b>Uri</b>	Altdorf	Richard Zraggen
<b>Valais</b>	Brigue (Haute-Valais) Monthey (Chablais-Riviera) Sion	Roland Lüthi Yves Rupp Pascal Rey
<b>Vaud</b>	Lausanne Nyon	Pierre-Alain Wyer Carlo Fracheboud
<b>Zoug</b>	Zoug	Patrick Göcking
<b>Zurich</b>	Affoltern a. A. Bülach Dielsdorf Dietikon (Limmattal) Horgen Meilen Uster Wetzikon (Wetzikon-Pfäffikon) Winterthour Zurich	Thomas Naef Max Suter Peter Tobler Stephan Egli Thomas Schinzel Dario Landis Jean-Jacques Gueissaz Urs J. Fischer Erwin Kurmann Arthur H. Bär
<b>Principauté de Liechtenstein</b>	Vaduz	Kilian Pfister

## Ils ont posé pour nous.

Nous adressons nos très cordiaux remerciements à nos clientes et clients pour leur aimable participation à nos séances photos.



Virginie Thurre  
À ses côtés, l'agence générale  
de Lausanne.



Simon Vetter  
À ses côtés, l'agence générale  
de Wil.



Tim Scherrer et Cinzia Carlino  
À leurs côtés, l'agence générale  
de Coire.



Christophe Lamant et  
Gwenaelle Leclair,  
leurs filles Lucie et Charline  
À leurs côtés, l'agence générale  
de Neuchâtel.



Rudolf Müller, Margrit Brunner  
et Roger Alois Behr  
À leurs côtés, les agences  
générales de Bülach et  
de Reinach.



Albertine et Daniel Bader,  
hôtel-restaurant «Zum Kreuz»  
À leurs côtés, l'agence générale  
de Balsthal.



Andrea et Lorenzo Domeniconi,  
GTK Timek Group  
À leurs côtés, l'agence générale  
de Lugano.

## Représentations

(état au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

<b>Siège principal non-vie</b>	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone 031 389 61 11 téléfax 031 389 68 52 <a href="http://www.lamobiliere.ch">www.lamobiliere.ch</a>
<b>Siège principal vie</b>	Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA	Chemin de la Redoute 54 1260 Nyon téléphone 022 363 94 94 téléfax 022 361 78 28 <a href="http://www.lamobiliere.ch">www.lamobiliere.ch</a>
<b>Protekta Protection juridique</b>	Protekta Assurance de protection juridique SA	Monbijoustrasse 68 3001 Berne téléphone 031 389 85 00 téléfax 031 389 85 99 <a href="http://www.protekta.ch">www.protekta.ch</a>
<b>Direction Affaires Courtiers</b>	Schweizerische Mobiliar Versicherungsgesellschaft AG Direktion Maklergeschäft	Lamprechtweg 2-4 8050 Zurich téléphone 044 286 11 11 téléfax 044 201 41 31 <a href="http://www.mobicourtier.ch">www.mobicourtier.ch</a>
	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction Affaires Courtiers Marché Romandie	Chemin de la Redoute 54 1260 Nyon téléphone 022 816 17 60 téléfax 022 816 17 89 <a href="http://www.mobicourtier.ch">www.mobicourtier.ch</a>
<b>Contact Center</b>	Mobi24 Call-Service-Center SA	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone 0800 16 16 16 16 <a href="http://www.mobi24.ch">www.mobi24.ch</a>
<b>Conseil risques</b>	Protekta Conseils-Risques-SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone 031 389 64 02 téléfax 031 389 64 15 <a href="http://www.protekta-risikoberatung.ch">www.protekta-risikoberatung.ch</a>
<b>Gestion de sinistres pour des tiers</b>	XpertCenter SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone 031 389 89 50 téléfax 043 444 75 00 <a href="http://www.xpertcenter.ch">www.xpertcenter.ch</a>

## Impressum

Mobilière Suisse Holding SA  
Bundesgasse 35  
CH-3001 Berne  
Téléphone +41 31 389 61 11  
[www.lamobiliere.ch](http://www.lamobiliere.ch)

### Responsabilité générale

Regula Gutjahr, conseillère diplômée en relations publiques  
Chargée de la communication financière  
Direction Mobilière, secteur Finances  
[regula.gutjahr@mobi.ch](mailto:regula.gutjahr@mobi.ch)

### Conception graphique

Carrel Design, Visuelle Gestalter, CH-3305 Iffwil  
[www.carreldesign.ch](http://www.carreldesign.ch)

### Photos

Andreas Greber, Fotostudio, CH-3007 Berne  
[www.andreasgreber.ch](http://www.andreasgreber.ch)  
Photo de la page 4: Geri Krischker, CH-8049 Zurich  
(Composition: Andreas Greber)

### Styling

Ursula Senti, styliste  
CH-3004 Berne

### Production

Stämpfli Publications SA, CH-3006 Berne

### Reliure

Schumacher AG, CH-3185 Schmitzen

Le présent rapport de gestion est disponible en allemand, en français et en italien. En cas de divergences, la version allemande fait foi.

La version électronique de ce rapport est disponible sur le site [www.mobi.ch/annualreport](http://www.mobi.ch/annualreport)



printed in  
switzerland

imprimé sur papier Lessebo 1.3 bright